

13235



République de Guinée
Travail-Justice-Solidarité



Organisation de l'Unité Africaine

Mécanisme Mondial
de la Convention de Lutte
contre la Désertification
MM/CCD



Projet Conseiller Forestier
Auprès du Ministère de
l'Agriculture et de l'Élevage

Bureau
de Coordination
International
BCI/OUA

**Programme Régional d'Aménagement Intégré
du Massif du Fouta Djallon (PRAI-MFD)**

**ATELIER DE CONCERTATION
ENTRE LES DIFFERENTS INTERVENANTS
DANS LE MASSIF DU FOUTA DJALLON EN GUINEE**

(Labé 14, 15, 16 février 2001)



RAPPORT FINAL

ANNEXES II



Conakry, février 2001

2332

Atelier de Concertation entre les Différents Intervenants dans le Massif du Fouta Djallon
Labé, du 14 au 16 février 2001

Atelier de Concertation entre les Différents Intervenants dans le Massif du Fouta Djallon

Labé, les 14, 15 et 16 Février 2001



RAPPORT FINAL

Conakry, février 2001

Rapport Final sur la préparation et le déroulement des travaux de l'Atelier
Produit par le Projet Conseiller Forestier/GTZ - Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
Edité par Guinée Ecologie
Conakry, Février 2001

ATELIER DE CONCERTATION ENTRE LES DIFFERENTS INTERVENANTS DANS LE MASSIF DU FOUTA DJALLON

Labé, du 14 au 16 février 2001

RAPPORT FINAL

E. Annexes II

Avertissement : Les sections A, B, C et D ainsi que l'Annexe I du rapport final sont fournies dans un premier document que complètent les présentes annexes.

- E.1. Le service de restauration et d'aménagement intégré du massif du Fouta Djallon (SRAI-MFD)
- E.2. Communication du bureau central des études et de la planification agricoles (BCEPA)
- E.3. Présentation des programmes et des projets opérationnels dans le massif du Fouta Djallon
- E.3.1. Projets de la coopération allemande en Moyenne Guinée
 - E.3.1.1. Projet Conseiller Forestier auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage / GTZ
 - E.3.1.2. Hydraulique villageoise au Fouta Djallon / KfW
 - E.3.1.3. Projet national d'infrastructure rurale II / KfW
 - E.3.1.4. Projet d'appui aux actions d'autopromotion de l'artisanat et aux technologies appropriées / GTZ (4a/ta)
 - E.3.1.5. Promotion de l'éducation de base dans la région administrative de Labé - PEBRAL (PAPEEMGUI)
 - E.3.1.6. Projet santé rurale / GTZ et KfW
 - E.3.1.7. Volet éducation civique et politique / FFE
 - E.3.1.8. Programme national de planning familial/KfW
 - E.3.1.9. Promotion des initiatives contre la mutilation génitale féminine/GTZ
 - E.3.1.10. Formation / programme de bourses/CDG et DES
 - E.3.1.11. Fonds d'études et d'experts / KfW et GTZ
 - E.3.1.12. Conseiller au secrétariat d'état au plan auprès du ministère de l'économie et DES finances
 - E.3.1.13. Modernisation de l'apprentissage
 - E.3.1.14. Développement du secteur privé / DEG
 - E.3.1.15. Ecoles primaires en Moyenne et Basse Guinée
 - E.3.1.16. La Coopération Allemande à travers l'Union Européenne
- E.3. II. Programme régional d'appui à la gestion intégrée des ressources naturelles des bassins du Niger et de la Gambie (AGIR)
- E. 3. III. Programme Elargi de gestion des ressources naturelles (PEGRN)
- E. 3. IV. Programme d'appui aux communautés villageoises (PACV)
- E.V. Programme d'appui au programme de Développement rural de la Moyenne Guinée (PA/PDR/MG)
- E. 3. VI. Programme de réhabilitation agricole et d'appui au Développement local au Fouta Djallon (PRAADEL)
- E. 3. VII. Projet de Développement rural intégré du Fouta Djallon
- E. 3. VIII. Présentation du Centre de Documentation Environnementale de Labé
- E. 3. IX. Spécificité de la problématique foncière au Fouta Djallon
- E. 3. X. Présentation de l'Ecole Nationale des Agents Techniques des Eaux et Forêts (ENATEF)
- E. 3. XI. Présentation de l'ONG ESSOR (Echanges Sud Sud-Ouest en milieu Rural)

LISTE DES ABREVIATIONS

ABN	Autorité du Bassin du Niger
ACGP/PRG	Administration et Contrôle des Grands Projets/Présidence de la République de Guinée
AGP	Agence Guinéenne de Presse
BCEPA	Bureau Central des Etudes et de la Planification Agricole
BCI	Bureau de Coordination International
BRP	Bassin Représentatif Pilote
CCD	Convention de Lutte Contre la Désertification
CCR	Comité Consultatif Régional
CDE	Centre de Documentation Environnemental
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CM/PRAI-MFD	Conférence Ministérielle du Programme Régional d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon
CNCT	Comité National de Coordination Technique
ESSOR	Echanges Sud Sud-Ouest en milieu Rural
ENATEF	Ecole Nationale des Agents Techniques des Eaux et Forêts
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FED	Fonds Européen pour le Développement
FFE	Fondation Friedrich Ebert
GEF	Global Environment Facility
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
MAE	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MFD	Massif du Fouta Djallon
MM/CCD	Mécanisme Mondial de la Convention de Lutte Contre la Désertification
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PAC	Plateforme d'Actions Communes
PACV	Programme d'Appui aux Communautés Villageoises
PAS/MFD	Plan d'Action Stratégique/Massif du Fouta Djallon
PA/PDR/MG	Programme d'Appui au Programme de Développement Rural de la Moyenne Guinée
PCF/GTZ	Projet Conseiller Forestier de la GTZ auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
PDL	Plan de Développement Local
PDR	Programme de Développement Rural
PEGRN	Programme Elargi de Gestion des Ressources Naturelles
P/4A/TA/GTZ	Projet d'Appui aux Actions d'Auto promotion et aux Technologies Appropriées de la GTZ
PR/AGIR	Programme Régional d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles des Bassins du Niger et de la Gambie
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRABV	Programme d'Aménagement des Bassins Versants
PRADEL	Programme de Réhabilitation Agricole et d'Appui au Développement Local
PRAI-MFD	Programme Régional d'Aménagement Intégré du MFD
RTG	Radio Télévision Guinéenne
SRAI	Service de Restauration et d'Aménagement Intégré
UE	Union Européenne
USAID	Agence Internationale de Développement des Etats Unis d'Amérique

LE SERVICE DE RESTAURATION ET D'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DU MASSIF DU FOUTA DJALLON (SRAI-MFD)

Par Yacine Sow

Introduction

Le Service de Restauration et d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon (SRAI-MFD) a été créé par Décret N° 093/PRG du 9 Février 1981 au démarrage des activités du Projet RAF / 81 / 060, comme service ayant pour objectif global << la restauration et l'aménagement intégré des potentialités agricoles, hydrauliques, pastorales et forestières du Fouta Djallon en vue d'une meilleure conservation et protection des ressources en eau du Massif >>.

Evolution

Le Massif du Fouta Djallon dont les hauts plateaux sont juchés à 1.538 mètres d'altitude fait partie de la fameuse dorsale guinéenne d'où partent de grandes rivières comme le Niger, le Sénégal, la Gambie, le Tinkisso, la Tominé, le Konkouré et une multitude d'autres cours d'eau qui arrosent la presque totalité des pays ouest-Africains .

De par sa caractéristique d'immense réservoir d'eau, le Massif du Fouta Djallon est incontestablement le << château d'eau >> commun aux pays de l'Afrique Occidentale .

Cependant, l'activité humaine a conduit à la dégradation très préoccupante des ressources naturelles du Massif, compromettant ainsi tout développement durable in situ et en aval.

Les contraintes d'ordre socioculturel comme la problématique foncière au Fouta Djallon sera présentée par un spécialiste au cours du présent atelier.

C'est pourquoi la République de Guinée et la Communauté internationale se sont concertés pour se mettre d'accord sur l'importance d'agir ensemble à travers le Programme Régional d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon (PRAI/MFD) .

Première phase (1984 - 1987)

Le SRAI/MFD en tant que support du Projet RAF / 81 / 060 a conduit les études physiques, socio-économiques et documentaires ainsi que la collecte des données sur le Massif du Fouta Djallon . Sur la base de ces études, le SRAI/MFD a aidé à la conception de la stratégie d'intervention future à travers l'identification des 12 BRP (Bassins Représentatifs Pilotes) et la proposition d'une plate-forme commune d'action au cours des assises de la Conférence Ministérielle d'engagement tenue à Conakry en mai 1987.

Le Projet Régional initié par le Gouvernement guinéen et l'OUA conformément au plan d'action de Lagos n'a vu le jour qu'en septembre 1984 avec le financement du PNUD, de l'UNSO , de l'OUA pour son bureau de coordination et du Gouvernement Guinéen .

L'exécution était confiée à la FAO et la Direction Nationale des Forêts et Chasse pour la partie nationale à travers le SRAI/MFD .

Deuxième phase (1988 - 1998)

Les activités d'aménagement et de restauration des ressources naturelles du Massif ont été engagées sous forme expérimentale dans les BRP à la suite de financements indépendants (PNUD, coopération Française, Union Européenne et Coopération Italienne, USAID et Corps de la Paix).

De cette façon, les actions menées depuis la conception des aménagements jusqu'à l'exécution, en passant par la supervision, relèvent de la direction individuelle des projets BRP. Ce mécanisme est fonction du programme établi avec le bailleur de fonds. Ainsi, durant cette phase le Srαι, pour des raisons d'ordre structurel et financier, n'a pas pu jouer son rôle dans la mise en œuvre du programme, à savoir le suivi technique rapproché des activités des projets de terrain.

Depuis 1998

Pour satisfaire les exigences de la phase à venir, le Gouvernement Guinéen et le Bureau de Coordination International de l'Organisation de l'unité Africaine (BCI/OUA) à travers une réunion interministérielle tenue en mai 1997, ont recommandé la capitalisation des résultats et acquis des actions réalisées par l'ensemble des projets BRP et les parcs nationaux.

Le séminaire sur la capitalisation des résultats et acquis s'est déroulé à Labé en juin 1998. C'est au cours des débats que l'organisation d'un autre atelier a été perçue pour examiner la mission du service de restauration dans la perspective de la mise en place d'un cadre de concertation et de suivi.

En application de la recommandation de Labé, sur proposition de la Direction Nationale des Eaux et Forêts, avec la collaboration du BCI / OUA, le Ministère de l'Agriculture, des Eaux et Forêts a organisé les 12 et 13 novembre 1998 à Kindia le séminaire atelier pour discuter des projets de TEXTES liés aux mécanismes de coordination et de concertation au niveau national du programme régional dont celui portant <<Organisation et Attributions du Srαι / MFD>>.

L'atelier avait regroupé près d'une quarantaine de cadres venus des Projets Bassins Versants, des parcs nationaux, des Inspections régionales de l'Agriculture des Eaux et forêts, des Directions Préfectorales du développement rural et de l'environnement, des Directions nationales, des ONG, de l'OUA, de la FAO et du Srαι / MFD, tous intéressés par la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement en Guinée.

Ainsi, au jour d'aujourd'hui nous avons :

- l'Arrêté N° 4018 / MAEF / SGG / 99 du 15 juillet 1999 <<Portant organisation et attribution du Service de Restauration et d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon ;
- l'Arrêté Conjoint N° 6910 / PRG / SGG du 17 décembre 1999 <<Fixant le cadre organique du Srαι / MFD>>;
- la Décision N°150 / MAE / SGG du 15 mars 2000 <<Portant nomination des Chefs de Section au Srαι / MFD>>
- la Décision N° 149/MAE/SGG du 15 mars 2000 <<Portant nomination des cadres du Srαι / MFD>>;
- l'Arrêté Conjoint N°4044 / 2000 du 6 septembre 2000 <<Fixant les missions et la composition du Comité National de Coordination Technique du PRAI / MFD>>

Il faut préciser qu'au niveau de la République de Guinée, le CNCT et le Srαι sont les deux éléments faisant partie du mécanisme national de coordination et de concertation du Programme régional du Fouta Djallon.

Tous ces actes officiels témoignent de la volonté du Gouvernement de la République de Guinée d'assurer ses responsabilités vis-à-vis du Programme régional

Etant donné que le Srαι est chargé, entre autre :

- de servir de cadre de concertation et d'harmonisation;
- d'apporter un appui à l'identification et à la planification;
- d'assurer le suivi et l'évaluation des impacts des programmes, projets et de toutes interventions dans le Massif du Fouta Djallon et ses zones d'extension ;

Il est souhaitable qu'à cet effet il travaille en étroite collaboration avec les différentes structures de coordination des programmes/projets, et que soit mobilisé un appui institutionnel de la part de ces programmes et projets en faveur du SRAI afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle de facilitateur.

Ce faisant, et dans la perspective immédiate, je suis heureux d'annoncer l'organisation de l'Année Internationale de la Montagne -AIM 2002 - dont la coordination de la préparation a été confiée au chef de service du SRAI.

C'est au cours de la cinquante troisième session de l'Assemblée Générale des Nations unies tenue en novembre 1998, que l'Année internationale de la montagne (AIM) a été proclamée. Cette décision historique est une suite logique du Sommet de la terre, organisé à Rio de Janeiro en juin 1992, auquel notre pays, la Guinée, avait participé au plus haut niveau.

C'est seulement à quelques mois du démarrage de cet important événement que se tient le présent atelier de concertation des intervenants dans le Massif du Fouta Djallon.

Il est reconnu que *"Les montagnes sont des écosystèmes fragiles jouant un rôle important à l'échelle de la planète, véritables châteaux d'eaux, dépositaires d'une riche biodiversité, aire de détente privilégiées, et clé de voûte de l'intégrité et du patrimoine culturels. Occupant près d'un cinquième des terres émergées du globe, les montagnes contribuent directement à la subsistance d'un dixième environ de l'humanité, tandis qu'elles fournissent des biens et des services à plus de la moitié de la population mondiale."*

L'Arrêté fixant les attributions et la composition du Comité National Préparatoire de l'Année Internationale de la Montagne (CNP/AIM) 2002 vient de paraître. Ayant comme Président le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, le Comité est chargé :

- d'élaborer le programme d'activités de l'AIM en vue de son exécution en collaboration avec la FAOR/Conakry ;
- de veiller à la cohésion des actions avec celles du mécanisme chargé de préparer l'Année Internationale de l'Ecotourisme ;
- de formuler toutes recommandations de mesures et d'actions utiles aux autorités gouvernementales et aux représentations des organisations internationales intéressées ;
- d'assurer le suivi de la mobilisation, selon les besoins, des contributions du gouvernement et des autres partenaires pour la mise en œuvre du programme d'activités de l'AIM ;
- d'appuyer et de participer à la recherche de financement des actions du programme ;
- de mettre en place les mécanismes permettant de contrôler la mise en œuvre d'un processus de valorisation durable des montagnes à l'échelon national.

Le Chef du SRAI est aussi co-rapporteur du Bureau du CNP.

A ce titre, nous sollicitons de tous les participants à la présente rencontre leur contribution au succès des préparatifs de l'AIM 2002.

Vive le Président Général Lansana Conté
Vive la Coopération Internationale

COMMUNICATION DU BUREAU CENTRAL DES ETUDES ET DE LA PLANIFICATION AGRICOLES (BCEPA)

Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

Messieurs les Autorités Régionales et Préfectorales de Labé

Messieurs les Représentants des Institutions nationales et internationales

Chers invités

Mesdames et Messieurs,

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a élaboré une nouvelle politique dénommée « Lettre de Politique de Développement Agricole, phase 2 (LPDA2) » adoptée par le Gouvernement et la communauté des bailleurs de fonds le 24 mars 1998, elle-même prenant le relais de la LPDA1 qui date de décembre 1991.

La LPDA2 a été préparée par les cadres des services nationaux et déconcentrés du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. L'exercice a bénéficié également de la contribution des autres départements ministériels et de l'appui technique et financier de la communauté des bailleurs de fonds.

Dans ce nouveau cadre, le développement agricole ne pourra être que la résultante des efforts menés de façon complémentaire et participative par l'ensemble des acteurs concernés et en premier lieu par l'Etat et les producteurs.

L'objectif principal visé par la LPDA2, est de permettre d'atteindre un taux de croissance annuelle du PIB agricole de 10 % à l'horizon 2010. Les objectifs spécifiques pouvant être résumés comme suit: (i) assurer la sécurité alimentaire des populations guinéennes; (ii) promouvoir les exportations agricoles; (iii) préserver la base productive par une gestion durable des ressources naturelles; (iv) réduire la dépendance de l'économie nationale vis-à-vis du secteur minier.

Conformément à la politique de désengagement, le Département a recentré ses activités, en les organisant autour des dix fonctions régaliennes que sont : (1) l'orientation, (2) le suivi et l'évaluation, (3) la réglementation et le contrôle, (4) la préservation des ressources naturelles, (5) l'aménagement des ressources naturelles, (6) l'appui technique et le conseil aux producteurs, (7) la promotion des activités en milieu rural, (8) la gestion des ressources humaines, (9) l'administration et le contrôle interne et (10) la communication et l'information

Afin d'atteindre ces objectifs, quatre (4) enjeux interpellent le département :

- a. L'importance du secteur rural dans l'économie nationale est évidente: (i) environ quatre Guinéens sur cinq vivent en milieu rural; (ii) en 1995, la population agricole, c'est à dire la population vivant directement de l'agriculture, était estimée à 3.479.000 personnes, soit 56 % de la population totale du pays. (iii) le nombre d'exploitations agricoles est estimé à environ 443.000; (iv) le PIB agricole représente 20 % du PIB total du pays et (v) grâce à son important potentiel de développement, le secteur rural peut jouer un rôle stratégique dans la croissance de l'économie nationale. **Le premier défi à relever est donc de faire du développement rural, le moteur du développement économique et social du pays.**
- b. L'économie agricole guinéenne reste largement une économie dans laquelle la population agricole produit avant tout pour sa propre subsistance et assez peu pour les échanges et le marché. La part de la production vivrière commercialisée est généralement faible, de l'ordre de 10 à 15 %,

bien que variable selon les cultures et les régions. Les acquis des dernières années ont montré, que l'enjeu de l'intensification de la production, au cœur de l'amélioration de la rentabilité et de la productivité des systèmes agricoles, doit être étroitement associé à celui de la structuration professionnelle d'un secteur d'activités encore trop souvent démunis face à une nécessaire insertion dans l'économie marchande. **Le deuxième défi à relever est de passer progressivement, d'une agriculture de subsistance à une agriculture de marché.**

- c. Suivant l'étude sur le profil de la pauvreté réalisée en 1996 dans le cadre du Projet d'Appui au Développement Socio-Economique (PASDE), 40,3 % de la population totale du pays, soit environ 2.535.402 individus, vivent en dessous du seuil de pauvreté établi à environ 300 dollars U.S par an. Le taux de pauvreté en milieu rural se chiffre à 52,5 %, soit 7,8 fois supérieur à celui de Conakry, la capitale, qui est de 0,7 %. Il n'y aura donc pas de réduction significative de la pauvreté en milieu rural sans un développement agricole efficace, conséquent et durable. **La lutte contre la pauvreté rurale apparaît ainsi comme le troisième défi à relever.**
- d. Mais le développement socio-économique du secteur rural ne doit pas se traduire par une exploitation abusive des ressources naturelles. Tout doit être fait pour réduire les nuisances et assurer la pérennité de celles-ci. La gestion améliorée de ces ressources constitue un sujet de préoccupation dans la mesure où des signes évidents de leur dégradation sont perceptibles. C'est pourquoi le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage considère que **la protection de l'environnement et la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles constituent le quatrième défi à relever.**

A cet égard, la Guinée a adopté en 1987 le programme d'action forestier tropical (PAFT) qui est le cadre global d'intervention pour sauver les forêts tropicales et assurer leur contribution efficace au développement socio-économique durable, et qui a fait l'objet d'une revue à mi-parcours en 1992.

La politique forestière ainsi définie repose sur les 6 principes suivants : i) assurer la pérennité du patrimoine national des ressources naturelles renouvelables ; ii) garantir et aménager les ressources qui doivent être consacrées de façon permanente à la forêt ; iii) appliquer les meilleures méthodes pour fournir le maximum de biens et d'avantages pour une durée illimitée iv) aider et contrôler dans leurs divers aspects l'exploitation, la transformation et la commercialisation des produits issus de la forêt ; v) associer étroitement l'ensemble de l'administration, des entreprises, associations, collectivités et tous les citoyens à la politique forestière ; vi) faire fonctionner efficacement les instruments de cette politique.

Nous tenons à rappeler qu'en 1979, il a été initié le Programme Régional d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon et ce, dans le cadre d'un plan d'action de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse. Pour ce faire, il a été conçu en 1981 comme un programme à moyen et long terme. Ce programme a été exécuté en trois étapes successives :

- La première étape a concerné le diagnostic, l'élaboration des stratégies et les méthodes d'intervention.
- La seconde a fait l'expérimentation des méthodes et des stratégies, puis la formulation et la recherche de financement des projets d'intérêt partagés.
- La troisième phase vers laquelle nous nous acheminons se situe dans la perspective de la poursuite et des renforcements des acquis des deux premières phases.

Au titre des acquis il y a lieu de citer la mise en place de deux types de projets à savoir :

- (i) les projets verticaux qui ont permis la mise en œuvre de quatre projets de bassins représentatifs pilotes (BRP) qui ont touché 25 bassins versants, 889 villages, 10 forêts classées et deux parcs nationaux (Haut Niger et le Badiar) et
- (ii) les projets horizontaux qui ont permis l'élaboration des documents de projets bancables dont les requêtes de financement sont en cours. Ces projets sont au nombre de quatre. Il s'agit : (i) du plan général d'aménagement hydraulique du massif du Fouta Djallon et de ses bassins fluviaux, (ii) renforcement du réseau hydro-météorologique, (iii) travaux cartographiques et

topographiques et (iv) centre de documentation et d'un système de surveillance continue de l'environnement.

Bien que globalement ces résultats aient été positifs, l'une des contraintes majeures relevée a été l'absence de concertation des intervenants au niveau du massif du Fouta Djallon.

A propos, la tenue du présent atelier de concertation s'inscrit bien dans les recommandations de la LPDA. En effet, la LPDA 2 fait état de la nécessité de la promotion d'un développement coordonné du secteur rural, par le biais de la complémentarité des structures à travers des comités de concertation pour pallier aux imperfections des découpages et au risque de double emploi.

Du point de vue du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, ces concertations devront s'articuler autour des principes suivants:

- la représentativité des différents intervenants (communautés rurales, administration, organisations professionnelles, opérateurs privés etc.);
- la circulation de l'information et le partage des données,
- l'organisation et la mobilisation des moyens techniques et financiers adéquats ;

L'objectif recherché par cet atelier étant la mise en place d'un cadre de concertation entre les différents intervenants dans le massif du Fouta Djallon en vue d'assurer une harmonisation des interventions et une synergie d'actions pour le développement de la région. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage souhaite que les débats qui suivront aideront à une meilleure compréhension des expériences de chacun, à un partage d'informations et de données ainsi qu'à une formulation d'un mécanisme adapté de concertation à l'échelle nationale, sous régional et régional.

Je vous remercie !

PRESENTATION DES PROGRAMMES ET DES PROJETS OPERATIONNELS DANS LE MASSIF DU FOUTA DJALLON

I. PROJETS DE LA COOPERATION ALLEMANDE EN MOYENNE GUINEE

I.1. PROJET CONSEILLER FORESTIER AUPRES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE / GTZ

Sur proposition allemande, le gouvernement guinéen a accepté l'affectation d'un Conseiller Forestier au niveau du cabinet du Ministère de l'Agriculture, des Eaux et Forêts, pour le renforcement institutionnel de la foresterie privée et communale. Le démarrage de ce projet est prévu pour cette année 1999.

Il sera exécuté avec le concours des Volontaires Européens du Développement (VED).

L'objectif visé par le projet est la protection et l'exploitation durable des ressources naturelles à travers la mise en place de conditions cadres et forestières pour l'introduction de la foresterie communale et privée.

Le Conseiller aura pour tâches de contribuer à :

- élaborer des propositions pour l'actualisation de la politique forestière et l'adaptation des lois et décrets importants pour la foresterie,
- élaborer des propositions pour une réorganisation de l'administration forestière favorisant la décentralisation et participation de la population,
- appuyer la mise en place d'un système d'encouragement pour le soutien des communautés et le secteur privé pour l'exploitation durable des forêts est élaboré,
- appuyer l'élaboration et la réalisation des programmes d'information de la population concernant leurs droits et possibilités
- soutenir la réalisation d'actions pilotes en collaboration avec la population locale et l'administration forestière.

Ses principales activités concerneront :

1. la formation du personnel existant,
2. l'assistance en matière de communication,
3. la mobilisation des ressources matérielles et financières,
4. la promotion des organisations et collectivités locales du secteur forestier.

La population rurale, surtout riveraine des forêts naturelles et reboisées, et les paysans, groupements ou particuliers intéressés au reboisement et aménagement des forêts représentent les bénéficiaires ciblés par le projet.

DONNEES DE BASE

Sous secteur	Planification
Structure Guinéenne	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
Organisation Allemand	GTZ
Durée de la phase actuelle	Du 05/1999 au 04/2002
Responsable allemand	CARRILLO (Dr)
Contribution allemande	2 960 000 DM
Zone d'impact	Guinée Entière.

Il est établi et reconnu aujourd'hui, que la gestion durable des ressources naturelles passe nécessairement par la participation des populations bénéficiaires. La République de Guinée est consciente de cette nécessité et elle est prête de s'engager à introduire et promouvoir la foresterie communautaire et privée en Guinée. En plus, d'un service coercitif, l'administration forestière doit progressivement évoluer vers un service de conseils auprès des populations pour rendre possible et faciliter la gestion des forêts par les communautés et les privées.

Pendant l'élaboration de sa politique forestière nationale, la Guinée a déjà tenu compte de la nécessité d'impliquer les populations dans la conservation et la gestion des forêts. Le champ d'action n° 5 "Associer l'ensemble de la population" vise cet objectif. En outre la loi portant le nouveau Code forestier (L/99/013/AN) a été adoptée et promulguée en 1999. Toutefois force est de reconnaître que les objectifs spécifiques sont loin d'être atteints. Il faut constater que les conditions cadres ne sont pas encore favorable à l'introduction de la promotion de la foresterie communautaire et privée.

Particulièrement il faut :

- Préciser et actualiser la politique forestière ;
- Amender la législation forestière et toute autre législation ayant un impact direct ou indirect sur la gestion des forêts par les communautés et les personnes privées.

L'objectif de la phase actuelle du PCF (3 ans) est la création du cadre légal et réglementaire nécessaire pour l'introduction de la foresterie privée et communautaire. Les résultats attendus sont :

1. des propositions de réactualisation de la politique forestière et d'amendement des Décrets et Lois importants pour le secteur ont été formulés et soumises aux autorités pour approbation ;
2. des propositions pour la réorganisation de l'administration forestière qui prennent en compte la politique de décentralisation et la participation de la population ont été formulées ;
3. des instruments d'appui à l'aménagement des forêts privées et communautaires ont été mis en place ;
4. des programmes d'information des populations sur leur droit et devoir en matière forestière ont été conçus et mis en œuvre ;
5. des actions pilotes au niveau régional ont été réalisées en coopération avec la population locale et l'administration forestière.

Le Conseiller forestier appuie tous les autres Projets du secteur dans leurs besoins concernant la normativité et la législation forestière.

I.2. HYDRAULIQUE VILLAGEOISE AU FOUTA DJALLON / KfW

Les activités entreprises dans la zone d'intervention visent à mettre en valeur environ 810 points d'eau (y compris leur accès) permettant l'obtention régulière d'eau durant toute l'année.

Une sensibilisation préalable de la population de la zone d'implantation du projet est pratiquée en ce qui concerne, d'une part l'amélioration de l'hygiène autour des points d'eau et le traitement des eaux usées et des déchets organiques, et d'autre part l'entretien des systèmes installés d'approvisionnement en eau potable.

Ces mesures ont pour but d'inciter la population locale à prendre une part active dans le projet (participation aux travaux et paiement de cotisations).

L'objectif global du projet consiste à réduire les risques sanitaires résultant de l'approvisionnement insuffisant en termes de qualité et parfois aussi de quantité en eau potable dans la zone d'intervention du projet.

Dans l'immédiat, la KfW vise à travers le projet de couvrir régulièrement les besoins domestiques en eau potable de bonne qualité en respectant règles d'hygiène de base.

Les activités menées dans le cadre du projet se résument en :

- la construction d'environ 620 puits et la réhabilitation de 100 puits,
- le captage de 165 sources et la création 5 systèmes solaires,
- l'organisation de campagne de sensibilisation et d'éducation sanitaire à l'intention du groupe-cible.

La population de la zone d'intervention (soit environ 200 000 personnes, dans des villages de 200 à 1500 habitants ayant une économie de subsistance) pour laquelle les points d'eau modernes mis en place par le projet seront accessibles représente les bénéficiaires directs du projet. Cette zone couvre les préfectures de Mali, Koubia, Lélouma et Télémélé.

DONNEES DE BASE

Sous secteur	Eau / Assainissement
Structure Guinéenne	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
Organisation Allemand	KfW
Durée effective	Du 01/11/1995 au 01/04/2001
Maître d'ouvrage	SNAPE (Service National d'Aménagement des Points d'Eau)
Contribution allemande	30 400 000 DM
Zone d'impact	Moyenne Guinée

I.3. PROJET NATIONAL D'INFRASTRUCTURE RURALE II / KfW

Le présent projet dénommé PNIR II prévoit de contribuer à la réhabilitation d'axes de circulation et à l'amélioration de tronçon de pistes rurales dans plusieurs préfectures de la Moyenne Guinée. Son démarrage sera effectif aussitôt que le gouvernement guinéen aura établi un fonds routier pour la maintenance régulière des pistes.

L'objectif visé par le projet est d'améliorer sensiblement les conditions de travail et de vie de la population des préfectures concernées par l'accès plus facile aux marchés et aux centres d'approvisionnement et de fourniture, le projet doit faciliter l'acheminement de la production agricole et ainsi contribuer à augmenter les revenus de la population rurale.

La KfW envisage dans les délais les plus proches d'assurer une bonne circulation sur les axes réhabilités ou améliorés.

Pour arriver à ses objectifs, la KfW mène les principales activités que sont financements

- d'ouvrages de franchissement et d'assainissement,
- de la réhabilitation lourde de pistes rurales,
- de la maîtrise d'ouvrage et de l'ingénieur-conseil.

Les résultats obtenus par le projet devraient pouvoir profiter à la population rurale dans les préfectures de la Moyenne Guinée.

DONNEES DE BASE

Sous secteur	Pistes rurales
Structure Guinéenne	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
Organisation Allemand	KfW
Contribution allemande	17 400 000 DM
Zone d'impact	Moyenne Guinée

I.4. PROJET D'APPUI AUX ACTIONS D'AUTOPROMOTION DE L'ARTISANAT ET AUX TECHNOLOGIES APPROPRIÉES / GTZ -(4A/TA)

La GTZ, soucieuse de contribuer au développement de l'artisanat en Guinée, a mis en place ce projet à Labé, depuis le 01/09/1994. L'approche prônée par le projet 4A/TA consiste à impliquer les artisans dans l'identification, l'étude, le financement, la mise en œuvre et l'évaluation de tous les projets économiques allant dans le sens de la solution de leurs problèmes individuels et/ou communs. Des processus d'organisation des artisans dans la préfecture de Labé ont été initiés et soutenus en utilisant la méthode participative "Recherche-Action".

Dans toute sa collaboration avec les groupements d'artisans hommes et femmes, le projet a stimulé leurs propres initiatives et complété leurs efforts endogènes. Pour pérenniser les changements qualitatifs au niveau des corps de métiers, la GTZ applique le principe "apprendre à pêcher au lieu de donner le poisson" à ses partenaires, c'est à dire que les partenaires doivent être capables de se prendre efficacement en charge à la fin du projet.

La phase actuelle est axée sur l'appui à la création de nouveaux groupements d'autopromotion, l'amélioration de la qualification professionnelle des artisans, le soutien à l'acquisition des matières premières et d'œuvres, l'amélioration quantitative et qualitative des équipements des ateliers, l'amélioration de la commercialisation des produits et services artisanaux et la promotion de technologies appropriées artisanales.

A travers le projet 4A/TA, la GTZ vise l'augmentation des revenus et de l'emploi des artisans par l'auto-promotion.

Les bénéficiaires directs de cette coopération au développement sont avant tout les organisations professionnelles et interprofessionnelles des artisans de Labé et indirectement la Direction Nationale de l'Artisanat.

Au 31 Décembre 1998, les principaux résultats atteints étaient les suivants : 41 groupements d'artisans organisés, dont 46 % de femmes ; l'épargne endogène mobilisée s'élève à 37 Millions FG ; ouverture de 38 comptes bancaires par les groupements ; 1 933 artisans partenaires ont suivis 92 cours de perfectionnement technique et/ou de gestion dont 57 % de femmes ; création de 11 centrales d'achat pour l'approvisionnement en matières premières et pièces de rechanges avec une augmentation du chiffre d'affaire mensuel de 450 000 FG ; participation des artisans à 6 foires nationales et internationales en Afrique.

Les principales activités de la phase actuelle du projet se résument en cas quelques points :

- Appui pour le développement d'un réseau régional d'OAP (Organisations d'Autopromotion) d'artisan(e)s ;
- Appui pour la formation en gestion et perfectionnement technique des artisan(e)s ;
- Introduction de nouvelles technologies teinture (baliq, bogolan) et de fonderie (théières, fer à repasser, grillage) ;
- Vulgarisation de nouvelles méthodes de fabrication de savon de lessive, de toilette et de poudre ;
- Amélioration et vulgarisation de foyers améliorés ;
- Appui pour l'alphabétisation fonctionnelle des artisans partenaires ;
- Appui pour la mobilisation de l'épargne endogène des artisans et l'obtention de crédits pour le financement des projets individuels et/ou communs ;
- Appui pour la création d'un espace de communication par la participation des artisans à une émission hebdomadaire de la radio rurale ;
- Organisation de tables Rondes mensuelles réunissant les acteurs locaux du développement de l'artisanat.

DONNEES DE BASE

Sous secteur	Artisanat
Structure Guinéenne	Ministère de l'Hôtellerie, du Tourisme et de l'Artisanat
Organisation Allemand	GTZ
Durée de la phase actuelle	Du 10/1999 au 09/2003
Responsable guinéen	Mamadou Diallo
Responsable allemand	Peter HILLEN
Contribution allemande	5 000 000 DM
Zone d'impact	Moyenne Guinée

(Vous pouvez compléter l'information sur ce projet à partir de la présentation Publisher intitulée "CCA 4A" que vous trouverez sur le CD ROM).

1.5.

<p><u>République de Guinée</u></p> <p>Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Éducation Civique</p> <p>Inspection Régionale de l'Éducation de Labé</p>	 <p>Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH</p>
<p>Projet: <u>Promotion de l'Éducation de Base dans la Région Administrative de Labé</u> PEBRAL (PAPEMGUI)</p>	
<p>Labé / République de Guinée</p> <p>Tél. / Fax 00224 – 51 12 06</p> <p>e-mail : ott.gtz.guinea@t-online.de</p>	

Présentation du projet

Rapport d'activités 11/2000

1 – Contexte et justification

L'analyse du système éducatif guinéen à l'avènement de la 2^{ème} république a révélé des constats amers ou nombre desquels on peut citer un taux de scolarisation bas (28 %), un taux de redoublement et d'abandon élève (respectivement 25 % et 60 %).

Ces constats ont amené le gouvernement guinéen à initié de concert avec le gouvernement Allemand, à travers la GTZ, un projet de formation dans la Région de la Moyenne Guinée où le taux de scolarisation est le plus bas (36,30%) et le taux de redoublement de l'abandon le plus élevé (7,70 %).

Ces dernières années l'amélioration de la qualité de l'enseignement est devenue la préoccupation primordiale du gouvernement guinéen. Le problème n'est donc plus uniquement de mettre en place des infrastructures scolaires, mais de développer une offre qui correspond aux besoins des groupes défavorisés tout en stimulant la demande éducative de ces mêmes groupes et de hausser le niveau de prestation de service du système tout entier. C'est dans cette optique que les deux gouvernements

ont initié conjointement en 1996 ce projet de promotion de l'éducation de base dans cette région de la Moyenne Guinée, où les indicateurs scolaire étaient alarmants.

2 – Objectifs :

- a) – Objectif global : L'éducation de base facilite l'intégration de la jeunesse dans la vie quotidienne et contribue positivement au développement du milieu.
- b) Objectif du projet :
 - améliorer la formation continue des enseignants de l'enseignement élémentaire
 - qualifier les formateurs / encadreurs au niveau de l'inspection régionale de l'éducation (IRE), des DPE, des DPSP et des Directions d'écoles.
 - Renforcer les liens avec les parents d'élèves et promouvoir la scolarisation des jeunes filles.
 - Améliorer la collaboration entre les structures scolaires centrales et régionales en particulier entre la DNEE, INRAP, le Centre d'éducation en environnement et de documentation, l'inspection régionale de l'éducation, les Directions préfectoraux de l'éducation, les délégations pédagogiques sous-préfectorales, les Directions d'écoles et les ENI.

3 – Résultats à atteindre :

- **Résultat 1** : Un système viable de formation continue du personnel enseignant est élaboré et appliqué.
- **Résultat 2** : L'administration scolaire est en mesure de mieux remplir ses tâches de supervision et de management.
- **Résultat 3** : Les APEAE et les collectivités sont motivées pour participer activement aux mesures de promotion de l'enseignement de base dans la région.
- **Résultat 4** : Des instruments testés et les expériences du projet sont intégrés dans la formation des enseignants et dans la politique nationale de l'éducation.

4 – Approches méthodologiques :

- Mise au point d'un dispositif permanent de perfectionnement des enseignants (es) ; performant, viable et financièrement supportable, donc durable.
- Introduction des méthodes d'apprentissage active.
- Promotion des acteurs majeurs du système : enseignants, administration scolaire, APEAE, structures de formation et de recyclage.
- Elaboration des éléments essentiels de promotion de l'éducation de base dans la Région (Stratégies, composantes, outils opérationnels, organisation et financement).
- Mise en œuvre d'un système durable de perfectionnement des enseignants et appui à la mise en place d'un tel dispositif.
- Renforcement de la coopération avec l'INRAP et l'ENI relative à la qualification des enseignants, la révision des programmes scolaires, l'enseignement en langue maternelle et d'autres questions d'ordre stratégique.
- Amélioration de l'équipement scolaire, notamment en ce qui concerne le matériel didactique adéquat et la documentation à l'intention des enseignants.
- Poursuite des mesures spécifiques, relatives à la scolarisation de la fille, notamment en vue d'une réduction du taux élevé de déperdition et de redoublement.
- Appui à une meilleure coordination des projets et programmes éducatifs dans la région, dans l'optique de l'adoption d'une approche intégrée de la promotion de l'éducation de base, englobant l'alphabétisation fonctionnelle, la formation professionnelle informelle, etc.

5 – Activités menées par le projet :

- Identification et programmation des besoins en formation académique et professionnelle du personnel enseignant.
- Recrutement et formation des formateurs.
- Elaboration des leçons types et des modules de perfectionnement académique.
- Mise en place d'un dispositif de formation continue et des moyens matériels et humains nécessaires.

- Conception et exécution d'un programme de perfectionnement tous les jeudis au cours de l'année scolaire et un mois pendant les vacances scolaires.
- Mise en place d'un système de suivi régulier des enseignants formés.
- Formation des APEAE (gestion d'une école, élaboration d'un budget).
- Promotion de la scolarisation des filles et de leur maintien par l'implication du personnel scolaire, des parents d'élèves et autorités religieuses.
- Organisation d'un concours scolaire portant sur l'embellissement et l'entretien des écoles assorti de prix aux écoles lauréates.
- Organisation d'atelier et de séances d'animation portant sur les MST sida, la MGF.
- Appui à une meilleure coordination des projets éducatifs : (rencontre avec NFQE, PPSE, FIMG).
- Distribution de fourniture scolaire, de matériel didactique, de mobilier aux CFC et écoles des préfectures de la zone d'intervention du projet.

6 - Résultats obtenus :

a) - Formation

- 1996 - 1999 733 enseignants formés (Labé - Pita)
- 1999 - 2000 158 enseignants formés (Koubia - Lélouma - Mali)
- 2000 - 2001 308 enseignants formés (Koubia - Lélouma - Mali - Labé - Pita - Tougué)

Soit en effectif total de 1199 enseignants formés (académique professionnelle)

Période	Préfecture	Effectif		Zone Urbaine		Zone rurale		Observations
		T	F	T	F	T	F	
1996	Labé	20	10	10	05	10	05	FA / P
	Pita	10	05	05	03	05	02	FA / P
	Total	30	15	15	08	15	07	
1996 - 1997	Labé	145	75	115	67	30	08	FA / P
	Pita	83	28	45	14	38	14	FA / P
	Total	228	103	160	81	68	22	
1997 - 1998	Labé	112	74	83	63	29	11	FA / P
	Pita	113	32	58	27	55	05	FA / P
	Total	225	106	141	90	84	16	
1998 - 1999	Labé	187	41	33	18	154	23	FA / P
	Pita	63	14	21	12	42	02	FA / P
	Total	250	55	54	30	196	25	
1999 - 2000	Koubia	37	04	30	04	07	0	FA / P
	Lélouma	58	06	48	06	10	0	FA / P
	Mali	63	12	45	07	18	05	FA / P
	Total	158	18	123	17	35	05	
2000 - 2001	Koubia	54	07	07	05	37	02	FA / P
	Labé	60	16	11	09	49	07	FA / P
	Lélouma	74	18	08	15	66	03	FA / P
	Mali	65	12	32	07	33	05	FA / P
	Tougué	30	09	30	09	0	0	FA / P
	Pita	25	15	20	13	05	02	FA / P
Total	308	77	108	58	190	19		

Impact formation

A - En juger par la qualité des préparations et des prestations des maîtres formés (rapports DPE, IRE, DPSP, CFC), à leur engouement manifesté pour la formation académique et professionnelle (demande d'inscription sur les listes des enseignants à former), et aux résultats des examens d'entrée en 7^e A 1998 - 1999 qui classe Labé 1^{ère} de la République avec 70 % d'admis ; 1999 - 2000 1^{ère} encore avec 70,06 % d'admis, on peut constater que PAPEEMGUI est effectivement entrain de contribuer à améliorer le système éducatif guinéen.

B - Scolarisation et Maintien des filles

Préfectures	Année scolaire 1997 - 1998				Année scolaire 1998 - 1999				Année scolaire 1999 - 2000			
	Effectif		TBS		Effectif		TBS		Effectif		TBS	
	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F
Koubia	5288	1950	25,62	18,58	5849	2256	27,60	20,8	6035	2467	29,48	22,83
Labé	27959	12013	52,45	44,19	29651	1319	54,18	47,26	31197	14425	54,53	48,06
Lélouma	7748	2851	26,58	19,18	8248	3293	27,56	21,58	9063	3845	29,88	23,61
Mali	11639	3842	26,22	16,97	12877	4627	28,25	19,91	13941	5324	31,12	20,88
Tougué	9558	3074	40,08	25,28	10191	3480	41,63	27,87	14211	1143	42,10	29,33
Région	62192	23730	36,30	27,16	66816	2684	37,98	29,92	74447	27204	40,15	31,23

Impacts de la scolarisation des filles

De 1998(date de naissance du volet) à nos jours, on constate qu'il y a une amélioration de la scolarisation des filles dans la zone d'intervention du projet PAPEEMGUI.

Il faut noter que les difficultés demeurent d'autant plus qu'il existe une nette disparité entre la zone urbaine et celle rurale. Dans cette dernière notamment, la majeure partie des populations ont compris la nécessité d'inscrire les filles à l'école cependant, leur maintien pose d'énormes difficultés à cause principalement de

- la pauvreté des parents par rapport à la cherté de la scolarité
- l'analphabétisme
- les mariages précoces et/ou forcés
- les grossesses précoces et/ou non désirées
- le désintéressement des filles
- l'enclavement
- l'insuffisance d'infrastructure scolaire...

Tous ces blocages entraînent une déperdition élevée chez les élèves en général et chez les filles en particulier cf. le tableau statistique 2 ci-joint :

Taux d'abandon (1998-1999)

Préfectures Région	effectif abandon		Pourcentage abandon	
	T	F	T	F
Pita	1726	546	9,37	7,87
Labé	1709	873	5,45	6,20
Lélouma	1054	371	11,33	10,13
Koubia	740	337	11,23	13
Mali	1250	483	8,85	9,45
Tougué	PM	PM	PM	PM
Région de Labé	55,74	23,63	7,70	8,09

Source : annuaire statistique MEPU/EC 1998-1999
Services statistiques DPE/LABE

En effet, pour contribuer à une baisse du taux de déperdition, le PAPEEMGUI dans son plan d'action(2000-2002)a envisagé la mise en œuvre des activités suivantes :

Concevoir et mettre en place un dispositif de maintien des filles à partir de la 4^{ème} A

- ✓ Subventionner la scolarisation des filles
- ✓ Concevoir et mettre en place un dispositif de motivation des directeurs d'école
- ✓ Organiser des cours de rattrapage
- ✓ Mettre en place un dispositif de sensibilisation des parents
- ✓ Identifier de nouvelles activités intéressantes pour les filles
- ✓ Mettre en place un dispositif de formation des enseignant(e)s en genre
- ✓ Créer des classes de filles
- ✓ Renforcer les comités de soutien à la scolarisation des filles*
- ✓ Mettre en place un système de suivi des impacts

Cependant, il faut noter que le manque d'infrastructure scolaire est un blocage fondamental alors que le PAPEEMGUI dans sa conception ne s'occupe pas de construction.

C - APEAE

Grâce à la formation reçue, les APEAE sont à mesuré d'élaborer et d'exécuter leur plan d'activités et d'assurer efficacement la gestion du patrimoine scolaire.

Impact : Forte mobilisation des parents d'élèves pour l'embellissement et l'entretien des écoles de Labé et de Pita à l'occasion du concours scolaire 2000. Cette heureuse initiative du projet qui a permis de modifier positivement la physionomie des écoles a été saluée par les autorités à tous les niveaux, les parents d'élèves, les enseignants et les élèves, les enseignants et les élèves décidés à maintenir cet élan au fil du temps.

D - Relation avec les autres projet éducatifs :

Dans le cadre de la coordination des activités des projets et services éducatifs, PAPEEMGUI a multiplié les contacts avec NFQE, PPSE, FIMG, ENI et autres. A preuve les cassettes NFQE multipliées par PAPEEMGUI à l'intention des enseignants situés dans les zones enclavées ; l'étude de la fiche pédagogique NFQE pour intégration à celle du PAPEEMGUI et la FIMG.

7 - Calendrier de formation :

- Formation académique : du 1^{er} au 30 juillet de chaque année scolaire au niveau des préfectures.
- Formation Professionnelle : Tous les jeudis du mois de Novembre au mois de Mai de chaque année scolaire au niveau des sous-préfectures.
- Suivi des maîtres en situation de classe : Durant toute l'année scolaire les lundis - Mardis et Mercredis avec une formation professionnelle des jeudi regroupant tous les enseignant suivis dans la zone.
- Formation en genre dans les centres d'animation : une fois par semaine dans les écoles et pour toutes préfectures touchées.
- Sensibilisation sur les MGF / SIDA : Les jeudis au niveau des centres d'animation / dans les sous-préfectures.
- APEAE : Organisation d'atelier de formation, visites et formations deux fois par mois pendant l'année scolaire

8 - Conclusion : Ces résultats hautement positifs enregistrés par le projet depuis sa création sont atteints grâce à l'appui technique et financier de l'Allemagne c'est pourquoi nous sollicitons que toutes les préfectures de la Moyenne Guinée voie d'ailleurs soient prises en charge dans le cadre de la formation par le projet. Que le gouvernement allemand trouve ici l'expression de notre totale satisfaction et de notre sincère reconnaissance.

I.6. PROJET SANTE RURALE / GTZ et KfW

La GTZ et la KfW soutiennent depuis plusieurs années les structures de santé guinéenne. Dans le cadre de cet appui, les deux institutions coopèrent ensemble dans les préfectures de Faranah, Dabola et Dinguiraye. La coopération technique GTZ est élargie aux préfectures de Kissidougou et Guéckédou, tandis que la KfW assure le financement des infrastructures de Dabola et Dinguiraye. Le projet qui couvre environ une population de 1 066 000 habitants autochtones et 376 000 réfugiés s'inscrit dans le cadre de la Politique Nationale de Santé.

Les résultats obtenus par le PSR jusqu'à présent sont les suivants : 2 hôpitaux rénovés et équipés ; 36 Centres de Santé (CS) construits et intégrés dans le Système National de Santé (PEV/SSP/ME) ; 25 CS autonomes financièrement ; 1 service de maintenance médical établi dans chaque préfecture. Le personnel de santé à tous les niveaux a été formé et des recherches opérationnelles ont été conduites.

Après les trois premières phases qui se sont étendues de 1983 à 1998, la phase actuelle (3/1998-2/2001) veut assurer la durabilité de la qualité des soins offerts aux populations par la gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières disponibles.

L'objectif global du projet est d'assurer la couverture sanitaire et la qualité des soins offerts aux populations dans les préfectures concernées par la gestion optimale de ressources disponibles.

A travers ce projet, la GTZ vise l'Amélioration de la capacité des structures sanitaires dans cinq préfectures en planification, gestion et suivi des prestations. Le but est de maximiser la qualité et la quantité des services en tenant compte des ressources humaines, matérielles et financières réellement disponibles.

La KfW quant à elle oriente son assistance vers l'Amélioration en termes de qualité et de quantité des soins médicaux offerts à la population des préfectures de Faranah, Dinguiraye et Dabola, à travers la réalisation des infrastructures sanitaires et la disponibilité des équipements médicaux et non médicaux dans les préfectures concernées.

Pour atteindre ces objectifs, les organismes intervenants sur le projet élaborent les stratégies ci-dessous mentionnées.

- Développement d'un système fonctionnel, par préfecture, de fourniture de médicaments et de matériel.
- Mise en place d'un système de maintenance technique des structures sanitaires.
- Développement d'un système d'assurance maladie communautaire (caisse mutuelle).
- Introduction des activités de planning familial (combinée avec le programme de contrôle MST/SIDA).
- Intégration de l'aide médicale aux réfugiés dans le système de santé de district.
- Cofinancement de frais de fonctionnement des directions préfectorales de la santé, en combinaison avec la formation en gestion des ressources humaines et financières disponibles.

Activités financées par la la KfW

- Construction / réhabilitation de bâtiments.
- Construction / réhabilitation de bâtiments dans la préfecture de Faranah : un hôpital régional, 9 centres de Santé (CS), 5 forages, une Direction Préfectorale de Santé.
- Construction / réhabilitation de bâtiments dans les préfectures de Dabola et Dinguiraye : 6 centres de santé (CS), une Direction Préfectorale de Santé à Dinguiraye, financé dans le cadre du Programme National de la Santé.
- Equipement médical pour l'hôpital, CS et Postes de santé (PS) et non médical (bâtiment de service pour la DPS).

- Financement des frais d'ingénieur-conseil pour les études, l'appel d'offres et la surveillance des travaux.

Les bénéficiaires de cette assistance sont la population de Guéckédou, Kissidougou, Faranah, Dabola, Dinguiraye (environ 1 400 000 habitants), en particulier les femmes enceintes, les mères et les enfants âgés de moins de 5 ans, ainsi que les systèmes préfectoraux de la santé (Inspection Régional de la Santé (IRS), DPS, hôpitaux, CS, PS et accoucheuses villageoises).

DONNEES DE BASE GTZ

Sous secteur	Santé rurale
Structure Guinéenne	Ministère de la Santé Publique
Organisation Allemand	GTZ
Durée de la phase actuelle	du 01/03/1998 au 28/02/2001
Responsable guinéen	Camille Soumah (Dr)
Responsable allemand	Franz VON ROENNE (Dr)
Contribution allemande	16 735 000 DM
Zone d'impact	Régions Administratives de Faranah, Dabola et Dinguiraye, Guéckédou et Kissidougou

DONNEES DE BASE KfW

Sous secteur	Construction-Equipement
Structure Guinéenne	Ministère de la Santé Publique
Organisation Allemand	KfW
Durée effective	Du 12/1994 au 09/1999
Responsable guinéen	Sékou CONDE (Dr)
Contribution allemande	6 200 000 DM
Zone d'impact	Préfectures de Faranah, Dabola et Dinguiraye

I.7. VOLET EDUCATION CIVIQUE ET POLITIQUE / FFE

Dans le cas spécifique des pays en développement comme la République de Guinée, la Fondation Friedrich Ebert est consciente que la démocratie ne se limite pas en l'organisation des élections périodiques ni à la mise en place des institutions qui accompagnent un Etat de Droit, mais suppose la participation active des groupes de la société aux discussions et décisions importantes.

En Guinée, la Fondation oriente ses activités vers:

- * le renforcement et le développement du processus démocratique
- * l'amélioration des conditions des cadres politiques et sociales
- * le renforcement du régime de l'Etat de Droit par la collaboration avec les Institutions Républicaines, par l'appui aux groupes importants de la société ainsi qu'à la promotion de la Décentralisation.
- * l'information des citoyens sur leurs droits et devoirs élémentaires et fondamentaux.
- * la promotion de la femme pour sa participation politique et économique.
- * l'amélioration des structures de communication et médias.

Dans le cadre de la réalisation de ces activités, la Fondation Friedrich Ebert organise des

- * séminaires de formation et d'information permettant aux publics cibles de discuter de leurs problèmes et d'ébaucher des solutions;
- * Conférences publiques d'éducation civique des populations;
- * Colloques d'échange d'expériences entre institutions et organisations nationales, sous-régionales et internationales;
- * Ateliers de perfectionnement professionnel et de discussions internes sur la situation et les problèmes de certaines institutions et organisations;
- * Tables-rondes de discussions autour des sujets d'intérêt national . Voyages d'études et d'échanges .

Pour l'instauration d'une gouvernance démocratique, la Fondation Friedrich Ebert en Guinée accorde son soutien aux membres du Parlement (Bureau, Groupes Parlementaires, Commissions) et au renforcement d'un système pluraliste des Partis Politiques de toutes tendances.

Elle appuie les syndicats, l'Organisation Guinéenne de Défense de Droit de l'Homme, la Coordination des ONG Féminines de Guinée et les médias urbains et ruraux.

Elle coopère également à la compréhension par les élus locaux et les tutelles rapprochées de la politique de décentralisation des structures étatiques.

Dans ces différentes activités, la Fondation s'efforce toujours de faire en sorte que les partenaires élaborent des solutions nationales en conformité avec les réalités socioculturelles du pays et de ne pas reproduire les modèles démocratiques et économiques en référence de l'Europe.

1.8. PROGRAMME NATIONAL DE PLANNING FAMILIAL/KFW

Le but du présent projet, qui intervient en Moyen et Basse Guinée, est d'intégrer, à terme, les prestations de planification familiale et les soins de santé offerts par 110 centres de santé dans la partie ouest du pays. Les fonds y affectés servent à financer des équipements, la fourniture de condoms et d'autres contraceptifs ainsi que de médicaments pour le traitement de maladies sexuellement transmissibles (MST) comme activités pilote.

Par ailleurs, une mesure complémentaire porte sur des services en IEC (information, éducation, communication) pour améliorer les relations publiques en matière de planification familiale et pour la formation du personnel des centres dans les domaines "planification familiale" et "santé sexuelle".

Les services de planification familiale rentrent dans le cadre de la stratégie nationale de la production, financée par le FNUAP, l'UNICEF, USAID et d'autres bailleurs de fonds. Cette stratégie couvre les composantes suivantes : la sexualité, la maternité sans risque, les avortements, les MST/SIDA et les mutilations génitales.

La KfW compte à travers ce programme, contribuer à la diminution du taux de natalité par l'amélioration qualitative et quantitative des prestations des services de planning familial et de protection contre les MST/SIDA.

Ses principales activités dans le cadre du programme concernent :

- L'approvisionnement de 110 centres de santé avec l'équipement non-médical et médical pour des activités de planning familial;
- L'approvisionnement des contraceptifs et médicaments essentiels contre les MST/SIDA;
- L'appui aux activités d'IEC (formation du personnel médical et des communicateurs représentants de groupements, publications dans la presse, la radio etc.);

- L'appui à la logistique et au monitoring.
Les bénéficiaires du programme sont la population sexuellement active dans la zone d'intervention, en particulier les couples mariés et les jeunes.

Données de base	
Sous secteur	Santé de la Reproduction
Structure guinéenne	Ministère de la Santé Publique
Organisme allemand	KfW
Durée effective	De 05/1996 à 05/2000
Responsable guinéen	Sétou Kaba (Dr.)
Contribution allemande	6 800 000 DM
Autres contribuables	Gouvernement guinéen, FNUAP
Zone d'impact	Moyenne et Basse Guinée, dont Conakry

I.9. PROMOTION DES INITIATIVES CONTRE LA MUTILATION GENITALE FEMININE/GTZ

La pratique des mutilations génitales des femmes (MGF) est de plus en plus dénoncée par différentes organisations internationales et instances gouvernementales à travers le monde. Actuellement, on estime à 130 millions le nombre de jeunes filles et de femmes dans le monde entier ayant été mutilé, avec environ deux millions de jeunes filles risquant la mutilation chaque année. Les complications qui résultent de la mutilation génitale féminine sont fréquentes et variées (hémorragie, infections, etc.). Les effets physiques et psychologiques sur les filles et femmes affectent leur équilibre sexuel et leur reproduction, et cela pendant tout leur vie.

Suite aux conventions, déclarations internationales et plans d'actions, y compris la politique de coopération allemande axés sur la MGF, des initiatives ont été lancées, notamment la mise en place de comités nationaux contre les MGF, dans tous les pays où la MGF est pratiquée. La Guinée est l'un des cinq pays d'Afrique où les mutilations sont officiellement interdites. Dans ce contexte, le Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance (MASPFE) a déjà adressé à l'ambassade d'Allemagne une requête concernant la mise à l'étude de la promotion de rites d'initiation alternatifs des jeunes filles. Certaines ONGs guinéennes (CENAFOD et CPETAPE) s'efforcent de mettre fin aux mutilations par le biais de campagnes d'éducation et de prévention.

Le présent projet sectoriel supra-régional envisage la promotion des initiatives contre la pratique de Mutilation Génitale Féminine. Son objectif principal est de sensibiliser la population aux effets néfastes de MGF en vue d'éliminer ces pratiques. Une phase d'évaluation a été réalisée vers la fin du second trimestre de l'année avec pour mission l'initiation des groupes de focalisation, l'encadrement des futurs partenaires locaux (institutions, ONG) et leur appui par le biais du capacity - building. Il est prévu de mettre en place un échange d'idée et d'expérience entre les différents groupes sociaux pour susciter le débat national sur de mesures de luttes adéquates et innovatrices.

Le processus de consolidation du débat public sur la lutte contre les mutilations génitales doit être appuyé dès le début par des activités dans les secteurs de l'information, de sensibilisation et de l'animation. La collaboration avec des groupes de focalisation choisis reflétant les réalités ethniques et sociales de la Guinée est destinée à ouvrir le débat sur la MGF conduisant à dynamiser et à élargir le processus social d'échange et de prise de conscience.

Cette méthode sert d'une part à obtenir des informations sur la perception, les attitudes, les opinions, les comportements et l'expérience. D'autre part, elle être utile pour évaluer l'acceptation des concepts des différents canaux de diffusion et de communication, ainsi que pour l'introduction et le développement d'approches menant à un résultat (best practice).

L'initiation des débats par les groupes de focalisation est orientée pour un premier temps à Conakry et dans trois régions naturelles de la Guinée (Moyenne, Haute et Guinée Forestière). En raison des conditions particulièrement favorables à la réalisation de débats, ils ont été réalisés à Conakry et à Labé avant d'être continué dans les autres régions.

Donnés de Base

Sous secteur	Santé de la Reproduction
Structure guinéenne	Ministère de la Santé Publique
Organisme allemand	GTZ
Durée effective	De 01/05/1999 au 30/04/2002
Enveloppe prévue	2000 000 DM
Zone d'impact	Moyenne et Basse Guinée, dont Conakry

I.10. FORMATION / PROGRAMME DE BOURSES/CDG et DES

L'homme est le capital essentiel pour le développement d'un pays. Un développement économique et social porteur a besoin de personnels qualifiés dans tous les secteurs d'un pays: économique, social, administrations publiques. Pour cette raison, la promotion de la formation continue professionnelle et de l'échange d'expériences spécifiques est une des missions essentielles de la coopération de l'Allemagne au développement de ses pays partenaires. Le programme de formation continue du ministère fédéral chargé de la coopération économique et du développement (Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung-BMZ) s'adresse à des personnels spécialisés et cadres originaires d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et leur offre de nombreuses possibilités d'élargir leurs connaissances et expériences professionnelles.

Le BMZ a confié l'organisation et la direction de ses programmes de formation continue à la Carl Duisberg Gesellschaft (CDG) et à la Fondation Allemande pour le développement international (Deutsche Stiftung für Internationale Entwicklung - DES).es programmes de perfectionnement de la DES sont planifiés en partenariat avec des organismes partenaires des pays en développement et lorsqu'elles se déroulent sur place, réalisées aussi conjointement avec ceux-ci. Les programmes de courte et longue durée sont offerts tant hors projet que dans le cadre de projets de développement économique et social déterminés.

L'objectif à l'horizon pour la DES est de contribuer au processus de développement efficace, durable et global des pays en développement à travers l'organisation de conférences, séminaires et cours de formation.

Pour sa part, la CDG vise le perfectionnement des diplômés d'études supérieures dont:

- les programmes de courte durée(3 mois maxi.)en Allemagne et à l'étranger Séminaire de formation pour cadres du "management moyen",conférences internationales ou entretiens d'experts pour cadres de haut rang et décideurs politiques, détachement d'experts pour le soutien des institutions de perfectionnement professionnel dans les pays en développement, voyages aux progrès destinés à l'échange d'expériences Nord-Sud.

- les programmes de longue durée(3-24 mois)en RFA et dans les pays en développement: perfectionnement pratique pour experts et cadres dirigeants des secteurs public et privé dans les pays du tiers monde. Pour une durée de 13 à 15 mois, la CDG accorde des bourses aux diplômés des études supérieures.

Depuis 1995, 25 guinéens ont obtenu des bourses CDG. Entre 1991 et 1996, 62 experts et cadres dirigeants de Guinée ont participé aux programmes de courte durée et 45 aux programmes de longue durée de la DES. Parmi ces participants,61 ont été perfectionnés dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture. En 1999,un nombre total de 15 bourses de longue durée ont été mises à la disposition des cadres guinéens par les deux organismes.

DONNEES DE BASE CDG
SOUS- secteur Bourses
Organisme Allemand CDG
Durée effective chaque année

DONNEES DE BASE DSE
Sous- secteur Bourses
Organisme Allemand DSE
Durée effective chaque année

I.11. FONDS D'ETUDES ET D'EXPERTS / KfW ET GTZ

Trois études financées par le fonds d'études et d'experts no. IV de la KfW ont déjà été terminées. Une quatrième étude est en état de réalisation.

Il s'agit de la préparation d'une troisième phase du projet de la coopération financière pour le port de Conakry. Cette phase comprendra une extension du quai des conteurs et d'aménagement d'espaces d'accès, la prolongation des remblais et la construction de docks ainsi que l'amélioration de la protection d'environnement.

En outre, il y'a trois études en état de préparation :

- Etude préliminaire sur la << Santé urbaine à Conakry >>, qui sert à la préparation d'un futur projet
- Une étude socio-économique dans le secteur de la santé servant comme évaluation intermédiaire des activités
- Une étude pour la préparation du << projet national des infrastructures rurales PNIR II >>

Après avoir déjà terminé cinq études financées par le fonds d'études et d'experts no. II de la GTZ dans les années précédentes, une sixième étude vient d'être réalisée :

Il s'agit d'une étude de faisabilité d'un futur projet de la coopération technique intitulé << Appui à la création d'un apprentissage rénové en Guinée >>. Lors d'une table ronde en septembre 1998, l'intention ferme de travailler avec la coopération technique allemande à l'amélioration de la formation des apprentis avait été évoquée par la partie guinéenne. Afin de pouvoir déterminer la forme et l'étendue d'un soutien possible sur la base de la demande des autorités guinéennes, une mission d'étude de faisabilité financée par le fonds d'études et d'experts s'est rendue en Guinée en juin/juillet 1999.

La mission a élaboré des recommandations concernant l'approche générale à adopter, la conception de la formation professionnelle, la coopération avec les principaux bailleurs de fonds et l'intégration de la réforme de l'apprentissage dans la réforme du système de l'enseignement technique et de la formation professionnelle en cours. L'office National de la Formation et du Perfectionnement Professionnel a été envisagé comme maître œuvre du projet.

L'objectif global visé par les Fonds d'Etudes et d'Experts est de financer des études nécessaires à l'identification, la sélection et la préparation des projets en Guinée.

Ces fonds bénéficient positivement aux projets pour lesquels les études sont mises en place.

DONNEES DE BASES

Sous secteur	Planification
Organisme allemand	KfW et GTZ
Durée effective	du 05/1998 à une date non-déterminée pour la KfW du 01/1997 à une date non-déterminée pour la GTZ
Contribution allemande	4 700 000 DM
Zone d'impact	Guinée entière

I.12. Conseiller au Secrétariat d'Etat au Plan auprès du Ministère de l'Economie et des Finances

Description du Projet

A - Généralités

1. Objectif du projet : Le Secrétariat d'Etat au Plan auprès du Ministère de l'Economie et des Finances élabore une stratégie de développement adéquate pour le pays en tenant particulièrement compte de la situation des couches pauvres de la population et il adapte régulièrement cette stratégie aux exigences.

2. Résultats prévus du projet :

- les instruments et méthodes pour formuler et suivre les stratégies de développement sont perfectionnés et appliqués
- les instruments d'analyse et de prévision macro-économique sont perfectionnés et appliqués
- les concepts et applications de la gestion de la coopération élaborés et mis en oeuvre au cours des phases précédentes du projet sont régulièrement utilisés (suivi DNC)
- la coordination des contributions allemandes de la coopération au développement avec les contribution d'autres bailleurs de fonds est mise en place, en particulier pour la stratégie de la réduction de la pauvreté (SRP) et pour la nouvelle priorité de la coopération allemande au développement (renforcement de la capacité des services sociaux de base dans la partie centrale de la Guinée)

3. Groupes-cibles : les couches de population pauvres en Guinée

4. Maître d'oeuvre : Ministère de l'Economie et des Finances

5. Durée du Projet

Durée à ce jour : de 01/1986 à 12/2000	15 ans
Proposition d'exécution : de 01/2001 à 12/2003	3 ans
Durée totale proposée :	18 ans

6. Principales contributions en personnel :

Un expert en mission de longue durée	au max. 36 mois de spécialiste
Experts Internationaux en mission de courte durée	au max. 10 mois de spécialiste
Consultants locaux	au max. 14 mois de spécialiste
Mesures de perfectionnement	au max. 30 mois de spécialiste

7. Principales contributions en matériel :

Livraisons de biens d'équipement	à concurrence de 168.000 DM
Frais d'exploitation et de gestion	à concurrence de 77.000 DM

8. Coûts du projet :

Coûts du projet :	
Total des coûts du projet estimés à :	10.680.000 DM
Total des coûts de la contribution allemande estimés à :	10.280.000 DM
Total des coûts de la contribution guinéenne estimés à :	400.000 DM
Contribution allemande à ce jour :	8.000.000 DM
Contribution guinéenne à ce jour :	300.000 DM
Contribution, allemande pour la phase actuelle :	2.280.000 DM
Contribution guinéenne pour la phase actuelle :	100.000 DM

B - Emplacement et Partenaires

Résultat	Contenu	Emplacement	Partenaires
Résultat 1	DSRP, Vision 2025	Secrétariat d'Etat au Plan	Secrétaire d'Etat au Plan, Directeur National du Plan, Comité Inter-ministériel DSRP
Résultat 2	Cadrage Macro-économique	Secrétariat d'Etat au Plan	Secrétaire d'Etat au Plan, Directeur National du Plan
Résultat 3	Suivi DNC	Secrétariat d'Etat à la Coopération	Secrétaire d'Etat à la Coopération, Directeur National de la Coopération
Résultat 4	Coordination Coopération Allemande	Secrétariat d'Etat à la Coopération	Secrétaire d'Etat à la Coopération, Directeur National de la Coopération

C - Objectif et bien-fondé du projet

Situation de départ (analyse du problème)

L'environnement de la coopération internationale au développement s'est radicalement transformé en Guinée au cours de dernières années. Au terme de la 1ère République (1984), et à la suite d'une courte phase d'orientation d'environ deux ans, les premières stratégies - cadres et les premiers concepts ont été élaborés et mis en oeuvre, tout particulièrement un programme d'ajustement structurel à plusieurs étapes proposé par les institutions de Bretton Woods. En dépit des conditions-cadres créées par de vastes réformes institutionnelles ainsi qu'une structuration, un assainissement et une consolidation du budget visant à une planification du développement porteuse à long terme, il s'est avéré qu'en raison d'une absence de priorités dans la politique de développement futur, de faiblesses institutionnelles persistantes dans l'organisation et le déroulement des activités ainsi que d'une concertation et coordination insuffisantes entre bailleurs de fonds et bénéficiaires, les réformes mises en place l'ont été avec des lenteurs et des attermolements marqués par un opportunisme de développement et des conflits d'intérêts. Au cours de la mise en oeuvre de la deuxième étape de l'ajustement structurel du FMI (FAS-R¹ II, 85 millions de \$ US) de 1994/1995, des faiblesses sont apparues de nouveau dans la politique budgétaire, dans la poursuite de la réforme et de la consolidation du secteur financier, dans l'assainissement de l'appareil administratif de l'Etat et en particulier dans la politique d'investissement nationale concernant le développement ce qui a conduit en dernier lieu à une crise de confiance entre le gouvernement guinéen et la communauté internationale des bailleurs de fonds.

¹ Facilité d'Ajustement Structurel - Renforcée

Ce n'est qu'après la tentative de putsch militaire de 1996 que le nouveau gouvernement formé a pu regagner la confiance des bailleurs de fonds en présentant l'avant-projet d'une politique de développement économique et social de moyen terme (Guinée - Vision 2010). L'orientation délibérée de tous les efforts de développement sur la lutte directe et indirecte contre la pauvreté exprimée dans cette approche a été alors complétée par deux autres stratégies de mise en oeuvre de la politique de développement, à savoir le Programme National de Développement Humain (PNDH) du PNUD, 1997-2002 et la Stratégie d'Assistance à la Guinée (SAG) de la Banque Mondiale. Parallèlement, le budget des dépenses a fait l'objet d'une compression dans le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT)), la priorité portant sur les secteurs sociaux relatifs à la pauvreté. Les efforts de réhabilitation et d'acquisition de fonds entrepris par la Guinée ont finalement abouti à la réunion du Groupe Consultatif des bailleurs de fonds en mi 1998 à Paris.

Au cours des deux dernières années, malgré les efforts soutenus mis en oeuvre pour améliorer la structure et l'organisation du budget de l'Etat, la mise en oeuvre du Programme des Investissements Publics (PIP) financé à plus de 85% par la communauté des bailleurs de fonds n'a pas été suffisante, ce qui découle de plusieurs facteurs internes énumérés ci-dessous :

- un manque de cohérence entre les données des bailleurs de fonds et la structure de programme;
- des méthodes et des instruments de planification et d'analyse macro-économiques insuffisants et peu fiables pour une base de programmation à moyen et long terme;
- une pesanteur administrative non rationnelle et des déficits d'efficacité dans la gestion institutionnelle du déroulement des activités conduisant à un manque de transparence et à des retards;
- des capacités et des compétences de pilotage insuffisantes;
- des instruments de suivi et évaluation déficients et inadaptés.

Parallèlement, le document "Guinée - Vision 2010" n'a pas donné jusqu'aujourd'hui à une plus grande précision ni à une actualisation, la poursuite de la planification du développement s'est limitée à la formulation de stratégies et concepts sectoriels pour le développement, peu cohérents avec le cadre macro-économique et qui par ailleurs n'ont pas pu jusqu'à présent être suffisamment appliqués en raison de déficits institutionnels fonctionnels.

Le problème central est dû à un manque de compétences techniques ainsi qu'à une organisation insuffisante au sein du Ministère de l'Economie et des Finances compétent pour formuler des stratégies et des concepts de développement visant en priorité la réduction de la pauvreté et pour diriger efficacement la mise en oeuvre de ces stratégies en accord avec le cadre macro-économique.

Les principales causes du problèmes central sont des déficiences au sein du Ministère Guinéen de l'Economie et des Finances ainsi que des Ministères techniques placés sous sa tutelle dans leurs du développement. Le manque de qualification et de motivation du personnel responsable joue un rôle dans ce contexte de même que l'organisation insuffisante au niveau de l'administration pour le déroulement et la mise en place des activités.

Le consensus est général parmi les bailleurs de fonds pour affirmer la nécessité d'intégrer les programmes et projets en cours et futurs dans une stratégie nationale de développement cohérente et dans un programme national d'investissement qui se déplace dans un champ de prestations et de relations macro-économiques réaliste et progressif. Le suivi régulier des effets de la politique de développement devra en outre être encouragé, particulièrement en ce qui concerne les conditions de vie de la population pauvre. Ces principes fondamentaux ont été réaffirmés en septembre 1999 par la communauté internationale des bailleurs de fonds lors de l'accord sur les procédures pour une élaboration et une application à long terme de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP).

Le Ministère du Plan et de la Coopération (MPC) compétent jusqu'alors pour la planification des investissements et la gestion de la coopération a été dissous par le décret gouvernemental du 7 juin 2000³. Par rapport du Ministère de l'Economie et des Finances, il avait une position relativement forte

³ Décret n°D/2000/049/PRG/SSG en date du 07.06.2000

et était consulté dans sa compétence de représentation des thèmes et stratégies de politique de développement national et centralisé du FMI ET DE LA Banque Mondiale ainsi que pour l'établissement du cadre macro-économique pour la FAS-R et les CAS⁴, et désormais pour le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) comme condition indispensable pour la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC). Ces tâches ont depuis lors été attribuées au Secrétariat d'Etat au Plan (SEP) créé par le même décret sus - nommé et placé sous la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances. La gestion de la coopération par contre est attribuée au Secrétariat d'Etat à la Coopération (SEC), nouvellement créé lui aussi, qui dépend du Ministère des Affaires Etrangères⁵.

On suppose que la collaboration entre les Directions du Ministère de l'Economie et des Finances, en particulier la Direction Nationale des Investissements Publics (DNIP) et la Direction Nationale de l'Economie (DNE) profiteront de cette réorganisation et pourront libérer des synergies. Dans ce contexte, une poursuite du projet en cours de Conseiller auprès du Ministère de l'Economie et des Finances semble opportune, avec une concertation technique sur le Secrétariat d'Etat au Plan et une modification de la conception tenant compte des nouvelles conditions - cadres de la politique de développement. Parallèlement, le Secrétariat d'Etat au Plan est prédestiné comme ancrage institutionnel pour l'appui de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté en Guinée prévu par la République Fédérale d'Allemagne.

⁴ Crédit d'Ajustement Structurel

⁵ Ces deux secrétariats d'Etat ont repris en totalité les structures et les fonctions de la Direction Nationale du Plan et de la Direction Nationale de la Coopération du ministère dissous

Atelier de Concertation entre les Différents Intervenants dans le Massif du Fouta Djallon
Labé, du 14 au 16 février 2001

Schéma de planification du projet (SPP)		Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH
Intitulé du Projet : Pays : N° du Projet :	Conseiller au Secrétariat d'Etat au Plan auprès du Ministère de l'Economie et des Finances République de Guinée 2000.2129.5	Durée présumée : 01.01.2001 - 31.12.2001 Date d'établissement du SPP : 28.09.2000 Page 1
Description sommaire		Activités
Objectif global : Améliorer la conception et la mise en oeuvre de la Politique Nationale de Développement		
Objectif du projet : Renforcer les capacités du Secrétariat d'Etat du Plan du Ministère de l'Economie et des Finances pour la formulation et la mise en oeuvre de la stratégie nationale de développement prenant tout particulièrement en compte la situation des couches pauvres de la population.		
Résultats : 1. Les méthodes et instruments pour la formulation et la mise en oeuvre des stratégies de développement sont perfectionnées et appliquées		<ul style="list-style-type: none"> - soutenir l'actualisation de la Vision Guinée 2010 à l'horizon 2025; - appuyer l'élaboration du document final de la Stratégie de la Réduction de la Pauvreté (DSRP); - aider à renforcer la base d'informations sur la pauvreté et ses déterminants. - identifier et introduire des instruments appropriés de suivi et d'évaluation pour l'analyse de l'impact des mesures pour la réduction de la pauvreté dans le cadre du DSRP; - appuyer l'actualisation et le perfectionnement de la carte de pauvreté en Guinée; - assurer la formation pour la collecte, le traitement et l'analyse des données sur la pauvreté; - assurer l'application des instruments de suivi et d'évaluation.
2. Les instruments d'analyse et de prévision macro-économiques sont perfectionnés et appliqués		<ul style="list-style-type: none"> - assurer la poursuite de la collecte et de la compilation des données économiques et financières afin de compléter et harmoniser les informations sur l'évolution des paramètres, des coefficients et des variables exogènes dans le passé et rendre plus argumentée la formulation des hypothèses; - appuyer l'aménagement et l'adaptation du modèle d'analyse macro-économique : <ul style="list-style-type: none"> 1. enrichissement du tableau des indicateurs principaux; 2. perfectionnement et/ou création de modules spécifiques dans la maquettes (dette, recettes fiscales, investissements, valeur ajoutée dans les plus importantes telles que l'agriculture, la pêche et les mines, aspects sociaux); - soutenir l'organisation du processus de prévision et d'analyse macro-économiques; - assurer la formation des cadres sur le tas lors de l'aménagement de la maquette et de l'établissement de cadrages et de scénarios; - organiser des séminaires pour présenter les produits aux cadres, aux décideurs et à la société civile.
3. Les concepts et applications de la gestion de la coopération mis en place dans les phases précédentes du projet sont régulièrement utilisés (consolidation des acquis de la phase précédentes à la Direction Nationale de la Coopération DNC)		<ul style="list-style-type: none"> - renforcer la gestion de la coopération allemande par la mise en place d'une cellule de coordination; - actualiser et perfectionner le Guide sur la Coopération Internationale en Guinée en tenant compte de la Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté SRP; - soutenir l'optimisation et l'extension des Systèmes d'Informations des programmes et projets de la Coopération Internationale au Développement en Guinée (SIP, SIG) et assurer l'échange des données avec les autres départements techniques; - appuyer l'extension et renforcer l'utilisation du centre de documentation de la DNC.
4. Les institutions de la Coopération Allemande sont représentées dans les concertations entre bailleurs de fonds sur les stratégies de développement la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP).		<ul style="list-style-type: none"> - participer aux réunions de concertation et de coordination avec l'Ambassade d'Allemagne en Guinée; - assister le Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) et l'Institution de Crédit pour la Reconstruction (KfW) dans la réalisation de leurs engagements en Guinée; - assurer la Coordination entre la Coopération Allemande au Développement et les autres Bailleurs de Fonds en Guinée notamment dans la formulation et la mise en oeuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté SRP; - renforcer la Coordination entre la Coopération Allemande au Développement et les organismes, institutions et acteurs guinéens au Développement notamment dans le cadre de la Coopération Guinéo-Allemande.

Ministère de l'Enseignement Technique et de la
Formation Professionnelle

Office National de Formation et de
Perfectionnement Professionnels (ONFPP)
BP : 1617 , Tél. : (00224) 412813/415961

Deutsche Gesellschaft für
Technische Zusammenarbeit
(GTZ) GmbH

I.13. MODERNISATION DE L'APPRENTISSAGE

A - DESCRIPTION DU PROJET

1 - Brève description du projet et de la contribution allemande

Intitulé du projet	Modernisation de l'apprentissage		
Situation	La formation professionnelle actuelle en Guinée ne correspond ni en quantité ni en qualité aux exigences techniques, économiques et sociales du pays.		
Objectif du projet	Les jeunes des deux sexes augmentent leurs possibilités d'emploi sur le marché du travail en suivant un apprentissage conçu sur un modèle coopératif et répondant aux exigences des entreprises et de la société.		
Résultat prévus du projet	1- les programmes de formation professionnelle dans le secteur de l'artisanat et de la prestation de services sont adaptés aux exigences techniques, économiques et sociales. 2 - les centres de formation professionnelle et les entreprises dans les principaux corps métiers sont préparés à l'apprentissage renouvelé. 3 - la collaboration entre les institutions et les acteurs de la formation professionnelle est établie 4 - des filières d'apprentissage de modèle coopératif sont établies à titre exemplaire dans des branches d'activité à haute intensité d'emploi dans deux régions du pays.		
Goupes-cible	Groupes bénéficiaires : les jeunes (filles et garçons) faisant partie pour la plupart des couches pauvres de la population. Intermédiaires : les chefs d'entreprises et les maîtres d'apprentissage du secteur informel; les directeurs et les enseignants des centres de formation professionnelle et autres établissements de formation; le personnel du maître d'oeuvre du projet ainsi que des associations artisanales et économiques.		
Agence d'Exécution	Maître d'oeuvre politique : Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP) Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels (ONFPP)		
Durée du projet :	Proposition d'exécution :		
	Première phase	de 06/2000 à 05/2003	3ans
	Durée totale proposée :		9ans
Coût du projet	Total des coûts prévus du projet :		12.440.000 DM
	Total des coûts de la contribution allemande :		11.000.000 DM
	pour l'actuelle phase de promotion :		3.000.000 DM
Principales contributions en personnels	Un expert international en mission de longue durée au max. 36 mois de spécialiste Trois experts locaux/régionaux en mission de longue durée au max.78 mois de spécialiste Des experts nationaux et internationaux en mission de courte durée au max. 18 mois de spécialiste		
Principales contributions en matériel:	Véhicules, équipements de bureau, matériel informatique et d'enseignement à concurrence de 426.000 DM		

Objectif et bien-fondé du projet

Situation de départ (analyse du problème)

Considérant le niveau de formation de la population, la Guinée se place depuis de nombreuses années tout en bas de l'index pour le Développement Humain du PNUD. On suppose que presque 85% de l'actuelle population active ne possède aucune formation scolaire, que seuls 7% ont un certificat de fin d'études primaires et moins de 2% un apprentissage technique ou artisanal formel. Sur environ les 20% de la population ayant une activité professionnelle dans le secteur extra-agricole, plus des deux tiers sont actifs dans le secteur dit informel. Le pourcentage des jeunes filles suivant une formation professionnelle formelle est insignifiant, plus de 70% des filles n'arrivent pas jusqu'au certificat de fin d'études primaires et sont donc exclues de l'actuel système de qualification formelle (dans des écoles secondaires professionnelles ou de formation générale).

La situation déplorable constatée dans le secteur de la formation est confrontée au potentiel extrêmement élevé du pays en ressources naturelles (richesses du sous-sol, énergie hydraulique, superficie agricoles et forestières) dont l'utilisation et la mise en valeur ne pourront toutefois pas réussir sans une amélioration radicale de la qualification de la population.

Les jeunes qui veulent apprendre une profession pratique ont en Guinée trois possibilités :

- l'enseignement dans un centre de formation professionnelle (CFP) après avoir obtenu un certificat de fin d'études primaires
- l'apprentissage traditionnel dans des entreprises du secteur informel
- la formation dans des établissements privés (en particulier à Conakry)

Ces trois formes d'enseignement présentent de graves lacunes :

Les 16 centres de formation professionnelle publics qui existent actuellement proposent, pour une capacité totale de seulement 3000 postes d'apprentissage, une formation en grande partie théorique basée sur le modèle français et qui ne correspond pas aux réalités ni aux nécessités du marché du travail actuel. La qualification et la motivation des enseignants de formation professionnelle sont considérées comme faibles, l'infrastructure, le matériel didactique et les programmes d'enseignement ne sont plus adaptés à la vie actuelle. Dans la plupart des CFP, les cours ne sont plus donnés régulièrement depuis des années par manque de moyens de fonctionnement et de matériel didactique et en raison d'une infrastructure en mauvais état et d'enseignants démotivés.

L'apprentissage traditionnel dans des entreprises du secteur informel peut en principe être aussi suivi par les jeunes n'ayant pas obtenu de certificat d'études primaires et nombreux sont les jeunes, surtout de milieu urbain qui font un tel apprentissage. En 1997, le nombre d'apprentis était évalué à environ 50 000, pour la seule ville de Conakry. Le niveau technologique de cet apprentissage est faible dans la plupart des entreprises, les temps d'apprentissage sont longs (5 à 7 ans) et aucune certification formelle n'est délivrée à la fin de la formation. Une qualification théorique et de formation générale n'est pas donnée et les maîtres d'apprentissage comme d'ailleurs les apprentis sont pour la plupart analphabètes.

Les jeunes filles ne comptent que pour environ 8% du nombre total d'élèves dans les centres de formation professionnelle publics par manque de filières de formation adéquates. Mais leur pourcentage dans l'apprentissage traditionnel est évalué à plus de 30% dans les branches d'activités florissantes telles que le textile, les soins du corps et l'alimentation.

Les instituts privés qui offrent surtout une formation et un perfectionnement professionnels dans des professions modernes prestataires (informatique, comptabilité, économie de l'entreprise, etc.) ne sont accessibles qu'à une très petite minorité car les frais d'inscription sont élevés et la plupart des filières de formation exigent un très bon niveau de formation générale.

Le problème central peut ainsi être formulé :

"La formation professionnelle actuelle ne correspond ni en qualité ni en quantité aux exigences techniques, économiques et sociales du pays".

Cette situation a pour conséquence que pour la grande majorité des jeunes Guinéens, en particulier des jeunes filles, il n'existe pas de possibilités d'apprentissage qui proposent des qualification dans les

secteurs porteurs d'avenir de la production ou des prestations de services. D'autres part, sans la présence d'une main d'oeuvre qualifiée, il est difficile que se créent des structures modernes et performantes dans le secteur privé. Malgré le fort pourcentage de postes d'apprentissage et d'emplois dans le secteur informel et l'importance de ce secteur au niveau macro-économique, il s'avère que le faible niveau d'équipement et des normes de qualité des entreprises, l'éventail réduit des produits et le manque de capacité innovatrice ont pour conséquence que la formation professionnelle dans la plupart des corps de métiers se limite en général à la transmission de qualifications rudimentaires.

Le gouvernement s'efforce de contrecarrer les imperfections du système de formation actuel avec les mesures suivantes :

- depuis 1996, une réforme de la formation professionnelle a été engagée avec l'appui de la coopération Canadienne, elle se concentre toutefois uniquement sur la formation technique secondaire dans les CFP et les écoles techniques spécialisées, autrement dit elle concerne les profils de formation à partir du niveau des ouvriers spécialisés et des techniciens. Une série de programmes d'enseignement nouveaux ou modifiés a été proposée, le perfectionnement des formateurs est engagé et des améliorations dans l'infrastructure scolaire ont été prévues. La mise en oeuvre des réformes progresse cependant très lentement car le cofinancement de ces activités par d'autres bailleurs de fonds, tel que le gouvernement guinéen le souhaitait, n'a pas encore été suffisamment développé.
- l'Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels (ONFPP), créé en 1996 organise des mesures de perfectionnement professionnel avec des fonds provenant du Fonds National de Qualification Professionnelle, destinés à des adultes dans des entreprises du secteur formel et informel.
- l'ONFPP doit en outre veiller à moderniser le système de formation professionnelle traditionnel et le rendre plus performant; il doit favoriser la coopération entre les deux lieux de formation, jusqu'à présent séparés, que représentent l'entreprise et le centre professionnel. L'objectif est de créer des systèmes d'apprentissage de grande portée et offrant des possibilités d'emploi pour la majorité des jeunes guinéens qui n'ont pas accès au système de formation formel. On veillera surtout à ce que les jeunes filles, particulièrement défavorisées jusqu'à présent, bénéficient de possibilités de formation adéquate.

Le projet de coopération technique a été conçu en partant de cette approche.

I.14. DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE / DEG

En vue d'encourager les investissements dans le secteur privé des pays partenaires, la DEG met à la disposition de ses entreprises partenaires en Allemagne et à l'étranger un large éventail de prestations axées essentiellement sur les conseils en investissements et en coopérations, le financement de projets sous forme de prêts à long terme et de capital risque, les mesures d'accompagnement des projets. En même temps, elle conseille en partie sur l'ordre du gouvernement allemand des institutions nationales en vue d'améliorer les conditions générales du secteur privé, développement des stratégies, propose des conceptions pour des mesures de privatisation et réalise des programmes de promotion spécifiques aux pays. Un engagement de la DEG peut, en principe, toucher toutes les branches du secteur privé. Outre les entreprises de production dans les secteurs industriel, minier et agricole, elle cofinance également des projets d'infrastructure dans le domaine privé et notamment dans les secteurs des télécommunications, des transports et de l'énergie. La promotion du secteur financier local (y compris du crédit-bail) occupe, là une place spéciale. C'est pourquoi, la DEG soutient une multitude d'instituts spécialisés pour qu'ils puissent fournir à moyen et long terme des capitaux d'investissement avant tout aux petites et moyennes entreprises.

Depuis 1986 la DEG est actionnaire et partenaire de la BICIGUI (Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie en Guinée), créée en novembre 1985.

La BICIGUI n'est pas une Banque de développement dans le sens classique. Mais elle offre, en plus de ses activités de banque commerciale, dans le cadre de son "Guichet de Développement" le financement à moyen et long terme pour des projets dans les secteurs agriculture agro-industrie, et industrie.

La DEG a pour objectif à travers cette domiciliation de fonds à la BICIGUI, de contribuer sensiblement au développement du secteur bancaire et le développement économique de la Guinée en général.

Ce qui correspond parfaitement à sa vision de soutenir l'implantation et la modernisation d'entreprises privées performantes dans les pays partenaires.

Dans le but de faciliter surtout les activités du Guichet de Développement, la DEG a consenti à la BICIGUI, en dehors de sa participation au capital, deux lignes de crédit.
Les bénéficiaires privilégiés de cet appui sont les entreprises privées guinéennes orientées vers le développement.

DONNEES DE BASES

Sous secteur	Prêts bancaires au secteur privé
Structure Guinéenne	BICIGUI
Organisation Allemand	DEG
Enveloppe prévue	3 200 000 DM (Guichet de développement)
Zone d'impact	Guinée entière

I.15. ECOLES PRIMAIRES EN MOYENNE ET BASSE GUINEE

Présentation Générale

Le projet "Ecole Primaire en Moyenne et Basse Guinée" est un projet de la coopération financière Guinéo-Allemande qui s'inscrit dans le cadre des programmes nationaux d'éducation de l'Etat Guinéen.

Il vise l'augmentation du taux de scolarisation en zone rurale par le développement de l'accès aux écoles publiques.

Il a pour objectif la construction de 800 salles de classes, répartie en deux phases de 2,5 ans.

Une première phase concerne la construction de 126 écoles dans les régions administratives de Mamou et Kindia : 56 pour les préfectures de Mamou et 70 pour celles de Kindia. Une deuxième phase, après évaluation du bailleur de fond, aura lieu dans la région de Labé.

Dans la région de Mamou, un volet animation, proposé comme programme pilote, est intégré au projet de construction. Une évaluation entre les deux régions (avec et sans animation) devrait permettre de juger de l'impact apporté par ce volet.

Maître d'ouvrage : Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire (MEPU)

Maître d'oeuvre : Service National des Infrastructures et Equipements Scolaires (SNIES).

Financement : République Fédérale d'Allemagne

A travers la KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau)

Ingénieur Conseil : Bureau d'étude Allemand Lippsmeier + Partner

Architecte, en partenariat avec le bureau d'étude guinéen Carig.

Volet animation



Contexte

Un volet animation a été intégré au projet, dans la région de Mamou, afin de favoriser l'implication de la communauté dans la région de la future école. En effet, la communauté n'est pas considérée comme le bénéficiaire passif d'installations fournies par bailleur et le gouvernement. L'école est aussi sa propriété et la communauté doit être en mesure de jouer un rôle actif et de décisions autour de la vie scolaire.

Objectifs

Le volet animation s'est fixé deux objectifs principaux :

1. rendre la communauté capable d'assurer elle-même la **pérennité** de l'infrastructure
2. favoriser l'**augmentation du taux de scolarisation**, notamment des filles

Le volet animation s'appuie sur une **approche participative** où la capacité d'initiative des villageois est la condition indispensable à la transformation espérée. Il doit donc aider les villageois à prendre des décisions en connaissance de cause en ce qui concerne leur organisation autour de l'école. Il vise à obtenir le consensus des communautés sur les mesures à prendre.

Il informe, mobilise et incite les gens à agir, notamment pour que la communauté :

- s'approprie l'infrastructure en contribuant à la construction à un hauteur d'environ 10% par la mise à disposition du terrain, son défrichage, l'apport d'agrégat et d'eau, la construction de la clôture, etc. (**participation communautaire**).
- soit capable de faire face aux dépenses de fonctionnement et d'entretien des équipements en s'organisant à travers une structure (Association des Parents et Amis de l'Ecole) composée d'homme et de femmes chargés de la gestion et de l'entretien de l'école ainsi que des autres aspects de la vie scolaire (**formation**)
- soit consciente de l'importance de la scolarisation et envoie les enfants, notamment les filles à l'école (**sensibilisation**).

D'autres part, le volet animation s'attache également à favoriser l'intégration de toutes les couches de la population dans les prises de décision, notamment les femmes (**approche Genre et Développement**).

Une équipe d'animateurs/trices appuie ainsi les communautés en organisant des réunions dans les 56 villages de la région de Mamou ciblés par le projet, autour des thèmes suivants :

1. Prise de contacts et identification des potentialités des villages
2. Information sur le projet et définition de la participation communautaire



3. Appui à l'émergence d'une APEAE et de son bureau exécutif dans le respect de critères d'éligibilité et d'intégration des femmes et des jeunes.
4. Formation de l'APEAE sur divers aspects (structure et fonctionnement, documents administratif d'une association, tenue de PV et d'assemblée générale, mobilisation et



gestion de ressources, etc.)

5. Appui à la mise en place de programme d'activité pour l'entretien et l'embellissement de l'école, ainsi que pour la gestion des équipements
6. Sensibilisation sur l'intérêt de l'éducation de base et la scolarisation, en particulier celle des jeunes filles
7. Suivi

Techniques et outils d'animation

Pour la conduite de ces réunions, avec le bureau exécutif ou en assemblée générale, les animateurs s'appuient sur différents outils et techniques d'animation parmi lesquels : les causeries, jeux de rôle, études de cas, supports imagés, travaux de groupe, etc.

La radio rurale apporte un appui à l'animation par la réalisation d'émissions dans les différentes communautés permettant un échange d'expériences et la conservation des acquis.



Caractéristiques des écoles

Chaque école est composée de trois salles de classes, un bloc de direction, des latrines.

Le mobilier et l'équipement sont fournis.

Le coût du projet s'élève à 25, 00 millions DM (chaque tranche : 12, 50 millions de DM)

Phases du projet et zone d'intervention

La 1ère tranche est en cours d'exécution depuis août 99 dans les préfectures de Kindia, Dubréka, Forécariah, Coyah, Téliélé, Mamou, Dalaba, Pita. Dans ces trois dernières préfectures, l'animation a évolué entre février et juillet 2000 (avec 6 animateurs/trices) et continue depuis d'octobre 2000 jusqu'à juillet 2001 (avec 6 puis 2 animateurs/trices).

La 2ème tranche sera consécutive à la 1ère : le démarrage est prévu en mars 2002. Elle s'exécutera dans la région de Labé. En raison de la présence de plusieurs bailleurs dans la même zone, une coordination permettra de se concerter sur le choix des préfectures.

Bureau à Conakry
Quartier Taouyah - Commune de Ratoma
Tel.: 42.42.62 - Email : ipconakry@eti.net.gn
Chef de projet : M. Walter KUONI

Antenne à Mamou - Volet Animation
Quartier Pétel
Tél.: 68.09.72
Coordinatrice : M. Béatrice DIALLO

Dernière mise à jour : janvier 01

1.16 . LA COOPERATION ALLEMANDE A TRAVERS L'UNION EUROPEENNE

PROGRAMME DE COOPERATION UNION EUROPEENNE / GUINEE

Depuis la première Convention de Lomé, La Guinée a manifesté son intérêt d'établir des relations avec la Commission et depuis, la coopération n'a cessé de se renforcer et de se diversifier et aujourd'hui l'ensemble de ses concours placent l'Union Européenne comme le premier bailleur de fonds multilatéral.

Le 21 Février 1997, le Programme indicatif National de la Guinée a été signé entre le Gouvernement et la Commission Européenne. Ce programme est le fruit de négociations et d'échanges sur les différentes priorités des parties en tenant compte de l'acquis, du potentiel et des contraintes en Guinée. Il définit les interventions pour les cinq prochaines années.

L'Aide de la Communauté Européenne continue à venir en appui aux politiques sectorielles du gouvernement, en vue, notamment, du développement du dispositif des équipements économiques et sociaux de base, d'un développement harmonieux du monde rural, du renforcement des services sociaux et de consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit.

Les montants des dons ont considérablement gonflé au fil des programmes et la dernière enveloppe financière de la Guinée est de 154 millions d'ECU (soit 200 milliards de FG).

Le Programme Indicatif National (PIN) concerne les ressources financières programmables et tient compte de la nécessaire cohérence avec les financements complémentaires dont la Guinée pourrait bénéficier à partir d'autres instruments de coopération prévus dans la Convention de Lomé (SYSMIN, appui à l'ajustement structurel, aide alimentaire,...) et au budget de la Commission Européenne (ligne démocratie droits de l'homme, ligne cofinancement ONG, ligne appui à la forêt tropicale, ECHO...) sans oublier la contribution non négligeable de la Banque Européenne d'Investissement. Ces ressources non-programmables sont très importantes et peuvent parfois presque doubler l'enveloppe initiale.

Ces cinq dernières années, les interventions se sont concentrées autour de trois axes majeurs :

1. Le développement rural avec plusieurs programmes :

Le programme Guinée Maritime (PGM2) qui, par l'intermédiaire de nombreux opérateurs, apporte un appui auprès des paysans de la zone littorale dans des domaines variés : crédit rural, traction bovine, diffusion des intrants, recherche agronomique, pépinières, sel solaire, pistes rurales. Le programme des domaines variés : crédit rural, traction bovine, diffusion des intrants, recherche agronomique, pépinières, sel solaire, pistes rurales. Le programme Haute Guinée Ouest (PHGO) avec des actions dans le domaine de l'élevage, vivre-coton, apiculture, crédit rural, traction bovine. Le programme "Bassins Versants" bénéficiant d'un financement régional qui prévoit l'aménagement des bassins des fleuves prenant leur source en Guinée (Niger, Gambie...) ainsi que le développement de parcs nationaux. Le programme d'Appui aux Forêts Tropicales (PAFT) financé directement sur une ligne budgétaire de la commission qui prévoit un appui à la gestion de l'écosystème mangrove dans la région de Dubréka, une campagne de reboisement et de diffusion de foyers améliorés sur la capitale en vue d'une réduction de la consommation de bois.

2. Le développement des infrastructures routières avec la construction de routes nationales, la réhabilitation de pistes ainsi que la construction d'ouvrages d'art. Une partie de ces infrastructures est financée aussi par le SYSMIN.

3. Un programme d'amélioration des conditions de vie à l'intérieur du pays (ACVIP) autour de trois axes sociaux prioritaires :

- La santé avec des constructions et des réhabilitations d'hôpitaux et des centres de santé.
- L'éducation avec la construction d'écoles primaires, la réhabilitation de bâtiments administratifs ainsi qu'un appui à formation professionnelle.
- L'hydraulique rurale avec des campagnes de forages, l'équipement de petits centres en réseaux avec pompes solaires, ainsi que des appui à la maintenance, l'éducation sanitaire,...

Les domaines de concentration du nouveau Programme Indicatif National (PIN) sont inspirés des priorités de développement du pays, des politiques nationales engagées, des résultats et des orientations passées de la coopération UE-Guinée.

Ils ont chacun un poids financier spécifique :

- 1) Développement des infrastructures routières et d'équipements hydrauliques (39 %)
- 2) Promotion paysanne, développement rural et la protection de l'environnement (28 %)
- 3) Santé (12%)
- 4) Education (10 %)
- 5) Décentralisation (5 %)
- 6) Programmes complémentaires (6 %)

Les investissements de la Commission visent le désenclavement national par la mise en place d'un réseau routier national de base et de désenclavement national par le biais des axes routiers qui lient la Guinée aux pays voisins.

L'amélioration des conditions de vie au travers d'un programme d'hydraulique villageoise donnant accès à l'eau potable à un plus grand nombre est également un objectif prioritaire.

La promotion paysanne, le désenclavement, le développement de la production agricole et de l'élevage, la gestion des ressources naturelles et le renforcement des services centraux de l'agriculture sont des domaines jugés primordiaux qui continueront à être appuyés par différents programmes régionaux.

Dans le secteur Santé, l'appui est destiné à accroître la qualité de la couverture sanitaire principalement des régions de Boké, Kankan et N'zérékoré par un ensemble d'appuis techniques, matériels et financiers. Une attention sera donnée à la formation du personnel de santé et à l'approvisionnement/distribution de médicaments essentiels. Un programme de santé urbaine pourrait être élaboré et un appui au Centre National de Transfusion Sanguine est prévu.

Les priorités dans le secteur Education étant l'augmentation du taux de scolarisation et l'amélioration de la qualité de l'enseignement et du fonctionnement des services de l'éducation, l'aide sous le 8^{ème} FED s'inscrit dans la continuité des actions entreprises : construction d'écoles et de bâtiments administratifs, formation des maîtres. L'appui à l'ENAM (Ecole Nationale des Arts et Métiers) pourrait être poursuivi.

Faisant partie du processus de démocratisation, l'appui à la décentralisation vise à consolider les collectivités locales et à renforcer leurs capacités techniques et de gestion et surtout à accroître leurs ressources financières. En complément aux cinq secteurs de concentration, une partie de l'enveloppe pourra être affectée à d'autres types d'appui dont l'appui au secteur privé, le renforcement des réformes institutionnelles et administratives et également la variation du patrimoine culturel en Guinée. L'union Européenne désire intervenir dans le domaine de la culture à travers des projets contribuant à la conservation et à l'ouverture au public des vestiges culturels guinéens aussi bien dans le domaine de l'art, que de la musique, du spectacle, des traditions.

DONNEES DE BASE

Sous secteur	Tous
Organisme	Union Européenne
Durée effective	Du 21/02/1997 au 21/02/2002
Délégué UE	Stefan FROWEIN
Enveloppe prévue	154 000 000 ECU

II. LE PROGRAMME REGIONAL D'APPUI A LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES NATURELLES DES BASSINS DU NIGER ET DE LA GAMBIE (AGIR)

1 - Résumé

Le Programme régional d'appui à la gestion intégrée des ressources naturelles des bassins du Niger et de la Gambie (AGIR) constitue la prolongation directe du Programme régional d'aménagement des bassins versants-types Guinée (PRABV). Le PRABV a permis d'identifier et d'expérimenter des modèles techniques et des technologies appropriées pour la gestion durable des ressources naturelles dans les hauts bassins des fleuves Niger, Sénégal et Gambie. En mettant à contribution les capacités locales créées en vue de la protection et la gestion durable des ressources naturelles le présent programme AGIR vise la poursuite de l'application et de la diffusion à large échelle des modèles et technologies qui ont fait preuve de leur efficacité. La zone d'intervention du programme concerne deux régions naturelles de la Guinée (Haute Guinée, qui comprend le Parc National du Haut Niger, et le Fouta Djallon) ainsi que trois espaces transfrontaliers (Guinée-Sénégal, Guinée-Mali et Guinée-Guinée Bissau) où des actions de conservation des écosystèmes seront entreprises ou poursuivies (voir Annexe 1).

L'objet du programme est d'appuyer la gestion intégrée des ressources naturelles en vue de la conservation et de la restauration des écosystèmes naturels dans l'espace régional. Cette action se traduira également par une amélioration des conditions de vie des populations. Pour les composantes de gestion des ressources naturelles, l'approche du Programme qui favorise l'auto-développement villageois, l'émergence d'opérateurs privés et l'intégration des activités dans les structures existantes devrait permettre de ne pas générer de charges récurrentes additionnelles pour les Gouvernements dans l'après projet. Plus spécifiquement, l'intervention vise :

- l'implication des populations dans la gestion durable des ressources naturelles;
- la valorisation durable des produits de la biodiversité et des produits secondaires forestiers au profit des populations, et notamment des femmes au travers de groupements d'intérêt économique;
- l'harmonisation et l'intégration régionale des politiques de gestion des ressources naturelles;
- la conservation d'écosystèmes naturels représentatifs de l'ensemble écologique régional;
- l'amélioration de la pertinence des décisions en matière environnementale, et de gestion des ressources naturelles, ainsi que la mise en place d'un dispositif de suivi des écosystèmes.

Ce Programme doit aussi intervenir dans les domaines institutionnel et de l'information pour l'aide à la décision. La dimension économique de la conservation est prise en compte au travers des composantes visant la valorisation, au profit des populations, des produits forestiers secondaires et de la biodiversité.

Le Programme a une durée de 4 ans et son coût est évalué à 23 M écus. Le financement assuré dans le cadre du 8^{ème} FED pour un montant de 8,5 M écus sur le PIR Afrique Occidentale; de 9,5 M écus sur PIR Guinée; de 1,5 M écus sur PIN Guinée Bissau; de 2 M écus sur PIN Mali et de 1,5 M écus sur PIN Sénégal. Sa mise en œuvre est basée en majeure partie sur des mandats confiés à des opérateurs locaux (organisations villageoises, services de l'administration déconcentrée, ONG et structures privées) avec le concours d'une assistance technique. Le programme sera évalué de manière externe en seconde et quatrième année.

2 - Détails du programme

Les objectifs globaux, spécifiques et résultats correspondants sont donnés dans le cadre logique fourni en Annexe 2.

De façon globale, l'intervention dont le contenu est résumé en Annexe 3, est basée sur 3 grands axes complémentaires :

A - Gestion des ressources naturelles et développement rural (2 composantes sous-régionales :

- i) Composante haut Niger - A1, et
- ii) composante haute Gambie - A2

Il s'agit avant tout de passer à une phase d'extension et de diffusion à grande échelle dans les régions de haute Gambie et du haut Niger, des modèles techniques éprouvés lors du PRABV. Ceux-ci concernent tout particulièrement la lutte contre les feux de brousse, et la création de capacités locales pour la gestion des ressources naturelles. Ces actions seront exécutées par des opérateurs nationaux et locaux conformément à ces modèles techniques. La démarche retenue vise à concilier le développement local avec une gestion durable des ressources naturelles.

B - Appui à la mise en place et à la gestion des aires protégées, notamment transfrontalières (4 composantes dont 3 transfrontalières entre la Guinée, le Sénégal (B3), le Mali (B2) et la Guinée-Bissau (B4).

Il s'agit d'appliquer sur 4 espaces protégés une stratégie de conservation privilégiant une implication active de populations périphériques. Les actions à entreprendre sont diverses : aménagements physiques (pistes, infrastructures), mais aussi sensibilisation des populations, mise en place de mécanisme de concertation et de médiation entre les divers groupes d'intérêt, promotion écotouristique de ces espaces en vue d'assurer leur valorisation économique, actions de développement rural en périphérie.

C - Actions transversales et régionales d'accompagnement (charte régionale des aires protégées transfrontalières, appui à la mise en place d'une loi cadre sur les aires protégées en Guinée, réseau de systèmes d'information environnementaux, et réseau de valorisation des produits forestiers secondaires ou produits de la biodiversité).

Ces actions transversales visent à fournir un soutien législatif, technique et économique approprié aux opérations mise en œuvre sur le terrain. La charte régionale des aires protégées permettra de clarifier le cadre juridique dans lequel doit être conçu l'appui au développement en périphérie des aires protégées transfrontalières, de même que les mécanismes de gestion conjointe bi-nationale de ces espaces. Les systèmes d'information environnementaux fourniront une information cartographique pertinente et de qualité aux composantes de terrain du programme, et aux décideurs des institutions de tutelle. Le réseau de valorisation des produits forestiers secondaires devrait permettre de fournir aux populations des revenus complémentaires, durable et réguliers en substitution de ceux qui étaient obtenus par l'exploitation abusive de ressources naturelles protégées. Enfin, l'appui à la mise en place d'une loi cadre sur les aires protégées en Guinée permettra d'harmoniser la législation de ce pays avec celle des pays voisins.

3 - Mise en œuvre du Programme

3.1. Moyens physiques et non physiques

S'ajoutant aux moyens budgétisés sur ses ressources propres, le programme prendra à son compte dès son démarrage l'ensemble des moyens physiques, investissements et équipements acquis dans le cadre du PRABV. Il bénéficiera également des ressources humaines formées et des capacités créées dans le cadre du PRABV dont il reprendra également les acquis techniques les plus pertinents.

3.2. Organisation, procédures et modalités d'exécution

La large champ couvert par le programme n'implique pas la mise en place d'une lourde structure. La structure opérationnelle du programme comporte :

- une coordination régionale (basée à Conakry), responsable de la gestion globale du programme, de sa coordination, et de l'exécution des actions transversales (axe C cité au point 2), du suivi et de l'évaluation interne. Cette coordination régionale sera appuyée par une assistance technique et la cellule centrale comptable, commune à tous les programmes FED en Guinée;
- six projets localisés correspondant aux 2 composantes sous-régionales (axe A cité au point 2); et aux 4 composantes aires protégées (axe B cité au point 2). La direction de ces

projets comprend un cadre national chef de projet et un assistant technique, ainsi qu'une équipe contractuelle réduite (comptable et personnel d'appui).

L'intervention est basée en majeure partie sur des mandats confiés à des opérateurs locaux (organisations villageoises, services de l'administration, ONG et structures privées). Ceux-ci seront sélectionnés à partir des opérateurs déjà formés lors du PRABV, et des interventions publics et privés présents dans les zones d'intervention. Ces opérateurs devront faire l'objet d'un agrément décidé en commission paritaire. Tous les contrats avec les opérateurs locaux seront signés par les Ordonnateurs Nationaux des pays bénéficiaires et endossés par les Chefs des Délégations correspondants.

La tutelle technique du Programme est assurée dans chaque Pays, respectivement : en Guinée la Direction Nationale des Eaux et Forêts; en Guinée Bissau : la Direction Nationale des Forêts; au Mali : la Direction Nationale de l'Equipement et de l'Aménagement Rural; et au Sénégal : la Direction Nationale des Parcs Nationaux.

L'Ordonnateur National de la Guinée est l'Ordonnateur Régional du programme. La supervision et le suivi du programme seront confiés à un comité régional de suivi qui sera réuni annuellement. Ce comité inclura les représentants des Ordonnateurs Nationaux du FED des 4 Etats concernés par le Programme, c'est à dire Guinée, Guinée Bissau, Mali et Sénégal, les représentants des Ministères techniques de tutelle, et les représentants des Délégations de l'U.E des pays concernés.

L'organisation du programme sera détaillée dans un manuel de procédure agréé par le comité régional de gestion et la Commission. L'exécution du programme s'effectuera sur la base de régies-programmes. Les décaissements se feront par étapes après évaluation des résultats de chaque étape précédente (déroulement du programme séquentiel et conditionnel). Tous les décaissements s'opéreront sous la responsabilité du chef de composante national et de l'assistant technique, conformément aux procédures du FED. Le recrutement du personnel national sera effectué selon une procédure décidées d'un commun accord entre les autorités nationales et la Commission.

L'assistance technique sera essentiellement sélectionnée suite à des appels d'offres restreints internationaux après présélection. Les véhicules, équipements et matériels divers seront acquis par procédure d'appel d'offres internationaux ouverts, sauf quand il s'agira de petites quantités ou de besoins urgents, justifiant le recours aux consultations restreintes et/ou locales après autorisation par la Commission.

Une méthodologie systématique de capitalisation des acquis et résultats du Programme sera mise en place dès la première année.

3.3. Calendrier d'exécution

Le programme sera exécuté sur une période de 4 ans. Les dates limites de démarrage et d'exécution du programme qui sont prises en compte au titre de l'art 3 des Conditions particulières de la Convention de Financement sont respectivement fixées au 1^{er} juillet 2000 et au 30 juin 2004. La prise des fonctions par l'assistant technique auprès de la coordination régionale marque le démarrage du programme au sens et pour les besoins de l'art. 3 sus-mentionné.

3.4. Coût et plan de financement

Le coût total du Programme est estimé à 23 millions d'Euros et le financement est assuré dans le cadre du 8^{ème} FED pour un montant de 8,5 millions d'Euros sur le PIR Afrique occidentale, de 9,5 millions d'Euros sur PIN Guinée, de 1,5 millions d'Euros sur PIN Guinée Bissau, de 2 millions d'Euros sur PIN Mali et de 1,5 million d'Euros sur PIN 8^{ème} FED Sénégal. Les budgets prévisionnels récapitulés sont donnés en Annexe 4.

3.5. Conditions spéciales et mesures d'accompagnement des gouvernements

Les gouvernements des quatre pays concernés par le Programme s'engagent :

- à prendre systématique en considération l'existence des aires protégées dans la programmation et l'identification des options de développement (infrastructures, production agricole, industries) pour les zones périphériques;
- à procéder aux nominations des cadres nationaux suite à une sélection à laquelle la Commission européenne sera étroitement associée.

Le gouvernement guinéen s'engage à ce que :

- le nouveau circuit administratif d'agrément des groupements forestiers et de classement des forêts au bénéfice des groupements forestiers soit effectivement mis en route, notamment au travers de l'amendement correspondant du Code Forestier;
- les ressources humaines formées pendant le PRABV soient valorisées dans toute la mesure du possible soit, après évaluation, par leur réemploi dans le présent programme, soit par leur nomination à des postes équivalents aux compétences acquises;
- les infrastructures, équipements et matériel acquis dans le cadre du PRABV soient intégralement mis à disposition, et repris par le programme AGIR.

Le gouvernement du Sénégal assure :

- la validation par la Direction des Parcs Nationaux du Sénégal d'un plan préliminaire d'aménagement du Niokolo-Koba, en accord avec l'intervention FAC/FFEM en cours, et s'appuyant sur un zonage et un ensemble d'actions identifiées comme prioritaires.

4 - Suivi-évaluation

Le suivi et l'évaluation seront distingués tant dans la conception que dans les structures en charge de ces deux tâches. Le suivi ayant pour objectif de suivre en temps réel l'exécution des opérations sera assuré par les cellules de coordination des différentes composantes selon une méthodologie prédéfinie et unifiée mentionnée dans le manuel de procédures. La planification du déroulement des devis-programmes sera effectuée de manière à la fois séquentielle (succession de phases simples), et conditionnelle (évaluation des acquis de la phase précédente avant le démarrage de chaque nouvelle phase ou devis-programme). A ce travail de suivi sera associée une fonction de capitalisation des réalisations et acquis techniques du programme, et des évaluations périodiques externes.

Les procédures de gestion des fonds et de décaissement seront adaptées à cette démarche et la structuration des budgets sera effectuée non seulement par thème et composante, mais aussi en phases opérationnelles débouchant sur des produits et des résultats clairement identifiés.

Les principaux indicateurs de suivi sont résumés dans le cadre logique donné en Annexe 2.

Annexe 2 : Cadre logique de l'intervention

Le programme AGIR s'inscrivant dans une stratégie de "co-développement", une colonne "autres effets" a été ajoutée afin de rendre compte des bénéfices annexes induits par les actions entreprises

	Logique d'intervention	Indicateurs Vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses	Autres Effets
Objectifs globaux (réseau d'objectifs)	<ul style="list-style-type: none"> 1. Régularisation du régime des grands fleuves soudano-sahéliens 2. Préservation des écosystèmes naturels des hauts bassins fluviaux 3. Conservation des diversités biologique et culturelle 4. Amélioration des conditions de vie des populations 	<ul style="list-style-type: none"> 1. A moyen et long terme : suivi limnimétrique et hydrologique des grands fleuves sahéliens 2. a. Relevé des surfaces forestières protégées ou restaurées 2. b. Données de suivi des feux de brousse 3. Diagnostics patrimoniaux 4. Données et indicateurs socio-économiques 	<ul style="list-style-type: none"> 1. Données limnimétriques et hydrologiques de observatoires fluviaux 2. a. Télédétection satellitaire SPOT. Landsat 2.b. Suivi de terrain et géo-référencement des action 2.c. Suivi NOAA feux et indices de végétation 3. Base de données écosystèmes 4. Etudes socio-économiques, statistiques nationales 	<ul style="list-style-type: none"> a. Importantes capacités de régénération spontanée des formations végétales b. Volonté politique des gouvernements concernés c. Stabilité politique dans la sous-région 	<ul style="list-style-type: none"> a. Stabilisation de la dégradation des formations végétales spontanées (Convention sur la Désertification) b. Conservation des diversités biologiques et culturelles (application de la Convention sur la Biodiversité)
Objectif spécifique	Favoriser la gestion intentionnelle et patrimoniale des ressources aux niveaux villageois et gouvernemental	<ul style="list-style-type: none"> d. Lois et réglementations e. Politiques sectorielles f. Application et respect des règlements approuvés entre les collectivités locales et l'état pour la gestion des ressources <p>Nb. CRD. Nb. Villages. Nb. Devis-progr-Nb et qualité des opérateurs agréés Nb. De conventions passées entre les structures gouvernementales et les collectivités locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> c. Journaux officiels d. Publications et décisions gouvernementales e. Suivi-évaluation permanent du programme f. Interviews g. Rapports 	La mise en application effective des volontés politiques exprimées en faveur de la décentralisation et du transfert aux communauté locales d'une partie des prérogatives de l'Etat.	<ul style="list-style-type: none"> a. Réhabilitation de l'initiative des collectivités décentralisées b. Accroissement de la crédibilité gouvernementale et des structures locales c. Renforcement des processus de démocratisation

Résultat 1 : Engagement collectif et individuel des populations dans la gestion des ressources naturelles - Axe A de l'intervention

	Logique d'intervention	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses	Autres Résultats
Résultat 1	Engagement collectif et individuel des populations dans la gestion durable des ressources naturelles	<p>a. Nb. De plans locaux de gestion des ressources élaborés et mis en oeuvre</p> <p>b. Nb. De plans d'aménagement de forêts villageoises élaborés et mis en oeuvre</p>	Rapports périodiques des projets Suivi permanent du programme	<p>a. Cohésion et pouvoir de décision des structures locales</p> <p>b. Avantages comparés de la gestion durable des ressources sur le plan économique</p>	<p>a. Réhabilitation de l'initiative villageoise</p> <p>b. Amélioration durable du potentiel productif des agro-écosystèmes et des conditions de vie des populations</p> <p>c. Appui à la mise en oeuvre des options de décentralisation</p>
	Activités	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification		
1.1	Appui à l'auto-analyse villageoise (réunions, visualisation de terroirs, échanges interpayans)	Plans d'aménagement des terroirs villageois Plans d'action locaux Financements extérieurs obtenus par les villages et ou autofinancement des réalisations	Suivi-évaluation permanent Rapports Cartes de terroir Interviews		
1.2	Appui au classement des forêts villageoises au bénéfice des collectivités locales (sensibilisation, préparation dossiers de classement, inventaires simplifiés, etc.)	Elaboration de plans de gestion simple des forêts Agréments des groupements forestiers constitués Décisions de classement des forêts	Rapports Agréments Comm. Préfectorale et statuts Agréments Direction Nationale Eaux et Forêts Décisions de classement		
1.3	Appui à l'implication des populations dans la gestion des forêts classées	Convention de gestion SPEF populations	Documents de convention		
1.4	Appui à la mise en défens et régénération naturelle d'espaces à vocation forestière (pare-feux vivants et incinérés, sensibilisation, plantations de bornage, etc.)	Surfaces effectivement mises en défens et protégées contre les feux Nb. D'engagements de mise en défens	Suivi permanent du programme Visites de terrain Engagements de mise en défens		
1.5	Appui à l'organisation des populations pour la lutte contre les feux (mise en place de comités de feux, formation, mise en place de pare-feux).	Nb. de comités villageois de gestion des feux fonctionnels Nb. de plans de programmation des feux Nb. de plans de programmation des feux exécutés	Suivi permanent du programme Rapports Interviews et visites de terrain		
1.6	Appui à la diffusion du matériel végétal pour la structuration des terroirs agricoles (haies vives, systèmes sylvo-pastoraux, plantations, pépinières, etc.)	Nb. de plants produits en milieu villageois Nb. de pépinières fonctionnelles Nb. de plants transplantés	Enquêtes en milieu villageois Suivi permanent du programme Visites de terrain		
1.7	Appui à la gestion de la matière organique (compostières, intégration systèmes agro-sylvo-pastoraux, autonomie des tapades)	Surface annuellement défrichées pour l'agriculture (en réduction) Renforcement au niveau des tapades	Sondages et statistiques d'une population de village tests.		
1.8	Appui à la défense et la restauration des sols - DRS - (mise en place de cordons pierreux, plantations d'alignement)	Surfaces ou linéaires effectivement aménagés	Suivi permanent du programme Visites de terrain		

Atelier de Concertation entre les Différents Intervenants dans le Massif du Fouta Djallon
Labé, du 14 au 16 février 2001

1.9	Appui aux réalisations sociales (construction ou réhabilitations écoles, ouvrages d'art. bureaux etc.)	Nb. de réalisations Ratio de contribution mutuelle programme/population dans le financement des réalisations	Suivi permanent du programme Données comptables Rapports Visites de terrain
1.10	Appui à l'éducation environnementale, l'alphabétisation et la communication et aux échanges inter-villageois (diffusion livres de lecture scolaire, formation des paysans, émissions radio rurale et communautaire, voyage inter - villageois etc.)	Nb. de voyages d'échange intervillageois Fréquence et qualité de la communication et coordination intervillageoise Nb. d'écoles touchées Nb. de paysans formés	Suivi permanent du programme Rapports Interviews Visites de terrain
1.11	Appui à la construction et à l'agrément des opérateurs gouvernementaux et non gouvernementaux (formation en gestion, aide à la constitution des dossiers d'agrément)	Nb. d'opérateurs agréés par la Commission paritaire d'agrément	Dossiers d'agrément Compte rendu de la Commission d'agrément Contrats passés avec les opérateurs
1.12	Appui à la concertation et la gestion partagée des ressources et des espaces (sensibilisation, appui logistique aux rencontres de concertation)	Instances de concertation mises en place et fonctionnelles Représentation paritaire des divers groupes d'usager des ressources	Procès verbaux des instances de concertation Interviews Rapports - visites de terrain
1.13	Appui à la réorganisation des parcours (définition des zones alternatives de pâturage, aménagements hydro-pastoraux)	Solutions alternatives (spatiales, techniques, organisationnelles) Nb. d'ouvrages et points d'eau réalisés	Interviews Enquêtes de terrain
1.14	Appui au développement de capacité des échelons décentralisés administratifs et de gouvernement local	Nb. de personnes formées Suivi des dossiers administratifs, notamment groupements forestiers	Suivi permanent du programme, rapports, Interviews Bilans d'exécution plans de développement local des CRD

Résultat 2 : Conservation des écosystèmes naturels représentatifs de l'ensemble écologique régional - Axe B de l'intervention

	Logique d'intervention	Indicateurs Vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses	Autres Effets
Résultat 2	Conservation des écosystèmes naturels représentatifs de l'ensemble écologique régional	Diagnostiques patrimoniaux Suivi des feux et indices de végétation Suivi satellitaire des surfaces forestières Evolution des populations de grands mammifères	Données CSOD Imagerie satellitaire Décomptes de faune	Importantes capacités de régénération spontanée des formations végétales naturelles Existence de populations animales initialement viables Absence de catastrophe naturelle et conflits armés Volonté des gouvernements de mettre en application les politiques décidées	Justification des actions de conservation Conservation des diversités biologiques et culturelle
	Activités	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification		
2.1	Appui à la signalisation au bornage et à la délimitation des aires protégées (études de zonage, élaboration des plans d'aménagement, etc.)	Limites des aires protégées et/ou gérées matérialisées, acceptées et reconnues par les populations		Cartes, rapports, missions de terrain Approbation des plans d'aménagement	
2.2	Appui à l'établissement des infrastructures de surveillance et de gestion des aires protégées (pistes de desserte, postes de surveillance, mise en place système radio, formation des gardes, etc.)	Dispositifs de gestion, surveillance opérationnel Nb. d'infrastructures réalisées et fonctionnelles Nb. de surveillants formés		Interviews, rapports, visites de terrain Rapports d'intervention des brigades anti-braconnage	

Atelier de Concertation entre les Différents Intervenants dans le Massif du Fouta Djallon
Labé, du 14 au 16 février 2001

2.3	Appui à l'organisation et à la représentation des populations périphériques (organisation d'assemblées paysannes, sensibilisation, formation des paysans)	Réglementations issues des populations et validées par l'administration Engagements de mise en défens Nb. d'assemblées tenues Nb. de comités constitués et fonctionnels	Textes des documents d'engagements Interviews, Administration
2.4	Appui à la concertation pour la gestion de l'aire protégée	Mise en place des instances de concertation Fréquence des réunions de concertation Application des décisions	Textes réglementaires approuvés Suivi permanent du programme Interviews Visites de terrain
2.5	Etude et reconnaissance CSOD des écosystèmes (inventaires patrimoniaux de terrain, saisie et transfert des données)	Nb. de placettes inventoriées Nb. de données récoltées, saisies et traitées Typologie des écosystèmes et indices CSOD	Base de données Ht Niger Hte Gambie

Résultat 3 : Harmonisation et intégration régionale des politiques de conservation et de gestion des ressources - Axe C de l'intervention

	Logique d'intervention	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses	Autres Résultats
Résultat 3	Harmonisation et intégration régionale des politiques de conservation et de gestion des ressources naturelles	Chartes et convention régionales et bilatérales Dispositions législatives	Journaux officiels Entretiens avec les décideurs régionaux Procès-verbaux des réunions du Comité Inter-état	Volonté régionale d'intégration Motivation des décideurs Respect des Conventions Internationales	Meilleure gestion des tensions régionales et bilatérales Prévention des conflits Intégration économique des filières ressources naturelles Renforcement de la crédibilité des Etats dans les négociations internationales
	Activités	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification		
3.1	Mise en place et appui au Comité Régional Inter-Etats (CIE) Forêts - Aires Protégées (logistique, reporting)	Etablissement de la Charte Régionale des Aires Protégées Transfrontalières	Signature de la Charte Régionale par les Etats concernés		
3.2	Appui à la communication et aux échanges inter-états entre décideurs de secteur forestier et aires protégées	Fréquence des réunions Présence aux réunions du Comité inter-états Etablissement ou actualisation de conventions bi ou multilatérales dans les secteurs forestier gestion des ressources et aires protégées	Compte Rendus d'activités du CIE Conventions inter-états sur la gestion des ressources naturelles (notamment rônier)		
3.3	Appui à la formation des agents des parcs nationaux dans l'espace régional (organisation des cursus, équipement et entretien du centre de formation)	Nombre d'agents formés et ou recyclés Nombre de stages organisés	Rapports d'activités du centre de Dalaba Interviews des stagiaires		
3.4	Appui spécifique à l'initialisation et mise en place d'un système national d'aires protégées en Guinée (appui en expertise juridique)	Système d'information fonctionnel (Direction National Eaux et Forêts) Cadre législatifs (loi cadre sur les aires protégées) créé et adopté	Journal Officiel Entretiens DNEF Rapports		

Résultat 4 : Valorisation soutenable des produits de la biodiversité - Axe C de l'intervention

	Logique d'intervention	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses	Autres Résultats
Résultat 4	Valorisation durable des produits de la biodiversité	Nb. quantité, valeur et qualité des produits commercialisés	Enquêtes producteurs, distributeurs et consommateurs	Existence d'un marché à forte valeur ajoutée pour ces produits Existence d'opérateurs privés, motivés	Accroissement des revenus villageois Accroissement de la motivation villageoise en faveur de la conservation des systèmes naturels Justification des actions de conservation
	Activités	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification		
4.1	Recueil des connaissances et des usages traditionnels de la biodiversité	Diagnostics ethno-écologiques Nombre de produits valorisations identifiés	Suivi permanent du programme Rapports		
4.2	Appui aux Groupements d'Intérêt Economique (GIE) de valorisation des produits de la biodiversité	Nombre de GIE constitués et opérationnels Performances et résultats économiques annuels des GIE	Suivi permanent du programme Rapports d'études économiques Bilans des GIE		
4.3	Appui à la promotion commerciale et à la labellisation des produits de la biodiversité	Création du label et cahier des charges qualité Evolution de la connaissance et de la perception du label au sein du public Mise en place d'une filière commerciale Identification des opérateurs privés de commercialisation	Enquêtes Bilans financiers (au stade fonctionnel du réseau) Visite des surfaces de vente		
4.4	Etude d'identification des produits nouveaux	Nombre de nouveaux produits potentiellement valorisables	Circuit de commercialisation		
4.5	Amélioration du caractère soutenable des pratiques de production	Disponibilité spatiale et quantitative des ressources commercialisées après exploitation	Suivi de zones test échantillonnées, statistiques		
4.6	Etude d'amélioration qualitative des productions existantes	Qualité satisfaisante aux critères du marché	Circuit de commercialisation		
4.7	Appui à la diffusion de technique appropriées	Mise en place des centres d'extension Fréquentation des centres d'extension par les producteurs	Interviews des populations Rapports d'activités des centres d'extension		
4.8	Appui à l'organisation et à la structure du réseau	Nombre de producteurs organisés et de distributeurs	Suivi - évaluation permanent Rapports		
4.9	Appui au développement de l'éco-tourisme et du tourisme cynégétique en milieu villageois	Nombre de circuits identifiés et mis en œuvre Capacités d'accueil en milieu villageois identifiées et/ou développées Evolution de la fréquentation touristique des sites	Missions de terrain Revenus touristiques des aires protégées et micro-réserves villageoises		

Résultat 5 : Améliorer la pertinence de décisions environnementales et suivi des écosystèmes naturels - Axe C de l'intervention

	Logique d'intervention	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses	Autres Résultats
Résultat 5	Décisions pertinentes et adaptés en matière environnementale et de gestion des ressources naturelles Mise en place d'un système de suivi des écosystèmes	Nb. et qualité des produits (cartes) et des méthodes appliquées Capacités et autonomie des cadres formés Circulation et utilisation de l'information environnementale	Rapports Cartes Entretiens avec les cadres nationaux Publications et diffusion effective de notes informatives et méthodologiques	Motivation des cadres nationaux Développement des outils géomatiques et des réseaux d'information numérique (télécommunications dans l'espace régional)	Mise en application effective décisions environnementales Mise en place de capacités nationales de production locale de travaux cartographiques et de télédétection Multiplication des opportunités de formation des cadres nationaux Contribution connaissance patrimoine biologique régional Caractérisation de situations de référence pour la suivi des milieux naturels Constitution de la base d'informations pour les diagnostics écologiques rapides et études d'impact
	Activités	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification		
5.1	Installation et mise en place des cellules SIE d'aide à la décision dans les pays partenaires	Equipements fonctionnels Ressources humaines identifiées et recrutées	Existence de cellule SIE fonctionnelles Constitution des équipes Installation des locaux Intégration des plates-formes matérielles		
5.2	Définition des standards techniques de recueil, stockage et traitement de l'information	Standards techniques (sémantique cartographique, systèmes de projection et de coordonnées) élaborés, communiqués et mis en œuvre dans les produits cartographiques réalisés	Manuel de procédures SIE Cartes produites Consultation des fichiers SIE constitués		
5.3	Bilan des informations et données existantes sur les systèmes naturels et socio-économiques des zones d'intervention	Rapports de synthèse Métabases de données géo-référencées	Métabases de données consultables		
5.3	Mise en œuvre des diagnostics patrimoniaux CSOD	Nombre de données initiales contrôlées existant dans les base de données systèmes naturels (écobases) Indices numériques synthétiques Nombre de stations de caractérisation exploitées et géo-référencées	Bases de données Visites de terrain Rapports et statistiques Suivi permanent du programme		
5.4	Structuration des réseaux d'utilisateurs des données	Nombre d'utilisateurs des données Volume de données communiquées Nombre de demandes d'appui et d'information	Entretiens, enquêtes		
5.6	Définition des plans d'action et cahiers des charges des cellules d'aide à la décision	Approbation des plans d'action et cahiers des charges de chaque celle SIE	Rapports Documents officiels portant approbation des cahiers des charges		
5.5	Formation de techniciens SIE	Capacité avérée à produire et fournir les produits programmés et attendus Nb. de stages et formations in situ	Cahiers et plans de charge des cellules SIE		
5.7	Exécution des plans d'action conformément aux standards des cahiers des charges et du manuel de procédures	Les produits programmés sont fournis dans les délais	L'utilisateurs et destinataires des produits		

Annexe 3 :

Résumé sommaire des actions projetées dans le cadre du programme AGIR

Axe A : Composantes sous-régionales haut Niger et Haute Gambie (A1,A2)

Les deux composantes sous- régionales ont pour vocation de poursuivre sur l'ensemble du haut Niger et de la haute Gambie les actions les plus pertinentes initiées par le PRABV. La poursuite de ces actions se fera sur la base de la diffusion des **modèles techniques** issus du PRABV Mis en œuvre par des opérateurs déjà formés et identifiés lors de ce programme.

Ces modèles techniques concernent essentiellement :

- **L'auto-analyse villageoise** : l'approche d'auto-analyse villageoise (Approche participative) pour la gestion du terroir et des ressources sous- tend directement le concept de gestion intentionnelle et patrimoniale des terres et des ressources. Cette analyse participative a pour objet :
 - La réalisation d'un inventaire patrimonial des ressources, potentialités et contraintes du village.
 - L'élaboration d'un plan de gestion locale des espaces et des ressources.
 - L'élaboration d'un plan d'action local et la recherche de moyens pour sa mise œuvre.

Toutes les actions ou réalisations financées ou appuyées par le programme s'insèrent et découlent directement de ces plans d'action.

- **Gestion des forêts villageoises** : Les nouvelles dispositions adoptées par le Ministère de l'Agriculture de Guinée prévoient la gestion par des collectivités locales de forêts affectées à ces collectivités. Le PRABV a permis d'établir une procédure d'agrément des groupement forestiers villageois, ainsi qu'un manuel à l'usage des chefs de cantonnement forestiers pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans des gestion simple de ces massifs. Les éléments à financer concernent (i) l'élaboration des plans d'aménagement ou plans simples de gestion ; et (ii) l'appui à la mise en œuvre de ces plans. Il est à noter que les espaces ainsi affectés ne comprennent pas seulement des espaces actuellement forestiers, mais aussi des zones dégradées à restaurer.
- **Pépinières villageoises et privées** : Les pépinières et la production de plants en général ne constituent pas une finalité en tant que telle, mais un moyen au service d'opérations décidées à l'échelle villageoise et/ou individuelle. L'objectif poursuivi est triple :
 - décentraliser la production de plans, en vue notamment de réduire les coûts de production et de diffusion
 - créer un point d'animation à l'échelle villageoise dans le but de transférer des savoir faire techniques
 - rendre autonome à terme la production de plans

Le modèle technique retenu est celui des micro- pépinières de superficie réduite, de l'ordre de l'are, gérées directement par les villageois. De courtes sessions de formations de pépiniéristes villageois seront organisées par les services forestiers et/ou des paysans ressources pendant lesquelles les candidats seront formés aux techniques de production forestière et fruitière. Le choix des espèces relève entièrement des priorités paysannes et concernera d'abord les essences pouvant être élevées à racine nue.

- **Reboisements** : Dans la zone d'intervention du programme, la manière la plus efficace de reconstituer un couvert forestier consiste à favoriser le développement des semis naturels ou des rejets déjà en place. Toutefois des actions spécifiques de reboisement seront poursuivies pour :
 - l'enrichissement des jachères en espèces utiles
 - le regarnissage des galeries forestières et de têtes de sources
 - la réalisation de petits boisements collectifs avec des essences autochtones ou exotiques permettant la substitution du matériel végétal local de croissance spontanée.

Quelle que soit la nature des plantations entreprises, elles découleront de décisions villageoises et d'une concertation de toutes les parties concernées.

- **Formation auto-reproductible au greffage des fruitiers** : Il s'agit d'une activité complémentaire permettant d'accroître les revenus villageois et de susciter un intérêt accru pour l'arboriculture au détriment d'autres productions aux conséquences environnementales plus discutables.
- **Implantation et développement des haies vives** : L'objectif de cette activité est différent selon les zones d'intervention. Au Fouta Djallon, les clôtures constituent un problème aigu. Elles sont réalisées généralement en haies mortes ce qui, étant donné la rareté du bois, est à la fois compliqué et onéreux à réaliser. En haute Guinée, cette activité constitue pour les paysans un moyen pour l'affirmation du droit de propriété sur les terres clôturées. Elle est pratiquée largement dans les zones où la pression foncière commence à se faire sentir.

Le PRABV a favorisé l'identification des savoir-faire locaux qui ont su associer les avantages de plusieurs espèces pour faire de la haie vive à la fois une protection contre les animaux et le vent, une source de bois de feux, de fruits, de plantes médicinales, de feuilles pour la fertilisation des sols de tapades, etc. Il a également inventorié à partir d'enquêtes en milieu paysan, les différentes espèces utilisées, leurs usages, les techniques de bouturage et de taille. Un manuel à l'usage des paysans et traduit en langue poular a été publié. Le programme AGIR doit poursuivre et compléter l'étude sur les techniques locales et diffusera ces résultats au travers de formations effectuées par les paysans eux-mêmes sur les techniques déjà identifiées.

Ce modèle technique contribue aussi fortement à la structuration des terroirs villageois et à la restauration écologique et paysagère qui conditionne les objectifs spécifiques du Programme.

- **Appui à la gestion et à la conservation des forêts classées.**
- **Gestion et maîtrise des feux** : La méthodologie mise au point dans le cadre du PRABV s'appuie d'abord sur la mise en place d'organisations villageoises (comités de feux) dont les statuts, prérogatives et modes de fonctionnement sont en cours de systématisation. Par ailleurs diverses techniques ont été explorées (pare-feux vivants, incinérés, feux précoces, etc.) qui constituent une large palette d'interventions décidées et mises en œuvre par les populations. Dans une large mesure, ce modèle technique doit être associé à l'auto-analyse villageoise, la programmation des feux constituant un élément important du plan d'action local. Par ailleurs, la création de comités des feux s'insère dans la démarche plus globale de renforcement de la structuration du milieu villageois et d'appui à l'émergence d'une capacité de décision et d'action.
- **Appui à l'organisation des chasseurs et des pêcheurs** : Cette activité sera poursuivie pendant la deuxième phase suivant le modèle mis au point dans le cadre de la composante Parc National du Haut Niger qui opère dans une région où existent des associations traditionnelles de chasseurs (Donso-Ton) et de pêcheurs bien structurées avec des règles coutumières pour la gestion des ressources. L'objectif de cette activité consiste en une redynamisation et une revalorisation des associations traditionnelles en vue de leur **évolution en structures formelles reconnues par la loi**. L'appui du Programme porte sur l'élaboration, en collaboration avec les services forestiers locaux, de réglementations *ad hoc* pour la gestion de la chasse et de la pêche qui prennent en compte et actualisent les règles traditionnelles. Des conventions simples et claires passées entre les autorités administratives et ces corporations devront entériner ces décisions. Ces conventions résulteront d'un débat où chacun aura pu faire valoir son point de vue, et auront un caractère évolutif et expérimental de manière à pouvoir les adapter au contexte spécifique et permettre leur révision contractuelle chaque fois qu'il sera nécessaire. A terme, cette activité devra contribuer à une meilleure prise en compte des pratiques règlements traditionnels dans le corpus législatif national.

Une forte complémentarité d'intervention sera recherchée entre ces deux composantes sous-régionales et le PDD, dont le démarrage est imminent, ainsi que les autres programmes en cours d'instruction devant opérer dans le Fouta Djallon.

Axe B : Composants aires protégées (B1,B2,B3,B4)

1. Les aires protégées déjà existantes :

Le Parc National du haut Niger (PNHN) – B4

Le PNHN a vu le jour en 1994 grâce à l'appui du PRABV. De nombreux travaux y ont été conduits dans le cadre de ce programme :

- Construction de diverses infrastructures (base-vie, postes de surveillance et antennes de recherche, pistes de service et de desserte)
- Bornage et délimitation
- Elaboration d'un plan d'aménagement d'action pour la période 1999-2004 (sur la base de nombreuses études et concertations avec l'administration et les populations)
- Elaboration des statuts juridiques et réglementaires de l'aire protégée
- Etablissement et matérialisation du zonage de gestion
- Concrétisation de la participation active des populations des zones

Périphériques à la gestion du parc (notamment confréries traditionnelles de chasseurs et de pêcheurs) .

Au stade actuel, l'intervention doit porter sur les axes principaux suivants :

Appui à la valorisation de l'aire protégée : La pérennisation de cette aire protégée, ainsi que le développement de revenus complémentaires pour les populations périphériques passe d'abord par l'accroissement de la fréquentation touristique qui implique :

- La mise en place d'une infrastructure adéquate pour le tourisme de vision (aménagement de points d'eau, mares, miradors, circuits fléchés destinée à la faire connaître
- L'appui à la création de capacités du personnel du parc en matière de gestion administrative et financière et d'accueil du public.

Achèvement des infrastructures de l'aire protégée (notamment pistes, relais radio)

Elargissement du parc à la forêt classée de la Kouya (incluant reconnaissance, étude, bornage, sensibilisation des populations, et plan d'aménagement et de gestion)

Sécurisation des instances traditionnelles de cogestion de l'aire protégée : jusqu'à aujourd'hui le parc fonctionne sans surveillants affectés par l'administration et ce travail de surveillance est conduit en grande partie par les confréries traditionnelles de chasseurs et de pêcheurs des zones périodiques qui éditent des réglementations locales d'utilisation des ressources en coordination avec l'autorité du parc. Cette situation extrêmement novatrice et encourageante (considérée à juste titre comme un modèle nouveau de gestion des aires protégées), demande néanmoins encore quelques actions d'accompagnement pour être tout à fait sécurisée et pérenne. Ces actions incluent (i) la construction de quelques infrastructures (notamment scolaire ou hydraulique villageoise), (ii) des actions de développement ponctuelles venant en substitution de la diminution des revenus de certaines populations liée à l'existence du parc, et (iii) surtout le financement des coûts de concertation des populations périphériques (déplacement des paysans pour les assemblées périodiques des populations, échanges inter-paysans). Concernant la reconnaissance officielle des instances traditionnelles de cogestion du parc, un travail de sensibilisation encore important est à réaliser avec l'administration afin de légitimer définitivement ces instances issues des populations. Ce travail de concertation et de sensibilisation portera également sur des contraintes nouvelles apparues suite au succès des actions de conservations du parc, notamment la réduction des débats au bétail dus aux populations de grands prédateurs qui sont en nette augmentation.

Le complexe transfrontalier du Niokolo- Badiar (PNNKB)- B3

L'intervention du PRABV sur cette aire protégée s'est effectuée dans un contexte d'urgence. Déclenchée tardivement (en 1994), il s'agissait de parer au plus pressé, le parc national du Niokolo-Koba se trouvant gravement menacé par le braconnage, tandis que les écosystèmes du Badiar en Guinée avaient été progressivement transformés en une zone presque exclusivement pastorale désertée par la faune sauvage. La situation dans ces deux aires protégées s'est de fait relativement stabilisée au travers d'une amélioration

des conditions de surveillance du Niokolo-Koba (et de la création d'un centre régional de formation des surveillants de parcs nationaux), et des aménagements hydro-pastoraux mis en œuvre par le PRABV autour du parc de Badiar, et destinés par le PRABV ne sauraient se substituer à une stratégie plus durable de sécurisation de ces aires transfrontalières, mise en œuvre par le programme AGIR avec les actions suivantes :

Poursuite des aménagements et entretiens des infrastructures du Niokolo -Koba : ce volet s'effectuera en étroite complémentarité avec l'intervention existante financée par le FAC et le FFEM. Cette complémentarité est notamment basée sur un partage géographique de l'intervention. Les actions comprennent la construction d'un bac, la réhabilitation de pistes et de construction de campements écotouristiques.

Appui au développement rural et à la gestion des ressources en périphérie : le PRABV a contribué à la mise en place d'un zonage de la périphérie du Niokolo-Koba. Les collectivités locales au Sénégal jouissent de prérogatives nouvelles dans le cadre de la décentralisation en cours, et notamment d'une autonomie accrue dans la gestion de leurs ressources naturelles. AGIR appuiera cette évolution au travers de formation et de réalisations agro-pastorales décidées d'un commun accord par les collectivités locales et négociées autour d'une stabilisation et d'une pérennisation des limites du parc national parfois actuellement remises en cause.

Appui au centre Régional de Formation de Dalaba : le programme AGIR appuiera le fonctionnement du Centre Régional de formation des surveillants de Parcs Nationaux de Dalaba (équipements, cofinancement des formations, formation de formateurs).

Appui à la sécurisation et à l'élargissement du parc national de Badiar en Guinée : le Parc National de Badiar se voit enrichi, suite aux travaux conduits dans le cadre du PRABV, des zones de Badiar Sud et de la forêt classée de Ndama. Les mêmes efforts de zonage, aménagement, délimitation, bornage, sensibilisation des populations seront réalisés que pour le PN de Badiar durant le PRABV. Le Badiar bénéficiera également d'une campagne de promotion touristique, au même titre que le PNHN déjà cité.

Appui au développement dans la préfecture de Koundara : Cet appui sera fondamentalement orienté sur 4 axes : (i) poursuite de l'appui à la relocalisation des éleveurs au travers d'organisation de ceux-ci autour de la mise en place des aménagements hydro-pastoraux indispensables; (ii) appui au développement local (micro-réalisation) dans les zones occupées par les minorités ethniques Bassari, Badiaranké et Coniagui ; (iii) organisation des récolteurs et diffusion des techniques de saignée douce du rônier dans la préfecture de Koundara où cette ressource régionale est gravement menacée ; et (iv) organisation d'instances de concertation-médiation entre groupes de pression à l'échelle de la préfecture en vue du partage des ressources et de l'affirmation des espaces afin d'éviter les conflits potentiels qui sont nombreux dans cette région.

2- Les nouvelles aires protégées transfrontalières (B1 et B2)

Dans ces deux cas, la situation est tout à fait différente de celles rencontrées pour le PNHN et PNNKB. Les zones considérées sont encore très enclavées et mal connues, et la mise en place de ces aires protégées doit être considérée plus comme un résultat que comme un préalable. La délimitation définitive de ces aires protégées doit s'opérer en prenant en compte non seulement les caractéristiques écologiques sur la base d'une approche nettement participative. Les travaux qui seront financés peuvent être sommairement résumés comme suit :

Mise en place des infrastructures de base : construction d'une base-vie-siège pour chacune des aires protégées et des postes-réservés au travail en saison sèche dans les deux zones. Ces constructions sont prévues de dimensions et de coût restreints.

Réalisation des travaux de désenclavement minimaux : ceux-ci comprennent la mise en place de deux bacs, ainsi que la restauration et l'élargissement de pistes permettant la circulation transfrontalière.

Identification des noyaux de conservation, zonage et plan d'aménagement des aires protégées : au sein des deux espaces considérés, la conservation devra s'organiser autour de noyaux constitués par les écosystèmes les mieux préservés. L'identification de ces noyaux nécessitera un travail approfondi de photo-interprétation complété par des missions de vérité-terrain.

Information-formation et sensibilisation des populations : de même que dans la démarche appliquée pour la mise en place du PNHN dans le cadre du PRABV, un travail intensif de sensibilisation doit être conduit avec les populations riveraines. Ce travail intègre également diverses réalisations villageoises propres à favoriser le développement local, ou à répondre à des carences évidentes sur le plan des besoins de base (construction d'écoles, puits, formation pour la mise en place de pépinières, pour la gestion des feux de brousse). Certaines de ces actions pouvant être classées dans la catégorie GRN (gestion des ressources naturelles) seront directement dérivées des modèles techniques applicables dans le cas des composantes de l'axe A.

Axe C : Composantes régionales et transversales (C1, C2, C3, C4)

Outre le suivi du programme et sa gestion, la coordination régionale devra assurer la cohérence de l'ensemble. Elle est également responsable de la mise en œuvre des composantes transversales. Ces composantes transversales doivent être considérées à la fois comme complémentaires et indispensables au développement des actions de terrain et à la coordination du programme.

Réseau régional de systèmes d'information environnementaux- C1

La mise en place initiale sur le PRABV d'un Système d'information environnement (SIE) a permis de définir précisément la base d'information minimale, et les supports requis, pour permettre d'une part de générer des produits d'information efficaces de décision régionales. Le réseau d'information régional viendra en appui direct au Comité inter-états chargé de l'harmonisation des politiques de conservation au plan régional. Il s'agit là d'une activité secondaire mais néanmoins importante dans le dispositif d'intervention du programme. Cette composante prendra en charge les activités suivantes :

- Capitalisation, stockage et redistribution à des fins opérationnelles et de suivi des informations collectées sur les différentes composantes du programme. Réalisation de cartographies thématiques en fonction des besoins des différentes composantes.
- Appui et services aux différents projets opérant dans la zone d'intervention (fourniture de documents cartographiques à toutes échelles, stockage, gestion et traitement des données¹).
- Définition et diffusion de standards en matière de supports, structures de bases de données, informations géographiques, modules hyper-texte pouvant être mis en place à l'échelle régionale.
- Mise en place d'une base de données géo-référencées sur les aires protégées, forêts villageoises et forêts classées utilisables par (i) la DNEF guinéenne ; (ii) de la Direction des parcs nationaux du Sénégal ; (iii) la Direction de l'environnement de Guinée Bissau ; (iv) la Direction des forêts du Mali.²
- Formation des techniciens de l'information opérationnels à l'échelle du réseau régional.

Ces différentes actions devront se développer en parfaite complémentarité avec le programme régional IRENE en cours d'instruction, et qui constituera probablement un partenaire privilégié.

Appui à l'élaboration d'une charte régionale des aires protégées transfrontalières (comité inter-états) – C2

Le PRABV a permis de mettre en évidence diverses difficultés quant à la gestion conjointe des aires protégées transfrontalières. Leur statut reste mal défini notamment au regard des législations nationales souvent différentes dont elles relèvent. Les mécanismes de coordination inter-état restent à établir, ainsi que les mécanismes éventuels de gestion de fonds de financement pérennes de la conservation tels qu'ils pourraient être mis en place dans le cadre d'un éventuel trustfund. Dans ce contexte, la rédaction et l'agrément d'une charte régionale fixant statut et modalités de gestion des aires protégées transfrontalières constitue une nécessité, tout autant qu'une opportunité intéressante de renforcement des liens et de la coordination régionale. Cette charte et les travaux de coordination inter-états entrepris viseront notamment à définir et à entériner :

- Les modalités d'intégration des moyens humains, matériels, logistiques et financiers sur les aires protégées transfrontalières.
- Les modalités d'opération et de coordination des dispositifs de surveillance.

² Le SIE mis en place sur la première phase et actuellement en cours de production a déjà recueilli plusieurs demande d'appui émanant de différents projets en Guinée

- La compatibilité de la définition des différentes unités territoriales de gestion et des modalités de zonage.
- La compatibilité et la cohérence des politiques de développement dans les aires périphériques.
- L'intégration des cursus de formation (à appliquer par le Centre Régional de Formation de Dalaba déjà mis en place sur PRABV 1ère phase).
- La composition et les modalités de fonctionnement du comité inter-états gestionnaire de la charte (en liaison avec le nouveau Comité AFRIMAB de l'UNESCO)
Ce comité inter-états regroupera dans ses travaux de concertation des intervenants de niveau Directeur National des secteurs Environnement et Forêts.

Appui à la mise en place d'un système national d'aires protégées guinéen – C3

Dans la perspective de la mise en place de mécanismes et d'instances régionales de concertation sur la conservation d'un patrimoine commun, un préalable consiste à sécuriser les aires protégées guinéennes en leur conférant un statut déterminé. L'appui sera essentiellement basé sur des études conduites sur le domaine législatif et devant déboucher sur une proposition de loi Cadre conciliant les textes actuels : Code de la Faune et Code Forestier.

Réseau régional de valorisation des produits de la biodiversité- C4

L'objectif de cette activité est d'accroître la valeur ajoutée au niveau du producteur des produits secondaires forestiers (ou produits de la biodiversité) **exploités de manière soutenable**. Cet accroissement de revenus de substitution peut être considérable notamment dans des économies encore faiblement monétarisées où il constitue un bénéfice important pour les femmes. Cet objectif peut être atteint au travers d'un accroissement de la qualité des produits et de leur conditionnement, de la structuration d'une filière avec opérateurs privés, et d'une politique de labellisation. Le PRABV a engagé une série d'études préalables, destinées d'une part à connaître le potentiel représenté par les produits de la biodiversité commercialisables (productions apicoles, résines, plantes aromatiques, cosmétiques et médicinales ou ornementales, artisanat, écotourisme, etc...); et d'autre part à évaluer la faisabilité de cette approche visant la création de comptoirs de distribution dans les capitales régionales. Les testes de commercialisation conduits en début 1999 ont montré des résultats très encourageants.

Les activités présentées au niveau du cadre logique s'orienteront (i) sur une meilleure valorisation (accroissement de la qualité et de la valeur ajoutée) des produits existants : (ii) la structuration des réseaux de producteurs et du circuit de commercialisation (filrière) : (iii) l'identification de nouveaux produits permettant d'accéder aux marchés nationaux de produits à forte valeur ajoutée, mais aussi aux marchés export.

RECAPITULATION GENERAL DU BUDGET
Montant en EURO
Les références

Libellé	COORDINATION C3	et	COMPOSANTES REGIONALES C1,C3,C4	BISSAU GUINEE B1	B2	SENEGAL GUINEE B3	B4	HT NIGER A1	HAUT GAMBIE A2	TOTAL	%
ASSISTANCE TECHNIQUE	1 376 000		208 000	684 042	684 042	751 124	357 827	838 680	533 340	5 433 055	23,62 %
Assistance technique permanente	816 000		208 000		579 000	681 096	340 320	790 680	485 340	4 479 436	19,48 %
Mission d'Appui	448 000				105 042		17 507	48 000		841 619	3,66 %
Etudes /Evaluations	112 000									112 000	0,49 %
INVESTISSEMENTS	145 000		261 700	993 000	1 437 000	1 323 000	376 000	287 000	193 000	5 015 700	21,81 %
Infrastructures projet	10 000				996 000	844 000	140 000	50 000		2 664 000	11,58 %
Equipements	135 000		261 700		441 000	479 000	236 000	237 000		2 351 700	10,22 %
ACTIVITES	340 000		868 800	820 000	800 000	950 000	440 000	1 090 000	975 000	6 283 800	27,32 %
Appui aux réalisations socio-économiques					200 000	300 000	430 000	400 000	380 000	1 858 000	8,08 %
Actions forestières/Agriculture/Elevage					350 000	330 000	150 000	420 000	350 000	1 970 000	8,57 %
Formation/Alphabétisation Communication	240 000				100 000	180 000	60 000	150 000	130 000	960 000	4,17 %
Recherches/Etudes/Prestations services	100 000				150 000	140 000	100 000	120 000	115 000	875 000	3,80 %
Produits cartographiques de base			400 000							400 000	,74 %
Comité Inter Etats			220 000							220 800	0,96 %
FONCTIONNEMENT	403 440		616 400		692 080	920 520	471 960	611 680	400 360	4 778 720	20,78 %
Matériel roulant	64 800				242 880	344 640	124 320	151 200	133 920	1 289 160	5,61 %
Personnel	183 200		261 360		237 200	375 600	250 000	169 200	159 200	1 869 360	8,13 %
Bureau	155 440		355 040		212 000	200 000	97 640	291 280	107 240	1 620 200	7,04 %
IMPREVUS	75 000		105 000		240 000	290 000	130 000	240 000	162 900	1 488 725	6,47 %
TOTAL	2 339 440		2 059 900		3 853 122	4 234 644	1 775 787	3 067 360	2 264 600	23 000 000	100,00

Annexe 5

La présente annexe contient des informations concernant notamment les éléments exogènes susceptibles d'avoir un impact sur la réussite du programme et les facteurs de la viabilité du programme. Elle est insérée pour la seule information des parties et ne représente pas un élément constitutif de la Convention de Financement.

Hypothèses et risques

1-Hypothèses aux différents niveaux

Les principales hypothèses relèvent de l'engagement et de la volonté politique des gouvernements concernés d'accompagner par les **mesures législatives appropriées** les processus que le programme a pour vocation d'initier et d'appuyer. Les autres hypothèses sont exprimés dans le cadre logique donné en annexe 2.

2-Risques et flexibilité

Les risques sont d'abord liés à des facteurs politiques et institutionnels : (i) capacités encore limitées des institutions nationales et régionales (institutionnelles et techniques) : (ii) évolution des réformes institutionnelles et législatives en cours : (iii) manque de moyens financiers pour la prise en charge de certains coûts récurrents liés à la conservations (ceux-ci sont toutefois fortement réduits grâce à l'implication active des populations dans l'approche proposée).

Cette implication des populations dans la gestion des ressources naturelles dépend encore de : (i) la mise en application effective des politiques exprimées en faveur de la décentralisation et du transfert aux communautés locales d'une partie des prérogatives de l'état : (ii) de la reconnaissance par l'état des organisations traditionnelles de gestion des ressources et des réglementations locales qu'elles élaborent : (iii) de la compétence, du dynamisme et de la motivation des opérateurs et des cadres techniques locaux.

Il faut aussi considérer que les structures relativement souples décrites au chapitre mise en œuvre, ainsi que le caractère conditionnel, et le déroulement en séquences successives, de la plupart des composantes permettent de limiter considérablement les risques d'une dérive non souhaitée du programme par rapport à ses objectifs.

III. PROGRAMME ELARGI DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES (PEGRN)

I - Introduction

Cette annexe décrit les activités à entreprendre et les résultats à atteindre avec les fonds mis en place au titre du présent Accord. Cette Annexe ne devra en aucun cas être considéré comme un amendement des définitions ou des termes du Texte Principal du Présent Accord.

II - Contexte

L'Accélération de la dégradation des ressources naturelles causée par la rapide croissance démographique, la pauvreté et l'utilisation de pratiques abusives de gestion des ressources naturelles constituent le problème majeur de l'environnement en Guinée.

Bien que la Guinée ait enregistré une augmentation progressive de la production de ses principaux produits agricoles au cours de cinq dernières années, certains signes indiquent que sans une amélioration de la gestion des ressources naturelles, cette croissance ne sera pas durable. Les données disponibles montrent que la croissance de la production des principales cultures vivrières provient essentiellement d'augmentations de superficie des terres cultivables et non d'augmentations importante de la productivité de la terre et du travail. Ceci accroît la pression sur les ressources communautaires telles que les forêts et les pâturages, et pousse à une production extensive sur des sols fragiles.

La production de manioc a augmenté 229.000 tonnes (62%) : la superficie cultivée a doublé alors que le rendement a diminué de 20%. Sur le plan national, la production de manioc est presque aussi important que la production de riz et s'avère critique pour la sécurité alimentaire des plus pauvres couches de la population guinéenne. La production du maïs et celle du fonio également importantes pour les plus pauvres couches, ont augmenté seulement de 24.000 tonnes, soit 13% grâce à un accroissement des superficies cultivées alors que le rendement par hectare restait constant. Les tendances pour la production de ces cultures vivrières indiquent une utilisation accrue des plus pauvres sols et une baisse de la productivité de la main d'œuvre rurale la plus pauvre.

Près de 80% de la population nationale vit en zones rurales. L'agriculture constitue la principale source de revenu de 443.000 ménages ruraux, ce chiffre augmentant de 1,8% par an, 34% de ces ménages cultivent des domaines de moins d'un hectare, 30% ont entre un ou deux hectares, 32% possèdent entre deux à sept hectares, et seulement 4% sont propriétaires de terres de plus de sept hectares. Une importante part des ménages agricoles, spécialement ceux qui ont moins de deux hectares sont à la recherche de plus de terres afin d'étendre la production de leurs cultures vivrières. Il en résulte une accélération de la conversion des forêts en terres cultivables. Selon le Service des Eaux et Forêts de la Guinée, près de 36.000 hectares de forêts sont détruites chaque année.

La Guinée continue à dépendre d'une manière significative des importations et particulièrement de celle du riz, pour satisfaire tous ses besoins alimentaires. Cela représente 291.750 tonnes de riz importées en 1995 (dont 14.000 tonnes furent une aide alimentaire), 64.100 tonnes de farine de blé; 48.000 tonnes de sucre; et 17.000 tonnes d'huiles comestibles. Au cours de la période allant de 1991 à 1995, les importations de riz ont été relativement stables grâce à la croissance de la production rizicole estimée à 5,9 pour cent par an, qui permit de compenser une demande domestique croissante. Cependant, la croissance soutenue de la production domestique ne compensera dans le futur que difficilement les majeures baisses d'importations de riz car la croissance démographique annuelle est de 2,9%. Entre 1991 et 1995, la production nationale en termes de calories de racines et de tubercules enregistra une hausse aussi importante que celle que connut la production du riz. En Guinée, la sécurité alimentaire reste dépendante de la variation des prix du riz dans le monde et de la croissance durable de la production de racines et de tubercules. La question de savoir où et comment l'augmentation de la production de riz, de racines et de tubercules sont réalisées, deviendra de plus en plus importante pour l'utilisation durable des ressources naturelles en Guinée.

Accroissement des usages abusifs de ressources naturelles

En raison de la croissance démographique, des revenus bas, et du taux élevé de chômage dans les zones rurales, les petits propriétaires Guinéens (les propriétaires de domaines agricoles sont ceux qui possèdent 7 hectares ou moins) pratiquent, en vue de satisfaire leur besoin alimentaire, la culture de subsistance et des systèmes de culture inappropriés pour l'environnement en vue de satisfaire leur besoin alimentaire. En conséquence, les terres peu appropriées pour la production sont cultivées davantage, plus des forêts deviennent des terres cultivées par l'abattis-brûlis. La durée de la jachère est alors réduite, les mesures de conservation du sol restent peu appliquées. L'érosion du sol et la diminution de la fertilité deviennent par conséquent de plus en plus sérieuses.

Cela engendra un déclin progressif de la production agricole et la dégradation croissante de l'environnement. La sécurité alimentaire du pauvre rural est ainsi mise en cause. Selon une étude de cas dans des conditions similaires à celles de la Guinée, les pertes annuelles de productivité dues à l'érosion du sol oscillent entre 4,4% pour les cultures les moins érosives et 6,8% pour les cultures les plus érosives.

Le récent afflux de plus de 500.000 réfugiés en provenance du Libéria et de la Sierra Léone dans la région forestière de la Guinée depuis 1991 crée de sérieuses menaces quant à l'intégrité de la diversité biologique et des ressources naturelles de base de la Guinée. Les autorités guinéennes expriment leurs préoccupations sur la destruction des forêts, l'habitat de la faune, et l'abattage des animaux sauvages par les réfugiés qui transforment les forêts en terres cultivables. On assiste à une dégradation irréversible de l'environnement, des mesures sont nécessaires pour aider les réfugiés et les populations locales à atteindre la sécurité alimentaire en améliorant la productivité agricole et en aidant à développer des opportunités économiques alternatives. En outre, la concurrence entre les populations locales et les réfugiés pour l'utilisation des ressources naturelles, la possession des terres et les opportunités économiques peuvent entraîner de sérieux conflits.

Le problème de la faible productivité est aggravé par la présence d'inefficaces systèmes de commercialisation agricole. Cela limite la disponibilité et l'acquisition des intrants de production qui permettent aux petits propriétaires d'intensifier leur production de cultures traditionnelles et celles de grande valeur comme les légumes et les fruits. Les petits propriétaires sont aussi contraints de vendre leur production excédentaire à un prix peu avantageux en raison des systèmes de collecte et de distribution peu développés. Il en résulte que les ménages ruraux qui ne peuvent pas augmenter leurs revenus continuent pour survivre, à pratiquer une culture extensive non durable, ce qui entraîne encore davantage une dégradation des ressources naturelles.

Besoin croissant d'une meilleure gestion des ressources naturelles

La croissance actuelle de la production agricole basée sur les pratiques non pérennes provoque déjà une sérieuse dégradation des ressources naturelles de base dans tout le pays. Une dégradation prononcée des hauts plateaux du Fouta Djallon qui possèdent la source de trois grands fleuves en Afrique Occidentale, à savoir : le fleuve Sénégal, le fleuve Niger et fleuve Gambie, réduit la surface des terres arables par ménage et fait baisser le rendement du riz de montagne, du fonio, du maïs, du manioc, et des cultures vivrières de base. Une vue d'ensemble montre des ménages vivant surtout de culture de subsistance et cherchant à augmenter leurs niveaux de production alimentaire en utilisant des systèmes de culture inappropriés pour l'environnement. Par conséquent, les cultures pluviales provoquent une importante érosion du sol. A ce problème s'ajoute le fait que la culture se pratique sur les collines très sensibles à l'érosion et que les sans terres détruisent la forêt. En effet, leur survie dépend de la fabrication illégale du charbon de bois, de l'exploitation des grumes et de la culture de défriche-brûlis sous forêt. Alors que le concept de gestion des ressources naturelles à base communautaire a été introduit en Guinée dans le cadre de l'activité financée par l'USAID, la diffusion généralisée de ce concept est freiné par une organisation inadéquate au niveau des communautés qui ne permet pas d'atteindre une masse critique d'utilisateurs des ressources naturelles d'exercer un plus grand contrôle de leurs vies.

Si cela continue de manière incontrôlée, le niveau actuel d'utilisation des ressources sur les hauts plateaux du Fouta Djallon et dans les autres régions de Guinée ne facilitera pas à long terme la croissance de la production et de la sécurité alimentaire. Bien au contraire, l'impact sera négatif sur l'environnement. On aura une perte de production, avec en plus une érosion et un lessivage en amont et en aval. L'impact négatif de la dégradation de l'environnement en Guinée pourrait aller au-delà de la population des zones immédiatement visées et pourrait affecter en conséquence les pays en aval en ce qui concerne leurs activités économiques dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, ainsi que leurs conditions sanitaires.

Dans la déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire dans le monde au Sommet Mondial de la FAO sur l'Alimentation, en Novembre 1996, la pauvreté et la dégradation de l'environnement furent identifiées comme deux des quatre causes majeures de l'insécurité alimentaire. Il fut aussi déclaré que l'accroissement de la production alimentaire, y compris celle de base, doit être entrepris et que cela devrait se faire dans le cadre d'une gestion durable des ressources naturelles. Pour soutenir la croissance de la production alimentaire en Guinée, la promotion de la gestion rationnelle des ressources naturelles par utilisation accrue des pratiques durables s'avère indispensable.

L'USAID/Guinée propose de supporter une initiative sur sept ans pour réaliser l'objectif stratégique qui consiste en une utilisation accrue des pratiques durables de gestion des ressources naturelles. Le but de cette initiative est d'aider les petits propriétaires guinéens à investir dans des pratiques plus avantageuses et moins destructives, en améliorant leur capacité de gestion des ressources naturelles, en augmentant une production agricole et une productivité durable et en développant des petites et micro-entreprises non - agricoles génératrices de revenus.

Le développement de cet objectif stratégique est fondé sur les constats de l'évaluation du secteur agricole de Mars 1997, les résultats réalisés et les leçons tirées des activités financées par l'USAID en Guinée, une revue des activités de nos partenaires, les besoins exprimés de nos clients et sur les expériences pertinentes dans d'autres pays en voie de développement. Grâce à des analyses très approfondies des problèmes et grâce aux concertations avec nos clients et nos partenaires, l'USAID/ Guinée a identifié les domaines où ses interventions peuvent être plus efficaces et plus efficaces pour la promotion de la gestion durable des ressources naturelles en Guinée.

Cet objectif stratégique, qui est l'un des piliers du développement de l'USAID, soutient les efforts de l'USAID/Guinée dans sa volonté d'améliorer le bien - être de tous les guinéens dans une société participative, en augmentant les revenus des petits propriétaires et en améliorant la gestion à base communautaire des ressources naturelles. Il contribue aussi aux objectifs gouvernementaux qui sont d'encourager la sécurité alimentaire, d'améliorer la productivité des ménages agricoles et d'alléger la pauvreté dans les zones rurales.

III - Financement

Le plan financier du Programme est énoncé dans l'Attachement A à la présente Annexe 1. Les représentants des deux parties peuvent modifier le plan financier à travers des Lettres d'Exécution sans amendement formel à l'Accord. A condition que de tels changements en fassent pas (1) excéder le montant de la contribution de l'USAID spécifié à la Section 3.1 de l'Accord, ou (2) rendre la contribution du Bénéficiaire inférieure au montant spécifié à la Section 3.2 de l'Accord.

VI - Résultats à atteindre/cadre des Résultats

A - L'Objectif Stratégique : Croissance Accrue de Pratiques Durables de Gestion des Ressources Naturelles

Cet objectif stratégique est axé non seulement sur la promotion de la gestion durable des ressources naturelles mais aussi sur la croissance des marchés agricoles et des petites et micro-entreprises génératrices de revenu.

Fondamentalement, les clients les plus importants concernés par cet objectif stratégique sont les petits propriétaires qui représentent 96% des ménages ruraux en Guinée. L'accent sera surtout mis sur les femmes, puisqu'elles jouent un rôle crucial dans la gestion des ressources naturelles. La question de genre dans le développement qui a été l'un des points centraux du projet en cours de gestion des ressources naturelles, continuera de recevoir une attention spéciale au titre du présent objectif stratégique et sera intégré dans la conception, l'exécution et l'évaluation des activités.

Les commerçants agricoles et les entrepreneurs privés des petites et micro-entreprises sont les autres clients fondamentaux qui pourraient bénéficier de cet objectif stratégique. Du point de vue régional, des milliers de personnes dans les pays voisins dont les moyens d'existence dépendent du courant d'eau des trois fleuves importants qui prennent leur source les hauts plateaux du Fouta Djallon peuvent être considérés comme des bénéficiaires de cet objectif stratégique.

En utilisant l'approche de la Nouvelle Initiative de Partenariat (NIP), l'USAID/Guinée va collaborer avec le Gouvernement de Guinée, les autres bailleurs de fonds, les organisations internationales, les entreprises et les sociétés privées, les Organismes Bénévoles Privés (PVO), les organisations non-gouvernementales (ONG), le Corps de la Paix, et les autres éléments de la société civile pour permettre l'émergence de conditions favorables et créer les liens et synergies de cette collaboration entre les clients et les partenaires. Cette collaboration mettra l'accent sur le lien entre la gestion durable des ressources naturelles et l'augmentation de la production et du revenu agricole des petits propriétaires. Les interventions auront pour résultats l'augmentation des opportunités génératrices de revenus non-agricoles pour les ménages sans terre et le renforcement de la participation des organisations au niveau communautaire dans la prise des décisions critiques affectant la gestion des ressources naturelles.

Une approche participative, une stratégie à base de stimulation et les prestations de services sur demande sont les clés de la réalisation de l'objectif stratégique. L'équipe associée à l'objectif stratégique s'efforcera d'assurer la participation active de nos clients et la satisfaction de leurs besoins, avec une attention particulière aux questions de genre. Des enquêtes auprès des clients seront menées pour évaluer leurs besoins et leurs priorités. La conception des paquets de résultats à atteindre et des activités liées à l'objectif stratégique sera basée sur les constats des enquêtes auprès des clients et les consultations avec les partenaires et les intervenants. Les enquêtes suivront la méthodologie de l'évaluation rapide en zone rurales.

En fonction du niveau des résultats, les activités dans le cadre de l'objectif stratégique peuvent démarrer sur les hauts plateaux du Fouta Djallon comme une expansion logique du projet de Gestion des Ressources Naturelles en cours aux zones contiguës hors des bassins versants présentement ciblés et aux zones affectées par les réfugiés dans la Région Forestière. Les Organismes Bénévoles Privés (OBP) Américains et le Corps de la Paix seront les principaux exécutants travaillant en étroite collaboration avec les services de Développement et des Eaux et Forêts du GDG et les ONG guinéennes. Progressivement, les activités s'étendront aux zones hors des hauts plateaux du Fouta Djallon.

La réalisation de l'Objectif de Gestion des Ressources Naturelles sera basée sur quatre résultats intermédiaires (RI) :

1. Acquisition et Application des Compétences en Planification et Gestion des Ressources Naturelles;
2. Production et Productivité Agricoles Accrues et Durables;
3. Activités Accrues des Petites et Micro-entreprises; et
4. Un Environnement Politique Favorable Etabli. Le cadre des résultats quant à l'objectif stratégique est graphiquement représenté dans l'Attachement B à cette Annexe.

B - Résultat Intermédiaire 1 : Acquisition et Application des Compétences en Planification de Gestion des Ressources Naturelles

1 - Relations Causales : Le succès du recours aux pratiques durables de gestion des ressources naturelles dépend de capacité des utilisateurs de ressources à acquérir les compétences nécessaires. Le concept de la gestion participative à base communautaire des ressources naturelles fut introduit en Guinée avec succès sur le courant projet de Gestion des Ressources Naturelles de l'USAID dans les hauts plateaux du Fouta Djallon. Cependant, en raison de son caractère innovatif allant d'une approche traditionnelle de commande/contrôle de la gestion des ressources, à une approche participative ou l'autorité de l'Etat peut être perçue comme étant sapée par les fonctionnaires retranchés derrière les intérêts acquis de la bureaucratie gouvernementale, il faudra exercer plus d'efforts pour réaliser à la fois les changements d'attitude et le comportement des agents du gouvernement et des communautés locales. Ce concept est encore nouveau non seulement pour les agents du gouvernement mais aussi pour les populations locales qui n'ont pas les compétences et les connaissances nécessaires. Par conséquent, l'application du concept de gestion à base communautaire des ressources naturelles et le renforcement de la capacité locale à planifier et gérer les ressources naturelles communautaires devraient être vus comme un renforcement mutuel des priorités.

Les populations locales ont besoin d'assistance technique pour les aider à développer et à exécuter les plans de gestion des ressources naturelles pour leurs communautés. Elles doivent recevoir une formation substantielle pour pouvoir apprécier et mettre en pratique les compétences de gestion des ressources naturelles. Dans le cadre du projet de Gestion des Ressources Naturelles, les techniciens de la Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF) et l'ONG "Union Guinéenne des Volontaires de Développement"(UGVD) ont fourni ce genre d'assistance à des communautés vivant dans les bassins versants ciblés. Toutefois, le nombre des techniciens capables d'assister les communautés de manière efficace est très limité. C'est pourquoi, le renforcement des capacités de la DNEF et de l'ONG guinéenne pour aider les populations de la

place dans la conception et l'exécution des plans de gestion des ressources naturelles est essentiel à la réalisation du Résultat Intermédiaire 1.

La participation des populations locales constitue un autre élément essentiel pour la réalisation du R.I. 1. Les programmes de gestion des ressources naturelles ne peuvent pas être soutenus sans la participation active des populations locales. Pour que les communautés contribuent de manière efficace à la conception et à l'exécution du plan de gestion des ressources naturelles, elles doivent acquérir par la formation les aptitudes nécessaires.

Les utilisateurs des ressources sont plus disposés à participer à la protection et à la conservation des ressources naturelles s'ils tirent des avantages économiques et sociaux de telles actions. Par conséquent, la formation en gestion des ressources naturelles devait avoir pour but non seulement de fournir des compétences nécessaires mais aussi d'encourager la responsabilisation des communautés locales à participer au processus de prise des décisions et à accroître leur prise de conscience des avantages tirés de la gestion rationnelle des ressources naturelles.

La réalisation du Résultat Intermédiaire 1 dépend de la capacité des agents de l'ONG et du gouvernement guinéen à assister les communautés dans la conception et l'exécution des plans de gestion des ressources naturelles. En d'autres termes, ce résultat intermédiaire sera atteint à travers deux sous-résultats intermédiaires :

1. renforcement de la capacité des agents de l'ONG et du GDG à assister les communautés dans la planification et l'exécution de la gestion des ressources naturelles; et
2. augmentation de la participation des Communautés à la planification de la gestion des ressources naturelles.

2 - Approche Illustrative : Les activités seront conçues pour accroître la gestion communautaire des ressources naturelles par le renforcement de la capacité locale à planifier et à gérer les ressources naturelles et par l'accroissement de la co-gestion des ressources communales.

Les interventions réussies dans le cadre du présent projet de Gestion des Ressources Naturelles seront répliquées dans de nouveaux domaines par le Corps de la Paix, les Organismes Bénévoles Privés (PVO), les ONG et le Service des Eaux et Forêts. Les efforts seront axés sur la promotion de la co-gestion des ressources forestières non seulement dans les hauts plateaux du Fouta Djallon, mais aussi dans les autres régions de la Guinée. L'USAID travaillera avec le GDG pour s'assurer que la présente politique environnementale qui favorise et encourage la participation des populations locales dans la gestion des ressources naturelles sera maintenue.

Les agents de l'ONG et du GDG bénéficieront d'une formation pour renforcer leurs capacités à assister les communautés dans la planification et l'exécution des plans de gestion des ressources naturelles. ces agents formés aideront les communautés à acquérir et à mettre en pratique les compétences de gestion des ressources naturelles. Les actions à effectuer sont les suivantes :

- la formation des agents de l'ONG et du GDG dans :
 - 1) le développement et l'exécution des plans de gestion des ressources naturelles ;
 - 2) la méthodologie d'évaluation rapide rurale et les enquêtes socio-économiques; et
 - 3) le suivi et l'évaluation de l'impact sur l'environnement;
- le soutien aux agents de l'ONG et du GDG pour mettre en pratique les compétences ci-dessus;
- la formation dispensée à des groupes de la communauté comportera :
 - la préparation et exécution des plans de gestion des ressources naturelles;
 - des compétences en organisation et gestion;
 - un diagnostic/compétences en auto-analyse comme le choix des priorités, l'identification des solutions possibles et la rétention de celles qui sont prometteuses de succès, l'identification des ressources, et la programmation et la gestion des ressources;
 - la façon de faire un plaidoyer;
 - les suivi et l'évaluation du rôle fonctionnel de l'organisation;
 - la reprogrammation des ressources;
 - la compréhension des responsabilités de la co-gestion des ressources naturelles;
 - les raisons d'une gestion des l'environnement; et
 - le suivi de la santé de l'environnement et les taux de dégradation.

- Echange par des visites sur le terrain entre les communautés qui pratiquent des systèmes de production respectueux de l'environnement et exposition des communautés - cibles nouvellement identifiées à des bonnes pratiques de culture.

C - Résultat Intermédiaire 2 : Croissance et Pérennité de la Production et de la Productivité Agricoles

1 - Relations Causales : La plupart des petits propriétaires obtiennent leur maigre revenu de la culture de subsistance. Puisqu'ils n'ont pas de ressources à investir dans les pratiques agricoles améliorées, les rendements de leurs cultures et leur production sont très bas. Pour satisfaire les besoins alimentaires de leurs familles, ils doivent avoir recours à la culture extensive non durable qui constitue l'une des principales causes de la dégradation de l'environnement. Par conséquent, l'augmentation du revenu agricole par une croissance de la productivité et de la production agricoles durables s'avère fondamentale pour la réalisation de l'objectif de gestion durable des ressources naturelles. Les agriculteurs qui observent des hausses de production et de revenu ont tendance à investir dans le réapprovisionnement ou la conservation de leurs ressources naturelles de base et à intensifier leur culture sur des terres fertiles en faisant usage de beaucoup d'intrants et de technologies respectueux de l'environnement. En fait, la production et l'investissement agricoles dans la gestion durable des ressources naturelles sont mutuellement liés par des relations en double-sens. L'accroissement de la production agricole augmente les revenus; ce qui entraîne de plus grands taux d'adoption de pratiques durables de gestion des ressources naturelles qui, à leur tour, auront pour résultats davantage de production.

Pour accroître la productivité et la production durables, les agriculteurs doivent avoir accès aux intrants de production qui permettent une augmentation du rendement à des prix compétitifs et être capables de vendre leur surplus de production aux prix des marchés. Les intrants tels que les engrais inorganiques pour compléter le compostage des résidus agricoles devaient être disponibles et à la portée des petits propriétaires; et les opportunités de marché devraient leur être accessibles. Une approche basée sur le marché pour améliorer l'efficacité des systèmes de commercialisation agricole est donc fondamentale pour la réalisation de cet objectif stratégique.

La réalisation du Résultat Intermédiaire 2 sera liée à l'acquisition et à l'application des technologies appropriées et durables et aux compétences en gestion agricole des producteurs autant qu'à l'acquisition et à l'application des compétences en commercialisation des participants au système de la commercialisation agricole. Par conséquent, ce résultat intermédiaire aura été réalisé une fois que les événements et les activités planifiés sont exécutés avec succès pour assurer que :

- 1) les technologies appropriées et durables sont acquises et utilisées;
- 2) les compétences améliorées en gestion agricole sont acquises et appliquées;
- 3) les compétences en commercialisation sont acquises et appliquées; et que
- 4) les systèmes de commercialisation agricole sont créés et fonctionnent.

2 - Approches Illustratives : Il existe une forte corrélation positive entre l'usage des pratiques durables de gestion des ressources naturelles, la production et la productivité agricoles des petits propriétaires. L'USAID appuiera donc les activités qui aideront les petits propriétaires à améliorer la productivité agricole et accroître la production durable.

La croissance de la production et de la productivité agricoles et l'augmentation du revenu seront réalisées à travers les activités de promotion de l'acquisition et de l'application des technologies améliorées et des compétences en commercialisation agricole. Des technologies connues pour être respectueuses de l'environnement et favorisant les rendements seront mises à la disposition des petits propriétaires à travers des activités de vulgarisation menées par les volontaires du Corps de la Paix et les agents travaillant pour Organismes Bénévoles Privés (PVO), les ONGs, les services de l'Etat associés à cet objectif stratégique. La formation participative en gestion agricole sera dispensée aux petits propriétaires.

Les liens seront établis entre les petits propriétaires et les services publics de développement et de transfert des technologies et les fournisseurs privés des intrants agricoles. L'accès des petits propriétaires au crédit pour l'achat des intrants et la commercialisation des produits sera stimulé en collaborant avec les autres institutions et initiatives soutenues par l'USAID (PRIDE, les banques commerciales et la Fondation pour la Commercialisation Agricole) aussi bien qu'avec les institutions financières soutenues par les autres bailleurs de fonds.

Les activités seront développées pour améliorer l'accès des producteurs et des commerçants agricoles à l'information commerciale de qualité et à temps et aux services essentiels; et pour renforcer les liens entre producteurs, commerçants et transporteurs. On s'attend à ce que l'investissement dans la réhabilitation et l'entretien des pistes rurales par les autres bailleurs de fonds continuent à améliorer l'efficacité du transport des intrants et extrants agricoles. Les programmes de la formation participative pour améliorer la gestion et la commercialisation agricoles seront conçus et exécutés. Les activités de formation comporteront :

- la formation des agents de l'ONG et du GDG et des agriculteurs formateurs en pratiques durables de la gestion des ressources naturelles et de la production agricole, et en gestion agricole, y compris l'accès et l'utilisation des crédits de production;
- la formation des agents de l'ONG et du GDG dans la dissémination des informations sur la gestion des ressources naturelles et de l'agriculture aux utilisateurs finaux;
- la formation des ONG et des organisations villageoises en stratégies et compétences de commercialisation effective et simple pour des produits agricoles sélectionnés et en mobilisation et gestion des ressources financières pour la commercialisation;
- l'organisation des séminaires dans les principales villes marchés pour démontrer les effets de l'application des compétences et des stratégies de commercialisation;
- les visites d'échange entre agriculteurs;
- l'identification d'une panoplie de pratiques utilisées couramment en Guinée et dans la sous-région qui ont une application dans les domaines ciblés;
- le développement et la diffusion aux organisateurs des matériels audio-visuels sur les pratiques prometteuses;
- l'organisation des commerçants grossistes et des acheteurs;
- l'organisation des producteurs;
- l'établissement d'un système pour la diffusion de l'information sur la demande, l'offre et les prix du marché.

D - Résultat Intermédiaire 3 : Activités Accrues des Petits et Micro-entreprises

1 - Relations Causales : Le revenu non-agricole contribue aussi à la gestion durable des ressources naturelles. Les entreprises villageoises et les autres activités non-agricoles peuvent aider à accroître la productivité et le revenu du petit propriétaire tout en réduisant l'utilisation non durable des ressources naturelles. Une étude au Rwanda montre que les agriculteurs ont tendance à mieux conserver la terre là où les opportunités de gagner des revenus non-agricoles existent pour augmenter leurs revenus agricoles, et que les investissements dans la conservation du sol augmentent davantage les revenus non-agricoles. Les revenus non-agricoles permettent les pratiques traditionnelles durables et d'acheter l'alimentation nécessaire. Les expériences au Kenya indiquent une synergie entre l'agriculture et les petites et micro-entreprises. L'agriculture approvisionne les micro-entreprises en matière premières. En revanche, les micro-entreprises fournissent des services de commercialisation et de transformation, créent la demande pour les produits agricoles primaires, offrent des opportunités d'embauche aux pauvres et fournissent aux petits propriétaires les fonds de roulement supplémentaires pour l'achat des intrants agricoles. La réalisation du R.13 dépend de la mesure où les entrepreneurs ou des groupes d'entrepreneurs acquièrent et appliquent les technologies non-agricoles et les compétences en gestion d'entreprise. Donc, ce résultat intermédiaire sera réalisé à travers deux sous-résultats intermédiaires :

- 1) introduction et adoption des technologies de l'entreprise; et
- 2) Acquisition et application des compétences en gestion d'entreprise.

2 - Approches Illustratives : L'activités de Gestion des Ressources Naturelles en cours a identifié plusieurs opportunités pour les entreprises à base communautaire qui fournissent des revenus non-agricoles aux villageois. Dans le cadre de l'objectif stratégique, ces opportunités seront davantage développées. De nouvelles technologies appropriées pour les petites et les micro-entreprises seront identifiées et introduites dans les zones PRIDE et CLUSA pour donner aux entrepreneurs villageois une formation en gestion de développement de l'entreprise CLUSA peut élargir ses activités aux hauts plateaux du Fouta Djallon et dans la Région Forestière. Une attention spéciale sera accordée aux problématiques relatives au genre et aux sans terre.

Les agents de l'ONG et du GDG seront formés pour devenir des formateurs qui formeront et assisteront les entrepreneurs à créer et à gérer des entreprises. Les activités de formation comporteront :

- la formation des entrepreneurs dans l'opération et l'entretien des technologies appropriées pour les petites et micro-entreprises;
- la formation des agents des ONG et du GDG dans l'opération des technologies appropriées pour les petites et micro-entreprises (la formation des formateurs);
- la fourniture des informations sur les technologies aux entrepreneurs à travers l'établissement d'un réseau d'entreprises rurales et la création d'un centre d'échange d'informations (par exemple, la FICA);
- la formation en esprit d'entreprise;
- la formation pour l'identification des opportunités de petite et micro-entreprise;
- la formation des petits et micro-entrepreneurs en compétences fondamentales de gestion des affaires/entreprises comprenant :
 - 1) le choix des priorités;
 - 2) la mobilisation des ressources financières;
 - 3) les principes de la gestion financière;
 - 4) le suivi, l'évaluation et l'auto-analyse; et
 - 5) les négociation des contrats et des affaires;
- la formation du secteur privé (les ONG? Les fournisseurs de l'assistance technique dans le secteur privé) dans la prestation des services nécessaires/l'assistance technique (par exemple la gestion organisationnelle, la comptabilité);
- l'exposition des banquiers commerciaux aux opportunités en zones rurales (exemple, les conférences/les séminaires, les visites avec les groupements d'entreprises rurales, les échanges de visites avec les banquiers et les institutions financières dans les zones rurales au Mali, etc.);
- la formation des groupements d'entreprises rurales, des fournisseurs de services du secteur privé et des ONG de prestation de services et du service orienté vers le client;
- accroissement de la connaissance des organisations d'entreprise rurale sur l'éventail des opportunités d'entreprise;
- la formation en alphabétisation fonctionnelle;
- l'établissement d'un système d'information des prix et des opportunités d'entreprise.

E - Résultat Intermédiaire 4 : Etablissement d'un Environnement Politique Favorable

1 - Relations Causales : La réalisation des trois premiers résultats intermédiaires exige une politique favorable à l'environnement. La gestion à base communautaire des ressources naturelles sera dynamisée par des politiques qui permettent aux communautés de participer librement à la gestion des ressources locales. La sécurité foncière assurée par l'application du code foncier motivera les gens à faire des investissements à long terme dans l'aménagement des terres et dans la conservation du sol. Les politiques qui affectent de manière adverse les fournitures d'intrants et la commercialisation des produits empêcheront les croissances durables de production et de productivité.

Bien que le GDG ait promulgué certaines lois et réglementation telles que le Code Forestier et le Code Foncier qui semble favorables à la gestion rationnelle des ressources naturelles, leur application n'a pas été effective parce qu'elles ne sont pas clairement communiquées et comprises par les autorités et les populations locales. En plus, les décideurs formulent souvent des politiques sans prendre en considération les besoins et les aspirations des personnes concernées.

Pour réaliser le Résultat Intermédiaire 4, les politiques et les procédures doivent être clairement communiquées et comprises par les autorités et les communautés locales; les décideurs doivent être sensibles aux feed-backs des citoyens au niveau local. Donc, ce résultat intermédiaire sera réalisé par l'atteinte de deux sous-résultats intermédiaires :

- 1) Claire Communication et Compréhension des Politiques et Procédures; et
- 2) Sensibilisation des décideurs aux feed-backs des utilisateurs des ressources et des ONG.

2 - Approches Illustratives : La pérennité exige la création de certaines conditions favorables. L'une des plus importantes conditions est l'environnement politique favorisant la réalisation des résultats intermédiaires. La politique macro-économique et agricole du GDG a stimulé le développement d'un système privé dynamique. Cependant, le secteur privé manque encore de la capacité nécessaire à assurer les fonctions de commercialisation, qui jusque récemment, étaient la responsabilité de l'Etat. Pour surmonter cette contrainte à la pérennité, l'USAID/Guinée continuera ses efforts à développer et à renforcer la capacité du secteur privé par une formation participative axée sur les résultats dans les domaines de commercialisation agricole, du crédit et de bonne gestion et pratiques des affaires.

La pérennité de la gestion à base communautaire des ressources forestières a été dynamisée par le changement de la politique du GDG et de l'attitude des officiels du service public des forêts et de la faune. Le présent Code Forestier permet au secteur privé de prendre part à la gestion des ressources forestières. En fait, et c'est tout à l'honneur du GDG, le Ministère de l'Agriculture, des Eaux et Forêts a signé un décret qui donne le pouvoir au Service Forestier de déléguer aux communautés le pouvoir de conclure des contrats de gestion. Le concept du partenariat entre le gouvernement et les communautés rurales dans la gestion des ressources naturelles a été adopté par les officiels du Service Forestier. A cet effet, ceux-ci sont en train de promouvoir un changement clé d'attitude auprès des agents forestiers considérés avant comme des agents répressifs; ils sont considérés maintenant comme des partenaires actifs. L'USAID/Guinée continuera à collaborer avec la Direction Nationale des Eaux et Forêts pour consolider ces changements positifs.

Bien que le Code Forestier fût approuvé par le GDG en 1991, on n'a pas encore vraiment commencé à l'appliquer. L'USAID/Guinée va collaborer avec la Banque Mondiale et le PNUD pour soutenir les efforts du GDG à exécuter le Code.

Des activités seront conçues pour améliorer la communication des politiques et des procédures aux autorités et communautés locales ainsi que pour encourager les décideurs à rendre compte aux communautés locales en retour. Les activités à initier sont les suivantes :

- la formation pour améliorer la compréhension des nouvelles politiques concernant l'agriculture, la gestion des ressources naturelles et l'environnement par les ONG, le GDG, les groupements d'entreprises rurales et par les élus locaux;
- la dissémination des changements de politique aux communautés à travers la présentation des ateliers; le théâtre traditionnel, la radio rurale, les textes traduits, la télévision, les cinémas mobiles des multimédia, les cassettes et l'Internet, etc.;
- les séminaires nationaux et régionaux pour débattre des textes d'application des tous les codes/législation pertinents;
- la collecte de tous les codes/législation pertinents;
- l'éducation environnementale dans les écoles;
- la création des centres du service de médiation et de résolution des conflits dispensant une formation aux groupements d'entreprises rurales, au personnel du GDG et aux ONG dans la résolution des conflits et dans le renforcement des systèmes traditionnels pour exécuter et interpréter les nouvelles politiques/codes et pour résoudre des conflits;
- l'organisation des forums pour débattre, clarifier les interprétations et mettre à jour les réglementations et pour donner en retour une information aux décideurs;
- le suivi et l'évaluation de la formation dispensée au personnel du GDG et aux ONG pour renforcer les compétences analytiques en comparant les résultats attendus aux résultats actuels des politiques avec l'accent sur :
 - 1) la collecte d'informations par les agents sur les terrain,;
 - 2) la gestion des informations (opérations des bases de données, GIS, etc.);
 - 3) l'analyse de l'information;
 - 4) la présentation de l'information aux dirigeants politiques; et
 - 5) la recommandation des changements en politique/des modifications nécessaires;
- la formation des organisations d'entreprises rurales en plaidoyer;
- l'entretien de l'infrastructure;
- l'identification d'un nombre minimum de jeux des données et gestion de ces jeux des données pour faire le suivi des impacts des politiques affectant la Gestion des Ressources Naturelles et

VI - Paquets de Résultats/Choix de l'Activité

L'USAID, en étroite collaboration avec le Ministère de l'Agriculture, des Eaux et Forêts financera l'exécution des activités choisies pour les trois paquets suivants des résultats :

- Paquet de Résultats 1 : Pratiques et Technologies de la Gestion et de la Production des Ressources Naturelles;
- Paquets de Résultats 2 : Amélioration de la Commercialisation Agricole; et
- Paquet de Résultats 3 : Petites et Micro-Entreprises, et Gestion du Capital.

A - Paquet de Résultats 1 : Pratiques et Technologies de la Gestion des Ressources Naturelles et de la Production

1 - Résultats Attendus : Ce paquet de résultats sera axé sur deux sous-résultats intermédiaires :

- 1) Acquisition et application des compétences de planification de la gestion des ressources naturelles et;
- 2) Croissance et pérennité de la production et de la productivité agricole. Elle vise plus spécifiquement la réalisation des sous-résultats intermédiaires suivants :

RI 1.1 : Capacité renforcée des agents des ONG et du GDG à assister les communautés dans la planification et l'exécution de la gestion des ressources naturelles;

RI 1.2 : Participation communautaire accrue dans la planification et l'exécution de la gestion des ressources naturelles;

RI 2.1 : Acquisition et utilisation de technologies appropriées et durables;

RI 2.2 : Acquisition et utilisation de compétences appropriées et durables.

2 - Activités soutenues par l'USAID : Pour réaliser les résultats sus-mentionnés, l'USAID supportera les activités dont la liste suit :

a - Activités en Cours

- Le Projet de Gestion des Ressources Naturelles. Cette activité a été mise en œuvre depuis 1993 dans les trois bassins versants dans les hauts plateaux du Fouta Djallon au titre de l'Accord du Projet N° 675-0219. Sa date d'achèvement est le 30 septembre 1999. L'objet de cette activité pilote est d'améliorer la gestion des ressources naturelles pour une production agricole durable et profitable.
- Le Projet de la Vulgarisation Villageoise et de l'Agriculture Profitable de l'OIC. En utilisant les denrées monétisées du PL 6 480 Titre II, cette activité quinquennale démarra en 1996 à Tolo, Mamou, pour réaliser une plus grande sécurité alimentaire par la croissance de la production agricole et l'augmentation des revenus des ménages et par des améliorations sanitaires et nutritionnelles.

b - Nouvelles Activités

- Expansion des Activités de Gestion des Ressources Naturelles. Cette nouvelle activité vise à répliquer les interventions réussies identifiées dans le cadre de la présente activité de gestion des ressources naturelles en Guinée et à introduire des pratiques et des technologies appropriées récemment identifiées dans les autres zones à l'intérieur et hors des hauts plateaux du Fouta Djallon. Le volet de la Gestion des Ressources Naturelles et des Technologies et des Pratiques de Production Agricoles de cette activité jouera un grand rôle dans la réalisation des résultats attendus de ce paquet de résultats.
- L'Initiative Environnementale du Corps de la Paix : Le Corps de la Paix conclura avec l'USAID au cours de l'année fiscale 1998 un accord en vue d'exécuter cette initiative pluriannuelle qui comprendra un programme intégré combinant les activités de l'éducation environnementale et la gestion des ressources naturelles en Guinée. L'objet de cette initiative est d'améliorer la gestion des ressources naturelles en Guinée en renforçant la capacité des institutions, des communautés et des populations locales à gérer de façon rationnelle leurs ressources naturelles.
- La Mitigation de l'Impact sur l'Environnement des Réfugiés. Cette activité cherche à améliorer la protection de l'environnement dans les zones de la Guinée affectées par l'afflux d'un nombre important de réfugiés Sierra Léonais et Libériens. Elle appuiera les efforts du GDG à diminuer les impacts néfastes des réfugiés sur l'environnement par la formation des villageois en technologies agricoles durables pour l'environnement et en pratiques de la conservation du sol, en développement des marchés et en expansion des opportunités génératrices de revenus pour tous les résidents.
- Développement des Capacités des Ressources Humaines. Des activités de formation spécialement conçues seront exécutées pour répondre aux besoins spécifiques des institutions publiques et privées impliquées dans le transfert de technologies pour la protection de l'environnement, la gestion des ressources naturelles et la production agricole durable.

3 - Indicateurs de Performance : Voici ci-dessous la liste des indicateurs pour mesurer le progrès vers la réalisation des résultats liés aux paquets des résultats. Cette base et les cibles de ces indicateurs sont dans l'attachement C de cette Annexe.

a - Pour le Résultat Intermédiaire 1.1

- Nombre des plans de Gestion des Ressources Naturelles préparés avec l'aide des agents formés des ONG et du GDG
- Nombre des plans de Gestion des Ressources Naturelles exécutés avec l'aide des agents formés des ONG et du GDG

b - Pour le Résultat Intermédiaire 1.2

- Nombre et pourcentage de représentants par genre, âge intérêt économique et des comités de gestion et de planification de Gestion des Ressources Naturelles fonctionnels.

c - Pour le Résultat Intermédiaire 2.1

- Nombre et pourcentage de producteurs employant des technologies de culture appropriées et durables.
- Nombre de technologies appropriées et durables employées par des producteurs.

d - Pour le Résultat Intermédiaire 2.2

- Nombre et pourcentage des producteurs/groupements dans les zones ciblées développant et exécutant un plan de gestion stratégique.
- Nombre et pourcentage des producteurs dans les zones ciblées qui sont capables de développer et d'exécuter un simple plan de production.
- Nombre des producteurs dans les zones cibles capables de calculer les coûts de production et les marges bénéficiaires.
- Nombre et pourcentage des producteurs obtenant des crédits pour des activités de production et de transformation agricoles.
- Nombre et pourcentage des producteurs remboursant les crédits empruntés pour des activités de production et de transformation agricoles.

B - Paquet de Résultat 2 : Amélioration de la Commercialisation Agricole

1 - Résultat attendus : Ce paquet de résultats contribuera surtout à la réalisation du Résultat Intermédiaire 1 "Croissance et Pérennité de la production et de la Productivité Agricole". Elle sera axé plus spécifiquement sur les sous-résultats intermédiaires suivants :

RI 2.3 : Acquisition et Utilisation des Compétences en Commercialisation Agricole

RI 2.4 : Création et Fonctionnement des Systèmes de Commercialisation Agricole

2 - Activités Soutenues par l'USAID

a - Activités en cours

- Projet de Gestion des Ressources Naturelles en Guinée. Comme mentionné ci-dessus, cette activité a été mise en œuvre depuis 1993 dans les trois bassins versants ciblés dans les hauts plateaux du Fouta Djallon au titre de l'Accord du Projet N° 675-0219. La date d'achèvement est le 30 septembre 1999. En plus du transfert des technologies de gestion des ressources agricoles et naturelles, cette activité a entrepris nombre d'interventions en commercialisation agricole.
- Projet d'Investissement et de Commercialisation Agricole. Cette activité a été mise en exécution depuis 1993 dans le cadre de l'Accord de Subvention du Projet N° 675-221. La date d'achèvement est prévue pour le 30 septembre 1998. L'objet de cette activité est d'améliorer la commercialisation et l'investissement agricoles en Guinée. Ses deux composantes - La fondation pour l'Investissement et la Commercialisation Agricole doit contribuer à la réalisation des résultats liés au Paquet des Résultats 2 au-delà de la date d'achèvement de l'activité.

b - Nouvelles activités

- Expansion des Activités de Gestion des Ressources Naturelles. En plus du transfert des technologies de gestion des ressources agricoles et naturelles, cette activité mènera des interventions appropriées pour contribuer à la réalisation des résultats associés avec le Paquet de Résultats 2. L'accent sera mis sur l'assistance aux petits propriétaires pour vendre leurs produits.
- Crédit Rural. Des activités seront conçues et exécutées pour rendre les crédits disponibles et accessibles aux petits propriétaires pour leur production et commercialisation.

- Développement des Capacités des Ressources Humaines. Des activités de formation spécialement conçues seront menées pour répondre aux besoins spécifiques du secteur privé en commercialisation des intrants et des produits agricoles, y compris la gestion et le développement de l'agro-industrie.

3 - Indicateurs de Performance

a - Pour le Résultat Intermédiaire 2.3

- Nombre et pourcentage des producteurs/commerçants obtenant des crédits pour la commercialisation agricole.
- Nombre et pourcentage des producteurs/commerçants remboursant les crédits de commercialisation.
- Pourcentage des producteurs utilisant les informations sur les marchés pour leurs stratégies de production et de commercialisation.
- Nombre des contrats de vente signés.
- Volume de production des principales cultures vendues

b - Pour le Résultat Intermédiaire 2.4

- Pourcentage des regroupements des producteurs, commerçants organisés et opérationnels.
- Pourcentage des systèmes d'assembleurs/collecteurs (grossistes) organisés et opérationnels.
- Pourcentage des groupements utilisant le système d'information sur les marchés

C - Paquet de Résultats 3 : Petites et Micro-entreprises et Gestion du Capital

1 - Résultats Attendus

Ce paquet et résultats contribuera surtout à la réalisation du résultat intermédiaire 3 "Activités Accrues des petites et Micro-Entreprises". Elle sera plus spécifiquement, axée sur les sous-résultats intermédiaires suivants:

RI 3.1 : Introduction et Adoption des Technologies d'Entreprise.

RI 3.2 : Acquisition et Application des Compétences en Gestion d'Entreprise.

2 - Activités Soutenues par l'USAID

a - Activités en cours

- Projet de Développement de l'Entreprise Rurale en Guinée. Ce projet démarra en 1992 au titre d'un accord de coopération entre l'USAID et VITA en vue d'accroître le développement des petites et micro-entreprises dans les zones rurales et péri-urbaines. VITA a collaboré avec PRIDE, une ONG guinéenne, pour faire des prêts et donner aux clients du programme une formation en esprit d'entreprise. On s'attend à ce que cette activité joue un rôle majeur dans la réalisation des résultats liés au Paquet des Résultats 3.
- Projet de Gestion des Ressources Naturelles en Guinée. Cette activité continuera d'assister les villageois à créer de nouvelles petites et micro-entreprises ou à développer celles qui existent.

b - Nouvelles Activités

- Expansion des Activités de Gestion des Ressources Naturelles. Le volet de Développement de l'Entreprise de cette activité va concevoir des interventions spécifiques pour réaliser les résultats escomptés pour le Paquet des Résultats 3.
- Développement des Capacités des Ressources Humaines. Des activités de formation spécialement conçues seront menées pour répondre aux besoins spécifiques du secteur privé en ce qui concerne le développement de l'entreprise, y compris la gestion et la création de l'entreprise, la gestion du capital et le transfert des technologies.

3 - Indicateurs de Performance

a - Pour le Résultat Intermédiaire 3.1

- Nombre et pourcentage des technologies d'entreprises introduites et adoptées
- Nombre et pourcentage des participants formés adoptant de nouvelles technologies

b - Pour le Résultat Intermédiaire 3.2

- Nombre d'études de faisabilité sur l'entreprise achevées selon les procédures choisies
- Nombre des plans d'affaires exécutés
- Nombre et pourcentage des demandes de prêt acceptées
- Nombre et pourcentage des entreprises créées avec des crédits non subventionnés ou par la mobilisation des fonds locaux
- Nombre et pourcentage des entreprises remboursant leurs prêts à temps
- Pourcentage des entreprises fonctionnant encore après deux ans

VII - Rôles et Responsabilités des Parties

L'objectif sera atteint grâce à un partenariat entre l'USAID, le Bénéficiaire (représenté d'abord par le Ministère de l'Agriculture, des Eaux et Forêts) et les autres institutions publiques, privées et internationales, y compris les ONG, qui cherchent à améliorer la gestion des ressources naturelles en Guinée.

Attachement A : Plan Financier

Rubrique		Goût en 1 ^{ère} année (x \$ 1000)		Goût Total pour l'objectif (x\$1000)	
		USAID	GDG	USAID	GDG
A	Paquet de Résultats : pratiques et technologies de gestion des ressources naturelles et de production	1.900	70	18.750	420
	1. Expansion des activités de gestion des ressources naturelles (volet gestion des ressources naturelles et de production)	1.800	50	17.050	300
	2. Initiative Environnementale du Corps de la Paix	0	10	1.000	60
	3. Mitigation de l'impact sur l'environnement des réfugiés	0	10	0	20
	4. Développement des capacités des ressources humaines	100		700	
B	Paquet des Résultats : amélioration de la commercialisation agricole	290	20	5.740	120
	1. Expansion des activités de gestion des ressources naturelles (volet commercialisation agricole)	90	20	1.100	120
	2. Crédit rural	150		4.000	
	3. Développement des capacités des ressources humaines	50		650	
C	Paquet de Résultats : petites et micro-entreprises	1.050	10	5.600	60
	1. Projet de développement des entreprises rurales en Guinée	800		1.800	
	2. Expansion des activités de gestion des ressources naturelles (volet petites et micro-entreprises)	200	10	3.200	60
	3. Développement des capacités des ressources humaines	50		600	
D	Suivi et évaluation	150	10	1.000	60
E	Goûts administratifs de l'USAID	300		2.600	
Total		3.690	110	33.690	660

Annexe 1 - Attachement B
Objectif Stratégique de Gestion des Ressources Naturelles - Cadre de Résultats

Effets sur la gouvernance : Société civile renforcée; participation des citoyens à la prise de décision augmentée; autorités plus sensibles au feed-back de la population; utilisation des ressources naturelles plus équitable

Effets économiques; revenu familial augmenté et diversifié; risques diminués; sécurité alimentaire améliorée

Effets environnementaux dégradation diminuée; diversité biologique conservée

Utilisation accrue des pratiques durables de gestion des ressources naturelles

RI - 1
Compétences de gestion des ressources naturelles acquises et appliquées

RI - 2
Production et productivité agricoles accrues et durables

RI - 3
Activités accrues des petites et micro-entreprises

RI - 4
Un environnement politique favorable établi

RI 1.1
Capacité renforcée des agents des ONG et du GDG à assister les communautés dans la planification et l'exécution de la gestion des ressources naturelles

RI - 1.2
Participation communautaire accrue dans la planification et l'exécution de la gestion des ressources naturelles

RI 2.1
Acquisition et utilisation des technologies agricoles appropriés et durable

RI - 2.2
Compétences de bonne gestion agricole acquises et utilisées

RI 2.3
Compétences en commercialisation acquises et utilisée

RI - 2.4
Systèmes de commercialisation agricole établis et fonctionnels

R.I - 3.1
Technologies d'entreprise introduites et adoptées

R.I - 3.2
Compétences en gestion d'entreprises acquises et appliquées

R.I - 4.1
Politiques et procédures clairement communiquées et comprises

R.I - 4.2
Décideurs réceptifs aux feed-backs des utilisateurs des ressources et des ONG

Attachement C

Tableau des indicateurs de performance et des cibles

Objectif Stratégique et Résultats Intermédiaires	Indicateurs de Performance	Base de Données	Cible (en 2005)
Objectif stratégique : utilisation accrue des pratiques durables de gestion des ressources naturelles	1. Superficie des forêts ou des plantations d'arbres gérées d'une manière durable par des communautés et/ou des ménages 2. Superficie des terres cultivées d'une manière durable par des communautés et/ou des ménages 3. Nombre des producteurs dans la zone ciblée utilisant des pratiques appropriées	a. 10 000 ha en 1997 b. 124 ha en 1997 c. 5 000 en 1997	a. 100.000 ha b. 50.000 ha c. 50.000 ha
Résultat Intermédiaire 1 Compétence de planification de gestion des ressources naturelles acquises et appliquées	1. Nombre des plans jugés acceptables selon des critères convenus 2. Pourcentage des plans exécutés avec succès	a. 4 in 1997 b. 0	a. 400 b. 50%
Résultat Intermédiaire 2 Production et productivité agricole accrues et durables	1. Rendement moyen par hectare des principales cultures dans le temps et dans les champs où des pratiques appropriées de production sont utilisées 2. Augmentation de la production des cultures principales	a. à déterminer b. à déterminer	a. une augmentation de 10% au minimum b. 20% au moins
Résultat Intermédiaire 3 Activités accrues des petites et micro-entreprises	1. Nombre d'entreprises nouvellement créées ou élargies dans les zones ciblées 2. Nombre de personnes engagées en gagnant de l'argent dans les entreprises nouvellement créées ou élargies	a -; 0 b -; 0	a . 5000 b . 10.000
Résultat Intermédiaire 4 Un environnement politique favorable établi	1. Pourcentage des gens qui selon des enquêtes pensent qu'ils ont le droit de co-gérer avec les autorités du gouvernement les ressources naturelles locales conformément aux réglementations nationales 2. Pourcentage de la population satisfaite de l'application des politiques, réglementations et législation affectant leurs activités économiques (gestion d'entreprise, production, commercialisation) et leurs activités liées aux ressources naturelles	a. à déterminer b. à déterminer	a. 75 b. 75

IV. PROGRAMME D'APPUI AUX COMMUNAUTES VILLAGEOISES (PACV)

1. INTRODUCTION

Le PACV est un programme qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la pauvreté principalement en milieu rural. Il a pour but de renforcer l'exercice des pouvoirs locaux dans le secteur rural guinéen et de promouvoir l'habilitation économique et sociale de la population rurale, y compris les femmes, les jeunes et autres groupes marginaux. Il est conçu comme un programme évolutif à long terme, avec trois phases de quatre ans chacune. Pendant la première phase (phase d'initiation), le PACV lancera un processus d'établissement de mécanismes de décentralisation des prises de décision et d'affectation des ressources et de renforcement des capacités des communautés locales à gérer leurs propres affaires. Ensuite, il passera à la phase de mise en œuvre (phase d'expansion) qui couvre le pays tout en entier et enfin la phase de consolidation des différentes activités. La première phase couvrira environ 100 CRD et les actions porteront sur :

- 1) l'amélioration du cadre légal et réglementaire de la décentralisation
- 2) le renforcement des capacités des communautés rurales de développement en matière de conception, de mise en œuvre et de gestion de leurs propres besoins en infrastructures et services
- 3) la mise en place au niveau des CRD d'un cadre opérationnel de concertation, de prise de décision, de suivi et évaluation et de transparence associant l'ensemble des acteurs du développement rural à la base ; et
- 4) la mise en place d'un fonds d'investissement local (FIL) qui permettra le transfert aux populations rurales de ressources financières complémentaires à leurs contributions et aux ressources propres des collectivités.

Trois structures sont particulièrement impliquées dans l'exécution du PACV :

La Cellule Nationale de Coordination sous la tutelle du Département chargé du Plan actuellement le Secrétariat d'Etat au Plan gère les composantes A (Fonds d'Investissement Villageois) et D (Gestion, Suivi et Evaluation du Programme).

La Direction Nationale de la Décentralisation sous la tutelle du Département chargé de la Décentralisation actuellement Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD) gère la composante B (Appui au Processus de Développement Local).

La Direction Nationale du Génie Rural sous la tutelle du Département chargé des Pistes Rurales actuellement Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAE) gère la composante C (Entretien et réhabilitation de pistes rurales).

2. STRUCTURES IMPLIQUEES DANS LE PROGRAMME

2.1 Au niveau central

Différents Départements Ministériels pourront jouer un rôle dans le fonctionnement du Programme.

Ceux concernés, sans que la liste soit limitative, sont :

- Le Département chargé de la Décentralisation,

- Le Département chargé du Plan ,
- Le Département chargé des Pistes Rurales,
- Le Département chargé de l'Economie et des Finances,
- Le Département chargé de la Santé,
- Le Département chargé de l'Enseignement Pré-universitaire

2.1.1 Organisation, rôle et tâches dans le cadre du programme

Ces Départements interviennent dans le programme à travers leurs Directions Nationales, services ou bureaux de la façon suivante :

Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD)

- Direction Nationale de la Décentralisation (DND) : Gestion de la composante B pour l'appui au processus de développement local.
- Direction Nationale de l'Administration du Territoire (DNAT) : Partenaire dans la mise en œuvre de la Composante B

Secrétariat d'Etat au Plan (SEP)

- Direction Nationale de la Programmation des Investissements Publics (DNPIP) : Programmation et prise en compte des actions dans le Budget National de Développement (BND).
- Direction Nationale du Plan : Harmonisation des actions de développement par rapport à la politique sectorielle de développement de « Guinée Vision 2010 » en collaboration avec la Direction Nationale de la Programmation des Investissements Publics.
- Cellule Nationale de Coordination (CNC) : Gestion des composantes A et D. Cette unité facilite l'exécution du programme par la conduite des réunions du Comité Technique d'Exécution (CTE). Elle est représentée au niveau régional par les Unités Régionales de Coordination (URC).

Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAE)

- Direction Nationale du Génie Rural (DNGR) : gestion de la composante C pour la réhabilitation, l'entretien et la mise en place de la stratégie d'entretien des pistes rurales. Elle interviendra également par l'intermédiaire de ses services déconcentrés pour appuyer les différentes CRD dans la construction des ouvrages de franchissement (ponts, dalots, etc.).

Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire (MEPU)

- Mise à disposition du personnel enseignant pour les infrastructures construites ou réhabilitées.

Ministère de la Santé (MS)

- Mise à disposition du personnel de santé pour les infrastructures construites ou réhabilitées.

Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)

- DNIP : Mise à disposition de la contribution du Gouvernement

2.1.2 Personnel de l'Administration ayant un rôle clé dans l'exécution du Programme.

- Directeur National de la Décentralisation,
 - . Responsable du suivi-évaluation de la DND,
 - . Responsable de la formation de la DND ,
 - . Chef de Division tutelle administrative,

- . Chef de Division tutelle financière,
- . Chef de Division tutelle études, projets et planification
- Directeur National du Génie Rural (DNGR),
 - . Chef de Division pistes et Equipements ruraux de la DNGR,
 - . Chef de la Division Entretien Pistes rurales de la DNGR,
 - . Responsable du suivi-évaluation de la DNGR,
 - . Chef de la Cellule Administrative et Financière de la DNGR

2.1.3 Personnel affecté à plein temps au Programme :

- Coordonnateur National (CN) du programme,
- Directeur Administratif et Financier (DAF),
- Responsables du suivi évaluation,
- Coordonnateurs Régionaux (CR).
- Comptables des Composantes A et B et comptables régionaux

2.2 Au niveau déconcentré et décentralisé

2.2.1 Niveau déconcentré :

Les structures impliquées à ce niveau sont : la région, la préfecture et la sous-Préfecture.

Au niveau opérationnel, les services déconcentrés de l'Etat, placés sous l'autorité hiérarchique du Préfet, doivent apporter l'assistance technique nécessaire aux CRD dans l'exécution de leur projet de développement. Il s'agit notamment des Directions Préfectorales du Développement Rural et de l'Environnement (DPDRE), les Services Préfectoraux du Génie Rural (SPGR), les Services Préfectoraux du Développement (SPD), les services de l'hygiène et de la salubrité publique ou de l'éducation ainsi que des services sous-préfectoraux chargés de la santé, de l'éducation, de l'élevage, des eaux et forêts et de la vulgarisation.

2.2.2. Niveau décentralisé :

Les Communautés Rurales de Développement (CRD) sont le regroupement d'un ensemble de districts autour d'un district considéré par les populations comme devant être le centre de l'organisation de leurs activités économiques et sociales et le lieu d'implantation de leurs équipements collectifs. Elles sont créées et supprimées par la loi. Elles possèdent un Conseil communautaire composé des membres élus par les Conseils de districts et par les représentants des organismes à caractère socio-économique. Ce Conseil Communautaire a les attributions suivantes :

- examiner les demandes de financement des micro-projets soumis par les Districts,
- décider la priorité dans le cadre de l'enveloppe financière annuelle,
- inscrire au Plan Annuel d'Investissement (PAI) les micro-projets du Plan de Développement Local sélectionnés et de ratifier les contrats de financement.

Ce Conseil communautaire se réunit en sessions ordinaires une fois par trimestre.

2.3 Autres intervenants dans le programme

2.3.1 Bénéficiaires

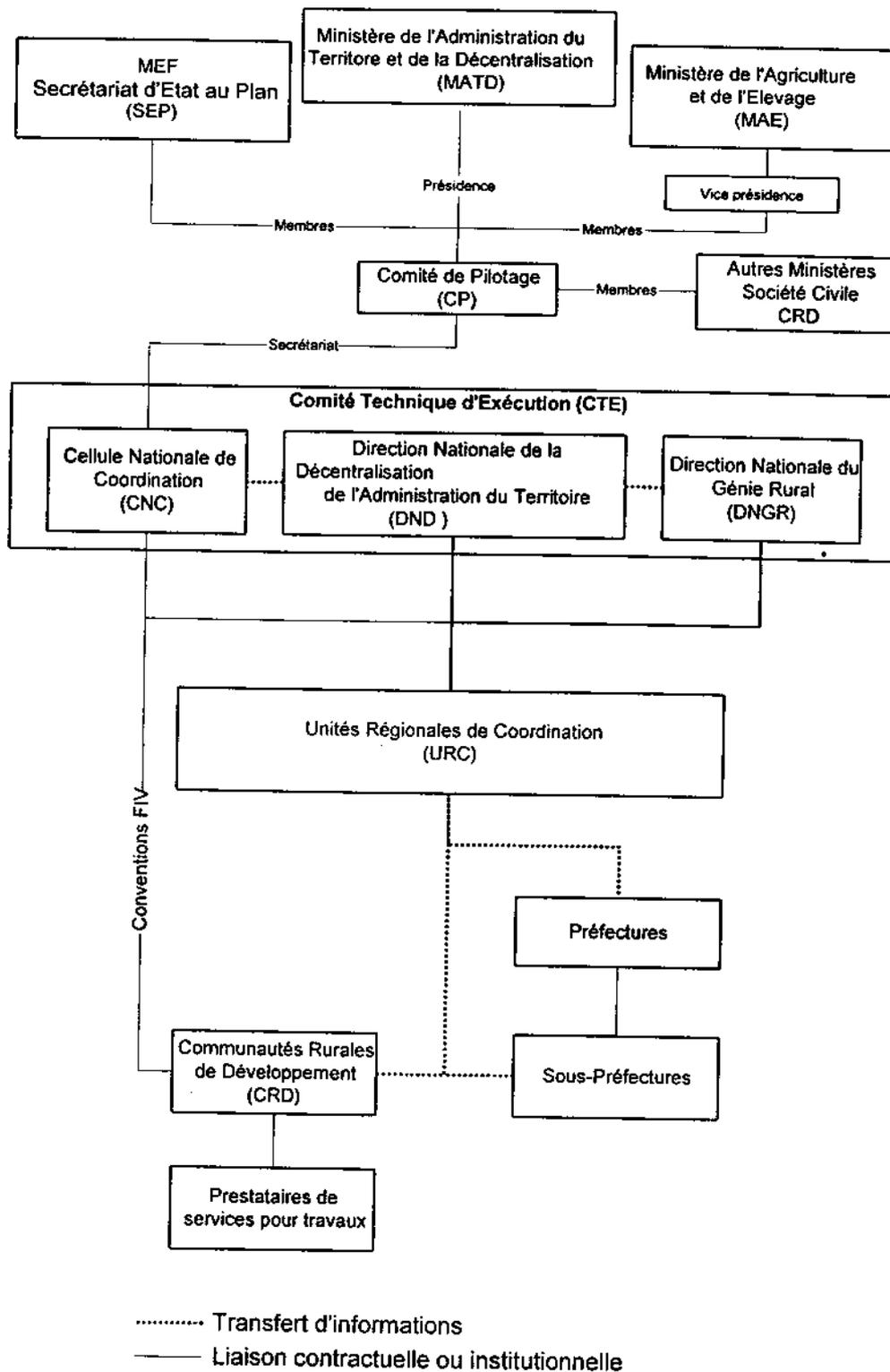
Les bénéficiaires du programme sont tous les individus et groupements constituant la CRD : les associations villageoises, les groupements de femmes, les groupements de producteurs, d'utilisateurs, les associations traditionnelles, les comités de village, etc.

2.3.2 Intervenants du secteur privé

Les autres intervenants du programme, sans que la liste soit restrictive, sont les ONG, les bureaux d'études pour la mise à disposition de compétences au niveau des CRD, la réalisation des missions de maîtrise d'œuvre ou la fourniture d'études au niveau national ou les études techniques de certaines infrastructures, les Petites et Moyennes Entreprises (PME) ou les tâcherons pour la réalisation des travaux ainsi que les organismes de formation.

3. ORGANISATION ET GESTION DU PROGRAMME : RELATIONS INTER-INSTITUTIONNELLES ET PROCESSUS DECISIONNEL

3.1 Organigramme du programme



3.1 Le comité de pilotage : composition, fonctions, fréquence des réunions

Un Comité de Pilotage (CP) a été nommé et sa composition, son fonctionnement et son organisation ont été définis par arrêté. Ce CP est placé sous la tutelle du MATD qui en assure la présidence. Son vice président est nommé par le MAE et le CN assure le secrétariat.

Ses missions sont de :

- assurer la représentation des parties prenantes aux décisions sur l'orientation générale, et la coordination des interventions des parties prenantes au PACV,
- d'approuver les programmes d'activités et les budgets annuels,
- de passer en revue et délibérer sur les rapports annuels d'exécution physique et financière du PACV, les audits, les rapports de suivi, d'évaluation et d'analyse d'impacts socio-économique ou environnementaux, et
- faciliter les relations avec les ministères, institutions privées et publiques, ONG, bailleurs de fonds et autres agences internationales de développement impliquées dans le programme.

Sa composition est la suivante :

- un représentant du Département chargé de la Décentralisation, assurant la présidence du CP,
- deux représentants du Département chargé des Pistes Rurales, dont l'un assure la vice-présidence,
- un représentant du Département chargé de l'Economie et des Finances,
- un représentant du Département chargé du Plan,
- un représentant du Département chargé de la Santé,
- un représentant du Département chargé de l'Enseignement Pré-Universitaire,
- un représentant du Département chargé de la Pêche et de l'Aquaculture
- un représentant du Département chargé des Travaux Publics
- trois représentants de la société civile (ONG, et autres institutions privées),
- quatre représentants des présidents de CRD (un par région naturelle).

Il se réunit deux fois par an en session ordinaire et organise au moins une fois par an une réunion avec les bailleurs de fonds du Programme.

3.2 Le Comité Technique d'Exécution (CTE)

Pour réaliser une coordination dynamique du PACV, un CTE est mis en place. Il est présidé par le coordonnateur national et comprend :

- le Directeur National de la Décentralisation,
- le Directeur National du Génie Rural,
- les chargés de gestion administrative et financière des différentes composantes, et
- Le Responsable du Suivi-Evaluation de la CNC qui en assure le secrétariat

Ce CTE se réunit deux fois par mois, ou plus si nécessaire, afin de :

- i) transmettre les informations nécessaires au bon fonctionnement du PACV,
- ii) faire le point des actions en cours et traiter les problèmes y afférent,
- iii) faire le suivi des différentes actions engagées au niveau des bailleurs de fonds du PACV,
- iv) s'assurer du respect des procédures de passation des marchés,
- v) harmoniser la gestion du personnel et les incitations,
- vi) suivre la gestion des différents comptes spéciaux,
- vii) résoudre les différents conflits entre composantes,
- viii) préparer et examiner les documents à présenter au CP,
- ix) faire remonter au niveau du CP les problèmes non résolus.

Le CTE établit les budgets annuels à présenter au CP et assure la mise en commun des informations nécessaires pour l'élaboration des rapports d'avancement (techniques et financiers) à soumettre au CP lors de sa réunion annuelle d'approbation des budgets de l'année suivante.

Les différents Appels d'Offres Internationaux (AOI) relatifs au PACV seront regroupés par les composantes afin d'être suivis par la CNC. Les informations sur le suivi et le déroulement de ces AOI seront diffusés lors des réunions du CTE par le CN et le DAF de la CNC.

Les réunions du CTE se font à date fixe, en cas de besoin, le CN peut convoquer une réunion extraordinaire du CTE en précisant l'ordre du jour et en respectant un minimum de trois jours pour assister à la réunion.

Les réunions du CTE sont sanctionnées par un PV dont les extraits doivent être diffusés.

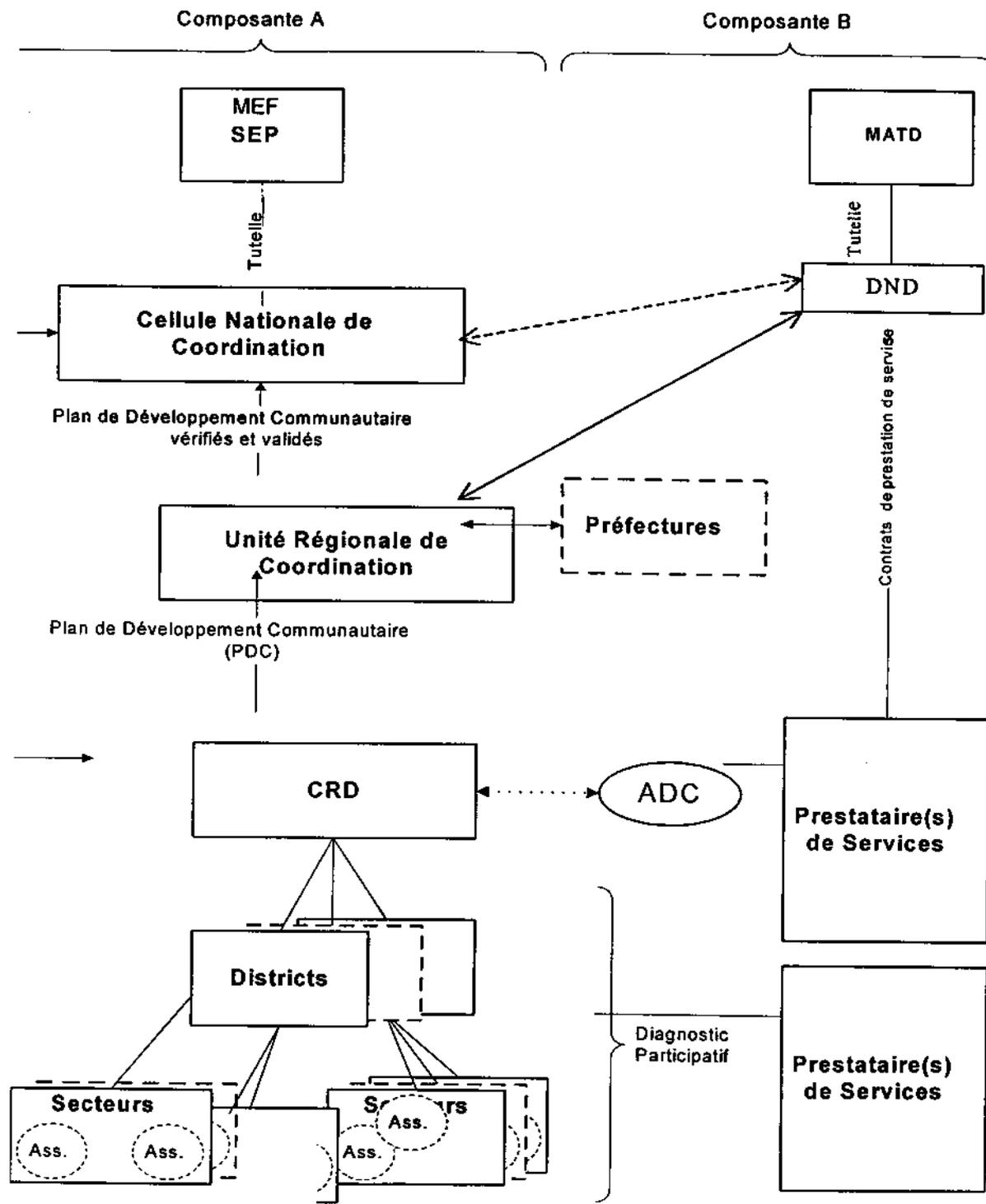
3.3 Exécution du PACV et mode de gestion

Les différentes composantes du PACV ont été confiées à trois ministères :

- les composantes A et D seront exécutées par le Département chargé du Plan à travers la CNC et l'URC,
- la composante B sera pilotée par le Département chargé de la Décentralisation à travers la DND, et
- la composante C sera pilotée par le Département chargé des Pistes Rurales à travers la DNGR.

Les composantes A et B sont fortement liées. En effet, le processus de définition et d'élaboration des PDL, la mise à disposition des Agents de Développement Communautaires (ADC) auprès des CRD, seront réalisés par des prestataires de services sous la responsabilité de la DND alors que la mise à disposition des fonds pour la réalisation des infrastructures sera réalisée par la composante A (FIV) sous la responsabilité de la CNC.

Les différentes composantes ayant leur propre structure d'engagement et de règlement des dépenses, elles possèdent l'autonomie de gestion financière.



3.3.1 La Coordination et le suivi du programme

Une Cellule Nationale de Coordination (CNC) et des Unités Régionales de Coordination (URC) sont mises en place pour faciliter la gestion du programme. Le responsable de la CNC est le Coordonnateur National (CN).

LA CNC coordonne le Programme dans sa totalité et dans le respect de l'autonomie de gestion des Composantes, elle assure le suivi et l'évaluation des actions du PACV ainsi que la transmission des informations entre les différentes composantes du programme.

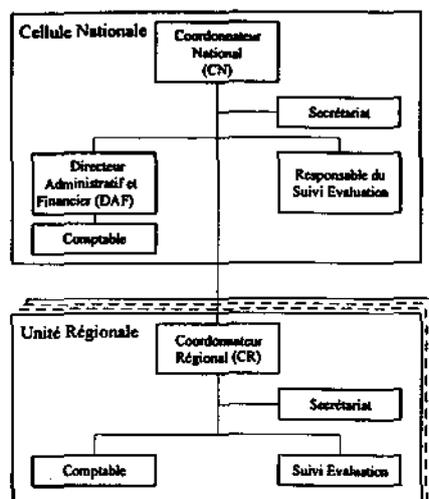
Les Unités Régionales de Coordination sous la tutelle de la Cellule Nationale de Coordination ont charge de :

- Coordonner l'ensemble des activités du PACV au niveau Régional ;
- Assurer un contrôle normatif du PAI de la CRD sur la base des critères d'éligibilité au FIV ;
- Suivre et évaluer les activités des Prestataires de Service dans les CRD, notamment dans la conduites des Diagnostics Participatifs Communautaires(DPC) et l'élaboration du Plan de Développement Local (PDL);
- Assurer la liaison entre les différentes composantes du PACV au niveau Régional et préfectoral ;
- Créer et animer un cadre de concertation entre le PACV et les autres partenaires ;
- Promouvoir la stratégie d'information et de communication en s'appuyant sur une meilleure sensibilisation et adhésion de la population au Programme ;
- Centraliser en rapport avec les services déconcentrés de la DND les besoins en formation des acteurs du PACV et les transmettre à la DND ;
- Tenir et mettre à jour le fichier des associations, groupements et coopératives en rapport avec le SERACCO ;
- Assurer la transmission des documents de la CRD vers la CNC, la DND et la DNGR ;
- Vérifier et transmettre les rapports des prestataires de service ;
- Gérer les ressources mises à disposition de la Coordination Régionale sur la base du respect des procédures ;
- Produire les rapports d'activités de l'Unité Régionale de Coordination ;
- Assurer le suivi-évaluation du Programme en fonction du dispositif mis en place et créer une base de données en collaboration avec le SERACCO .

Par l'intermédiaire de ces URC, les informations sur le déroulement des activités transmises par les différents acteurs au niveau régional pourront remonter vers les différents Ministères impliqués comme indiqué dans le schéma sur l'organisation générale du PACV.

Le système de suivi évaluation du PACV est détaillé au paragraphe 4.5 du manuel. Ce système de suivi est basé sur la transmission d'information venant des différents intervenants dans le PACV. En effet, le personnel des unités de coordination en charge du suivi ne peut à lui seul assurer le suivi des nombreuses actions du PACV. Les différentes composantes doivent donc dans leurs relations avec les agences d'exécution du PACV (prestataires de services, CRD, Préfectures, etc.) prévoir cette remontée d'informations indispensable au bon fonctionnement du PACV. Le responsable du suivi évaluation de la CNC bâtira ensuite la synthèse des informations recueillies et donnera ainsi une image de l'avancement total du PACV.

La composition de la Cellule Nationale et des Unités Régionales de Coordination est donnée ci-dessous :



Les fonctions des différents postes de la CNC et de l'URC ainsi que la définition du poste de l'ADC sont données en Annexe.

Dans le cadre du Projet, la Préfecture à travers le Service Préfectoral de Développement (SPD) devront apporter l'assistance nécessaire aux CRD dans l'élaboration de leur PDL et PAI.

Le SPD vérifie la cohérence et apprécie les PDL et PAI des différentes CRD et assure leur articulation avec les objectifs de développement de la Préfecture. A ce titre, il travaille en étroite relation avec l'URC qui en définitive, transmet les PDL et PAI à la CNC.

En contrepartie, les préfectures recevront de la part de la CNC 1% de la valeur totale des PAI validés.

Les préfectures établiront également un rapport semestriel d'avancement des différentes actions en cours de réalisation sur leur territoire qu'ils feront parvenir ce rapport par l'intermédiaire de leur Département de tutelle à la CNC.

La réalisation du rapport du 2^{ème} semestre fera l'objet d'un versement de 1% de la valeur totale des PAI validés. Ces pourcentages rémunèrent les différentes dépenses engagées par la préfecture pour la réalisation de leurs actions (déplacements, édition de rapports, envoi etc...)

3.3.2 Les CRD et les districts

Une liste de 100 CRD choisies pour la première phase du programme a été établie suivant des critères d'éligibilité. Une intégration progressive de ces CRD est prévue et c'est au total 70 CRD qui auront l'opportunité d'être aidées par le PACV pour construire les infrastructures souhaitées. Les 30 CRD restantes recevront la formation nécessaire au lancement de leur PDL au début de la seconde phase du programme.

Pour aider ces CRD à établir leur PDL et PAI, un Agent de Développement Communautaire (ADC) sera mis à la disposition des CRD par un prestataire de services dans le cadre d'un contrat annuel renouvelable. Cet ADC travaillera avec le Président de la CRD concernée et coordonnera suivant les directives du Président les différentes actions nécessaires :

- à l'établissement du PDL (diagnostic participatif, formation des populations, etc.),
- au suivi pour l'approbation du PDL et PAI (réunion du Conseil communautaire convoquée par son Président, transmission à l'URC des PDL, liaison avec la sous-préfecture et la préfecture, etc.),
- au suivi des différents contrats passés entre la CRD et les entrepreneurs locaux,
- à la remontée d'information afin d'obtenir les différentes aides du PACV, etc.

Cet ADC ne doit pas se substituer au rôle du Président de la CRD ou des élus locaux mais doit être à la disposition de ces derniers. Un suivi de la fonction de ces ADC sera réalisé par les URC.

Les districts de la CRD sont associés à l'élaboration et au suivi du PDL et des PAI dans le cadre du Conseil Communautaire de la CRD.

Une fois le PAI approuvé et transmis à la CNC, un contrat de mise à disposition des fonds sera signé entre la CRD et la CNC. Ce contrat dont un modèle est dans le manuel d'exécution du FIV définit les droits et les devoirs de chacun ainsi que les modalités de mise à disposition des fonds. Un compte bancaire sera ouvert dans une banque commerciale satisfaisante pour recevoir les fonds transférés par la CNC. Ce compte "d'investissement" sera différent du compte de fonctionnement que possède les CRD.

La CRD est le maître d'ouvrage de l'infrastructure à réaliser et passe les contrats de maîtrise d'œuvre (soit par convention avec un service déconcentré de l'Etat soit avec un prestataire de service privé, ingénieur, bureau d'études, etc.) et les contrats de travaux avec les entrepreneurs locaux (voir manuel d'exécution du FIV pour plus de détail).

Elle est la seule responsable des travaux et de son mode de fonctionnement interne. Il sera demandé qu'une consultation locale soit organisée pour ces contrats. Pour la mise en œuvre d'un processus de transactions le plus transparent possible et afin que les populations puissent être informées des différentes relations contractuelles entre la CRD et les entrepreneurs, un Comité de Transparence sera mis en place. Il comprendra un représentant des populations bénéficiaires, un représentant de la sous-préfecture, et l'ADC. Il assurera l'efficacité de l'utilisation des fonds utilisés pour la mise en œuvre du PAI.

Les CRD contribuent à hauteur de 5% du montant total des investissements à réaliser. Cette contribution sera versée sur le compte d'investissement de la CRD ou "compte FIV" avant toute aide du PACV.

Pour ce qui concerne l'entretien des infrastructures du PDL, le PACV distingue deux catégories de micro-projets :

1. les micro-projets intéressants plusieurs villages ou districts tels que les pistes, les ouvrages d'art, etc. (transports) et dont la CRD devra assurer l'entretien,
2. les micro-projets communautaires tels que les postes de santé, les écoles, les puits, etc. (éducation, santé ou hydraulique) dont la gestion et l'entretien peuvent être confiés à une association d'utilisateurs ou de bénéficiaires clairement définis.

Dans le cadre des micro-projets dont l'entretien reste à la charge de la CRD, celle-ci devra incorporer l'entretien au budget de la CRD pour un montant équivalent au moins à 1% du montant total de l'investissement. Cette somme pourrait être versée sur le compte de fonctionnement de la CRD. Les usagers responsabilisés pour l'entretien devront également verser 1% du coût de l'investissement (voir Rapport d'Evaluation du PACV, page 3.1).

3.3.3 Les secteurs et les Associations

Les secteurs des districts recevant une infrastructure s'organiseront et seront mis à contribution pour la réalisation de l'infrastructure (15% de la valeur totale). En plus de cette contribution qui peut être versée en espèces ou qui peut être fournie en main d'œuvre ou en matériaux, les investissements de la deuxième catégorie feront l'objet d'un versement de 1% du montant total sur le compte de l'Association qui sera en charge de l'infrastructure réalisée.

En contrepartie, une fois l'infrastructure réceptionnée par les services de la CRD, une convention de mise à disposition de l'infrastructure sera signée entre l'Association et la CRD. L'Association pourra ainsi jouir de cette mise à disposition et assurer l'entretien de l'ouvrage. La convention signée entre la CRD et l'Association portera sur une durée d'au moins cinq ans renouvelable.

3.3.4 Les prestataires de service

Les différents prestataires de services du PACV sont les ONG, les bureaux d'études, les organismes de formation, les PME, les tâcherons, etc.

Les critères de sélection et de choix des prestataires du PACV sont donnés dans la seconde partie de ce Manuel : Les procédures.

4 MECANISMES DE FINANCEMENT, DE FONCTIONNEMENT ET DE SUIVI

4.1 Le Fonds d'Investissement Local FIL (Composante A)

4.1.1 Les zones d'intervention

Dans la première partie du programme, 100 CRD sur les 303 CRD du pays seront sélectionnées en fonction de critères d'éligibilités basés sur l'indice de pauvreté, l'accessibilité à la CRD par route, la proximité d'un établissement bancaire, le nombre de districts, le degré d'encadrement de la CRD par un projet de développement rural, le degré d'intervention des ONG dans la zone, la participation à un autre projet et la population totale de la CRD.

Cette liste a déjà été établie et est donnée dans le manuel d'exécution particulier du FIV.

4.1.2 Critères de choix des initiatives à appuyer par le projet.

Une liste de micro-projets éligibles et une liste de micro-projets non éligibles sont données également dans le manuel d'exécution particulier du FIV.

4.1.3. Etapes à mettre en œuvre pour recevoir le financement du FIV.

Etapes	Actions à réaliser	Délais max.	Responsabilités
1	Elaboration du diagnostic participatif	45 jours	Prestataires + CRD
2	Elaboration du plan de développement local (PDL)	15 jours	Prestataires + CRD
3	Adoption du PDL par le conseil communautaire (CC)	10 jours	CC de la CRD
4	Elaboration des priorités et du plan annuel d'investissement (PAI)	20 jours	CC de la CRD
5	Ouverture du compte FIV de la CRD	7 jours	CRD
6	Transmission des documents à l'Unité Régionale de Coordination (URC)	7 jours	CRD
7	Vérification des critères d'éligibilité de la demande	7 jours	URC
8	Transmission à la Cellule Nationale de Coordination (CNC)	7 jours	URC
9	Signature de la convention de financement	10 jours	CNC
10	Transfert des fonds vers le compte FIV de la CRD	7 jours	CNC
11	Passation des marchés avec les entrepreneurs locaux	30 jours	CRD
12	Suivi de l'exécution des marchés de travaux	-	CRD + CT + ADC
13	Demande de réapprovisionnement du compte FIV	15 jours	CRD
14	Transmission à l'Unité Régionale de Coordination		CRD
15	Transmission à la Cellule Nationale de Coordination		URC
16	Transfert des fonds vers le compte FIV de la CRD		CNC
17	Justification des dépenses	15 jours	CRD
18	Réception des micro-projets	2 jours	SP+URC+CRD

SP : Services Préfectoraux

Les différentes étapes et critères à respecter pour passer d'une action à l'autre sont détaillés dans le manuel d'exécution du FIV.

4.2 L'appui au processus de développement local (Composante B)

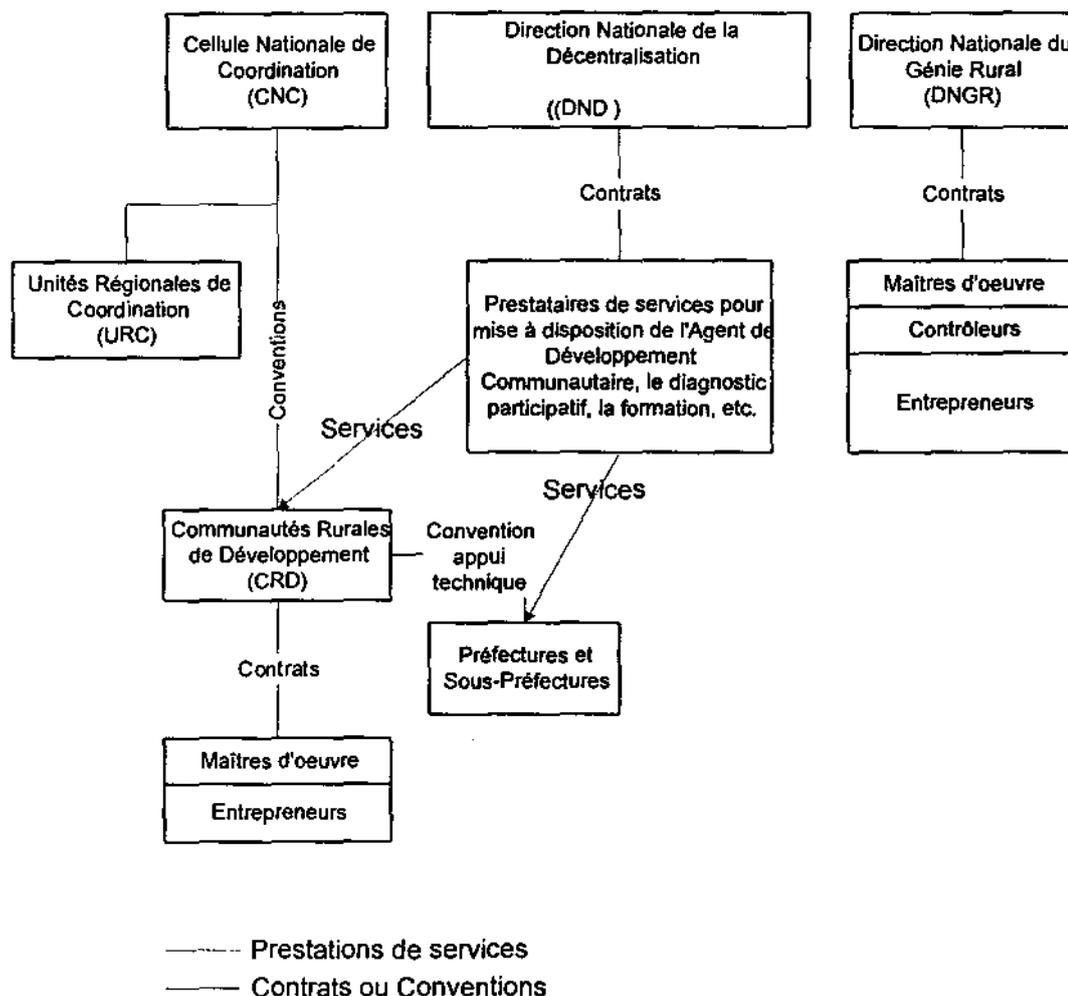
Les activités de cette composante sont essentiellement des prestations de services qui seront confiées à des partenaires privés tels que des ONG, des bureaux d'études ou des consultants indépendants. Les procédures de sélection et de passation de marchés indiquées dans la deuxième partie du manuel seront appliquées.

La DND en charge de cette composante signera les contrats avec les différents prestataires de service pour les études relatives à leur composante, pour la mise en place des ADC mais également pour le diagnostic participatif.

4.3 L'Entretien et la réhabilitation des pistes rurales (Composante C)

L'entretien et la réhabilitation des pistes rurales seront effectués par des Petites et Moyennes Entreprises (PME). Les marchés de cette composante seront soumis en fonction de leur montant à la procédure d'Appel d'Offres National (AON) ou la procédure de consultation de fournisseurs, détaillées dans la deuxième partie du manuel. Les marchés de travaux du PACV seront sous la responsabilité de cette composante et donc de la DNGR.

4.4 Les mécanismes de financements



Comme le montre le schéma ci-dessus, chaque composante contracte en direct les prestataires de services nécessaires à la réalisation des actions de la composante. Cette indépendance entre les composantes est renforcée par la mise en place de trois comptes spéciaux distincts. L'engagement de la dépense et son règlement sont de la responsabilité de :

	Engagement	Règlement
Composante A	Coordonnateur	Coordonnateur + DAF de la CNC
Composante B	Directeur de la DND	Directeur + Comptable de la Composante B
Composante C	Directeur de la DNGR	Directeur + CAF de la DNGR
Composante D	Coordonnateur	Coordonnateur + DAF de la CNC

4.5 Le suivi du programme

Le système de suivi-évaluation est basé sur une collecte continue des données, leur analyse, leur interprétation et leur diffusion afin de prendre les décisions à temps.

4.5.1 Les utilisateurs du suivi évaluation

Le système de suivi reposera sur une démarche participative dans le sens où chaque acteur collectera, analysera, utilisera et communiquera des informations contenues dans les plannings, le cycle de suivi et d'évaluation de ses propres activités. Les acteurs du PACV se situent au niveau local et au niveau national, chacun ayant besoin d'informations spécifiques. Le niveau régional (URC) facilitera la transmission des informations entre le niveau local et le niveau national.

Le niveau local : au niveau villageois, les populations ont à mettre un degré de priorité à leur demande, à exprimer et négocier les projets les plus importants avec la CRD. Ils auront donc à établir des demandes claires et précises afin de convaincre du bien fondé de celles-ci. Pour ce faire, un nombre d'informations telles que le nombre de bénéficiaires, le détail des coûts d'investissement, les coûts de fonctionnement, etc. devront faire partie de la situation de référence pour la comparaison des différentes demandes émanant des autres villages (exemple: école demandée par plusieurs villages). La CRD, acteur également du niveau local aura à gérer un nombre de demandes relativement important et aura à gérer son PDL ainsi que ses PAI. Elles devront donc établir un système de suivi de ces différents investissements afin de mobiliser les ressources en conséquence et tenir informé le Conseil Communautaire (CC) de l'avancement du PAI.

Le niveau régional : les URC seront responsables de la consolidation du niveau local à un niveau régional afin de comparer les informations en fonction de leur région d'origine.

Le niveau national : les acteurs du PACV au niveau national sont la CNC, la DND et la DNGR. Ces structures ont leur propre tâche : mise à disposition des fonds pour les PAI des CRD, programmes de formation et mise en œuvre de la décentralisation et réhabilitation et entretien des pistes rurales. Cela requiert la consolidation des informations du niveau local à un niveau national.

4.5.2 Type de suivi et évaluation

On peut distinguer deux types de suivi :

- le suivi d'exécution des différentes réalisations, et
- le suivi de l'impact du Programme.

Les types d'impact du programme sont :

- Renforcement des capacités nationales
- Renforcement des capacités locales

- Amélioration des conditions de vie des populations

Les indicateurs de performance décrits dans le cadre logique sont :

A. Fonds d'Investissement Local

1. Le Fonds d'Investissement Villageois et le Fonds d'Appui à l'Innovation sont établis et opérationnels
<ul style="list-style-type: none">• Accords de contrat signés avec 70 CRD,• Les CRD réussissent à mobiliser la contribution communautaire locale de 20 % (y compris main-d'œuvre, matériel et espèces) au profit des micro-projets,• Les fonds sont transmis de façon transparente et opportune au niveau local, et du niveau local aux entrepreneurs participants, au titre des activités communautaires approuvées,• Les CRD ont mené à bonne fin les micro-projets financés sous leurs PAI,• Un Fonds d'entretien de 1% de la contre-valeur des micro-projets terminés est établi dans 70 CRD.

B. Appui aux processus de développement local

1. Les cadres politique, juridique, fiscal et institutionnel sont renforcés de manière à faciliter la décentralisation
<ul style="list-style-type: none">• L'examen des textes juridiques et réglementaires portant sur la décentralisation est terminé à mi-parcours, et les modifications sont promulguées avant la fin du projet,• Le nouveau système de transferts fiscaux et de perception des taxes locales et son utilisation a été testé,• Les lois, décrets et autres textes portant sur la décentralisation ont été traduits, distribués et expliqués aux préfectures et aux CRD.
2. La capacité des principaux ministères, des institutions gouvernementales et des autorités régionales a été améliorée afin de soutenir la décentralisation
<ul style="list-style-type: none">• La formation pour le renforcement des capacités des services nationaux, régionaux et décentralisés est dispensée sur la base de l'analyse continue des carences de capacité,• L'observatoire sur la décentralisation est établi et fonctionne de façon adéquate,• L'unité d'entretien de la DNGR est restructurée et les agences du MATD chargées de la décentralisation sont rationalisées,• La qualité et le soutien opportun du développement local par les services décentralisés, les préfectures et les CRD sont améliorés.
3. Renforcement des capacités des CRD, des institutions et des communautés locales en vue d'identifier, de planifier, d'exécuter, d'évaluer et de maintenir l'infrastructure et les services de base
<ul style="list-style-type: none">• La formation destinée à renforcer la capacité locale est dispensée sur la base d'une analyse continue des carences de capacité,• Les conseils communautaires sont organisés régulièrement et tiennent des dossiers transparents reflétant leurs délibérations,• Les CRD participantes préparent des diagnostics, des PDL et des PAI de manière participative,• Les outils de participation destinés au PDL ont été créés/testés.

C. Entretien et Réhabilitation des Pistes Rurales

1. Remise en état des pistes rurales sans nuire à l'environnement et exécution du programme de l'entretien au niveau local

- Elaboration et mise en œuvre de la stratégie d'entretien,
- Les entrepreneurs ont réhabilité 90 km de piste, remis en état des points critiques sur un total de 150 km, et ont entretenu 500 km de pistes rurales prioritaires,
- Les comités villageois d'entretien des pistes (CVEP) fonctionnent dans les communautés participantes,
- Un Plan de Mitigation des Effets sur l'Environnement a été élaboré.

Des déclencheurs sont basés sur ces indicateurs de performance pour le passage à la phase suivante :

A. Fonds d'Investissement Local

- Les décaissements FIV atteignent au moins 65% du niveau prévu
- 60% des micro-projets approuvés ont été menés à bien
- Le Manuel d'Exécution du Projet a été révisé sur la base d'une analyse et des évaluations effectuées par les bénéficiaires avant la fin de l'année du projet 2

B. Soutien du processus de décentralisation

- Les politiques-clés de décentralisation et les transferts fiscaux sont adoptés par l'Assemblée Nationale et sont en cours de mise en place
- Les élections locales ont eu lieu de façon transparente, démocratique et pluralistique
- Le Département chargé de la Décentralisation a été réorganisé
- Des mécanismes adéquats ont été établis pour régler les conflits de pouvoir entre les autorités locales et centrales
- 70% des CRD ont bénéficié de la formation prévue

C. Entretien et réhabilitation des pistes rurales

- 75% des pistes traitées sont entretenues régulièrement

- le système de suivi-évaluation fera l'objet d'un Manuel de Procédures.
- Des indicateurs de suivi de l'avancement du programme sont également disponibles :

Indicateurs de suivi du PACV

Item	Unités	Quantités			
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Indicateurs généraux					
Achats					
Véhicules	Nombre	12	-	-	-
Motos	Nombre	67	27	26	57
Equipements	Lot/composante	6	2	2	2
Assistance technique et études	Nombre	183	65	68	124
Formations et animations dans le PACV					
Formations locales	Pers.semaine	500	750	850	850
Formations spécialisées	Pers.semaine	25	25	25	25
Formation spécialisée régionales	Nombre	50	60	60	110
Stages internationaux	Nombre	12	10	6	6
Stages Afrique	Nombre	9	7	6	6
Agents suivi/évaluation	Pers.semaine	10	5	5	5
Ateliers formation S&E des partenaires	forfait	2	1	1	1
Ateliers nationaux	Nombre	2	2	3	7
Ateliers régionaux	Nombre	4	11	4	4
Rencontres agents régionaux	Nombre	4	7	7	7
Rencontres de concertation	Nombre	15	30	45	100
Indicateurs spécifiques					
1. Fonds d'Investissement Villageois					
Nombre de CRD ayant bénéficié du FIV	Nombre	13	30	46	70
Diagnostic participatif	Nombre	13	30	46	100
2. Appui au processus de développement local					
2.1 Amélioration et application du cadre légal					
Clarification et application des textes	Etude	1			
Edition et publication	Nombre	500	500		
Etude sur l'opérationnalisation du cadre institutionnel	Etude	1		1	1
2.2 Décentralisation financière					
Etablissement de diagnostic décentralisation	Etude		1		
Elaboration de propositions de réformes (loi cadre)	Etude			1	
Mise en oeuvre des réformes, d'outils fiscaux	Etude				1
2.3 Renforcement des capacités					
Observatoire de la décentralisation	Nombre	1	1	1	1
3. Entretien et réhabilitation des pistes rurales					
Installation de CVEP	No. CVEP	25	50	75	100
Vulgarisation des barrières de pluie	Nombre	35	35	-	-
Entretien mécanisé	Km	150	350	750	750
Traitement de points critiques	Km	50	120	-	-
Réhabilitation des pistes	Km	30	60	-	-
Réhabilitation bureaux SPGR	Nombre	5	5	5	-

PROGRAMME D'APPUI AU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MOYENNE GUINEE (PA/PDR/MG)

1.1 Introduction :

Le Programme d'appui au Programme de développement Rural de la Moyenne Guinée (PA/PDR/MG) est issu du programme de développement Rural de la Moyenne Guinée (PDR/MG) présenté à la table ronde de 1993 à Labé comme à la fois, plan directeur des opérations de développement rural en Moyenne Guinée pendant 5 ans et l'instrument d'application de la politique sectorielle de développement agricole dans la région.

Ce programme d'appui qui a démarré en novembre 1994 sous le code technique de GUI/93/005-GUI/92/CO1 a capitalisé l'expérience des anciens projets dans la région et a développé une nouvelle expérience dite "Eco-développement participatif " associant les collectivités au programme de développement de leurs terroirs et à la gestion des ressources naturelles avec la FAO comme agence de coopération.

Le coût initial du projet est de 6.266.541 USD dont 2.688.841 USD du PNUD, 3.000.000 USD du FENU et 577.000 USD du Gouvernement guinéen.

1.2 Objectifs :

a) Objectif de développement

L'objectif de développement du programme s'inscrit dans les priorités de la lettre de politique de développement Agricole (LPDA1), c'est à dire améliorer durablement les conditions de vie des paysans à travers l'augmentation de leurs revenus par l'intégration du secteur agricole dans la politique économique nationale, la répartition des tâches entre les différents opérations ruraux, ainsi que la préservation de la base productive et la gestion des ressources naturelles.

b) Objectifs particuliers

La formulation initiale fixait deux objectifs immédiats l'un à caractère institutionnel, l'autre à caractère socio-économique. Il est apparu souhaitable de reformuler quelques peu ces objectifs particuliers comme suit :

- un objectif de promotion rurale
- un objectif d'investissement local

1.3 Stratégie d'intervention :

La formation et la mise en œuvre initiale de ce programme ont ciblé deux niveaux d'intervention, (régional et local) avec 5 composantes (Appui aux DPDRE de Pita, Labé, Mamou et Dalaba ; Appui aux BTGR de Labé et Mamou ; Accès au Crédit ; Aménagement des terroirs et organisation des communautés Villageoises ; Promotion des Investissements publics et du Développement économique dans les CRDs).

Le projet intervenait à la fois au niveau régional et au niveau local :

- a) Un niveau régional (Labé, Pita, Dalaba et Mamou) pour le renforcement des capacités de coordination de conseil et de suivi des DPDRE est des BTGR ainsi que le développement et l'amélioration du système de crédit ;
- b) Un niveau local ou décentralisé touchant 5 CRDs (Ditin, Bodié, Mafara, Porédaka et Dounet) pour un renforcement de leurs capacités à la mobilisation et à la participation communautaire ainsi qu'un transfert de compétences techniques et de gestion à ces communautés.

Les résultats escomptés étaient notamment :

- le renforcement des capacités des DPDRE et des BTGR du volet régional à assurer le rôle qui leur est dévolu ;
- le développement du crédit auprès des opérateurs ruraux ;
- la restauration de l'équilibre agro-écologique pour une exploitation durable des ressources ;
- l'augmentation de la productivité et du niveau de vie des populations ;
- le soutien à l'urbanisation intermédiaire (chef-lieux CRD) et la création de l'emploi ;
- la mobilisation des ressources humaines à travers des mécanismes participatifs décentralisés.

1.4. Les réorientations du projet :

Depuis 1994, le projet a connu 3 réunions tripartites tenues respectivement en janvier 1996, juin 1997 et juin 1999.

Des changements importants ont couronné ces tripartites qui ont permis d'aboutir en 1998 à l'exécution nationale du projet reformulé sous le code GUI/98/004-GUI/92/CO1 avec l'UNOPS comme Agence de Coopération depuis avril 1998.

Les principales recommandations issues de ces tripartites sont entre autres :

- L'extension du projet jusqu'en décembre 2000 ;
- La mise en place d'une unité d'appui à la coordination (UAC), rendant effective l'exécution nationale ;
- Le recrutement d'une ONG spécialisée qui prendrait en charge la suite de l'exécution des activités et qui serait sous la supervision de l'UAC.

Conformément à ce qui précède, toutes les recommandations ont été réalisées par les parties concernées. A ce jour, il faut noter :

- 1) L'existence d'une unité d'appui à la coordination du programme composée :
 - d'un expert national, chef d'antenne de l'UAC,
 - d'un expert national, chargé du suivi/évaluation, (jusqu'en mars 2000).
 - D'un VENU, gestionnaire du projet.Cette unité est appuyée par une secrétaire et 2 chauffeurs.
- 2) La sélection de l'ONG/CECI dont l'identification et le recrutement du personnel sont terminés. La mise en place de cette équipe était fixée à la fin novembre et le démarrage du contrat, au 1^{er} décembre 1999. Cette équipe de 5 spécialistes dont un chef d'équipe est appuyée par 10 animateurs et animatrices, d'une secrétaire et 2 chauffeurs.
- 3) L'existence d'une cellule de crédit autonome dont le fonctionnement n'a pas été perturbé par la dernière tripartite. Son personnel se compose :
 - d'un CADRE du crédit Rural de Guinée, chargé de la cellule,
 - d'un comptable,
 - de 5 agents de crédit
 - et d'un chauffeur.
- 4) La création à partir du projet d'une PME, L'ASAG, pour répondre aux besoins d'aménagement hydro-agricoles du projet et aussi fournir des prestations de services dans la région. Cette PME est déjà fonctionnelle.

Budget du projet reformulé et signé le 19/03/98 :

Suite à plusieurs révisions, il est de 2 064 377 USD (PNUD 386 593 USD ; FENU 1 523 731 USD ; Gouvernement Guinéen 154 053 USD) avec une réduction de près de 50 % de la contribution du PNUD.

1.5. Réalisations :

Elles sont nombreuses et variées et intègrent toute la vie rurale de la zone du projet cumulant ainsi les périodes du PA/PDR/MG (GUI/93/005) et PA/PDR/MG (GUI/98/004).

Ainsi, sur la base de développement d'un mécanisme de gestion concertée entre tous les partenaires du projet, les réalisations ont été faites conformément aux rubriques suivantes :

1.5.1. Résultats physiques sur le foncier :

a) Infrastructures socio-économiques :

- Onze écoles primaires pour 35 salles de classes avec équipement, réparti dans les CRDs de Bodié, Ditinn, Mafara et Porédaka.
- Quatre (4) Collèges pour 15 salles de classe et directions dont trois (3) de trois salles de classes et un (1) de six salles de classes avec équipement, le tout avec des bureaux, magasins et latrines (à Ditinn, Bodié, Porédaka et Dounet).
- Neuf postes de santé avec équipement répartis dans les CRDs suivantes : 3 à Ditinn, 2 à Bodié, 2 à Porédaka et 2 à Mafara.
- Quatre (4) ateliers pour groupements de femmes dont 3 de saponification et un de teinture localisés comme suit : 2 à Bodié, 1 à Dounet et 1 à Porédaka
- Trois (3) magasins de stockage de produits maraîchers pour groupements à Bodié (1) et Dounet (2)
- Finition d'un centre d'accueil à Bodié
- Une maison des jeunes à Ditinn
- Quatre maisons de CRDS dont deux construites (Ditinn et Mafara) et 2 restaurées (Porédaka et Dounet)
- Un marché moderne à Dondé (CRD de Mafara)
- Entretien d'une piste de 26Kms (Fougounba-Mafara-Dondé), reliant les CRDs de Ditinn et de Mafara.

b) Hydraulique villageoise :

- 58 puits domestiques et postoraux dont 11 à Ditinn, 14 à Bodié, 14 à Porédaka, 8 à Dounet et 11 à Mafara.

c) Aménagements hydro-agricoles et gestion des ressources naturelles :

- 532 ha aménagés pour un potentiel de 668 ha entièrement levés ; ces ha aménagés se répartissent comme suit : 103ha à Ditinn, 182 à Bodié, 127 à Dounet 70 à Porédaka et 50 à Mafara.
- Réhabilitation des périmètres aménagés de Ditinn et de Dounet.
- En matière de gestion des ressources naturelles, il y'a eu la mise en place des pépinières forestières et fruitières pour les haies-vives et les forêts communautaires ;
- Amélioration des cultures dans les tapades et périmètres aménagés ;
- Amélioration du secteur de l'élevage par : l'identification et des résidus de récolte pour l'amélioration du bétail en saison sèche, le traitement des pailles à l'urée, la formation des éleveurs groupés, des auxiliaires et chefs de postes vétérinaires ;

1.5.2. Crédit :

- La formation de 18 associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) comprenant 221 groupes de 1402 associés ayant bénéficié d'un montant total de 623 840 000 FG de crédit.

1.5.3. Formation :

- La formation thématique et appui méthodologique pour les agents des services déconcentrés de Labé, Pita, Dalaba et Mamou.
- Appui aux organisations paysannes (fédérations, groupements etc.
- Formation des partenaires (CRDs et districts / terroirs) en :
 - i. décentralisation, alphabétisation, gestion...
 - ii. Techniques agricoles, forestières / gestion de l'environnement et d'élevage.
- Formation des groupements féminins sur divers thèmes techniques (maraîchage, saponification, teinture, nutrition...).
- Mission d'appui technique (réunions, consultations, revues tripartites, ...)
- Perfectionnement du personnel du projet en informatique et outils et méthodes d'animation.
- Divers voyages d'études pour groupements d'artisans, de femmes, d'éleveurs ou paysans forestiers et agricultures.
- Formation des membres des différents comités locaux (gestion, entretien, transparence et fonds de développement local).

1.5.4. Divers

- La fourniture de divers équipements (pirogues, Kits solaires, mobiliers etc.).
- Sur le plan institutionnel, divers appuis ont été apportés.

Il ressort de l'analyse de ces interventions du projet, un certain nombre de constats dont :

- Un manque d'appui Méthodologique (Eco -développement) au projet après la mission de démarrage de 1994 qui pouvait faire éviter les lenteurs constatées et certains dérapages dans la gestion ;
- De fréquentes interruptions du programme surtout après les tripartites qui décident de nouvelles réorientations qui, avec d'autres facteurs ont limité l'absorption des ressources allouées aux partenaires ;
- Le retard accusé dans la mise en place de l'exécution nationale du projet ;
- Le retard accusé dans la dotation du projet d'un spécialiste en genre et développement ;
- La lenteur dans la mise en œuvre des procédures de financement des activités identifiées et programmées.

1.6. Les contraintes :

Elles sont de plusieurs ordres :

a) Ordre climatique :

Très souvent la saison pluvieuse s'installe plutôt que prévu ou se prolonge plus tard que prévu, entraînant ainsi des perturbations dans le calendrier agricole, les programmes d'activités et les résultats attendus.

b) **Ordre technique :**

La comptabilité du projet a souffert de l'absence de comptable et de maîtrise des données de gestion jusqu'au recrutement du VNU.

- La vétusté des moyens de locomotion et du groupe électrogène a, jusqu'à récemment, constitué un goulot au déroulement normal du programme.
- Les difficultés de libération du BND dans la première phase du projet ont limité la motivation au niveau de certains membres de l'équipe du projet.
- Les lenteurs dans l'utilisation de la base de données (traitement informatique divers supports) par la composante animation (première phase) les conditionnalités d'accès à la CRD de Mafara liées à la piste (impraticable) et la non fonctionnalité de la cinquième composante (défaut du VNUspécialiste de l'utilisation des ressources).
- La non tenue de la réunion de démarrage du GUI/98/004 a créé à un moment donné un manque d'information sur la nouvelle gestion de ce projet.
- Les coupures budgétaires opérées au niveau du PNUD ont limité le personnel et le fonctionnement.

1.7. Perspectives :

Il est prévu dans le document du programme de développement local en Guinée (PDLG) que les CRD où le PNUD / FENU intervient présentement avec le PDR-MG dans les préfectures de Dalaba et Mamou en Moyenne Guinée feront l'objet d'une intervention parallèle qui pourrait s'intégrer au PDLG dans la 2^{ème} phase.

L'intervention du PDR-MG se développera pour la prochaine année suite à une reformulation qui prévoit l'application d'une approche similaire au PDLG. Il devrait être possible, durant cette phase d'exécution, d'arriver à une cohérence réelle de ce projet avec la nouvelle approche du FENU en matière de transparence et de gouvernance, à travers la mise en œuvre de procédures similaires définies par le PDLG.

Cette reconversion du PDR-MG répond au triple objectif de :

- i. Récupérer dans une logique cohérente les investissements déjà réalisés et le savoir-faire acquis par le projet en question ;
- ii. Intégrer dans la 2^{ème} phase du PDLG l'expérience et les acquis du PDR-MG en matière de gestion des ressources naturelles ;
- iii. Amplifier l'impact et la visibilité en consolidant les acquis et en capitalisant l'expérience là où le FENU est déjà présent.

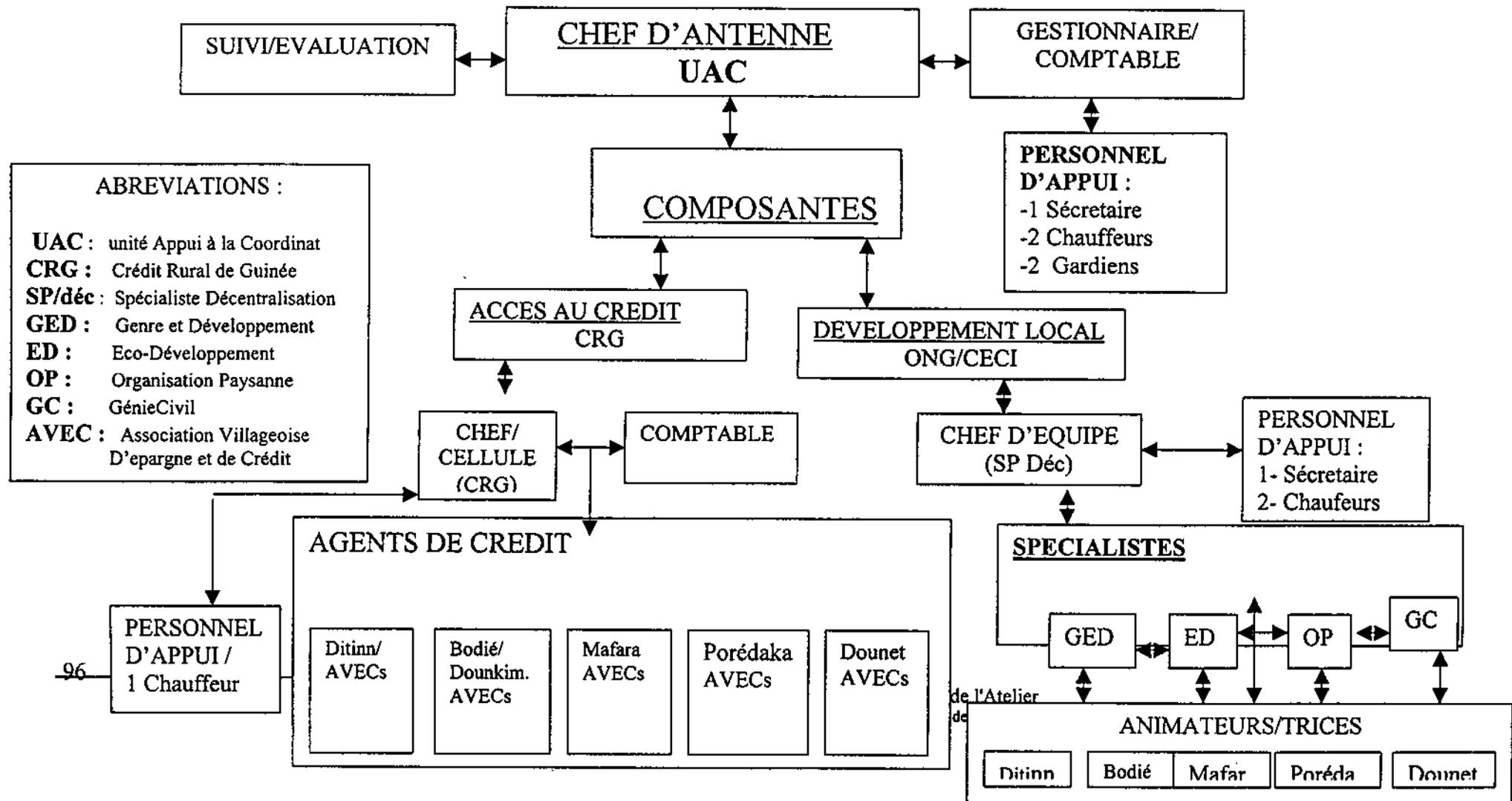
A ce jour, le projet a bénéficié d'une prolongation de 4 mois pour finaliser les activités programmées en l'An 2000.

Vers la fin de cette période, une tripartite décidera du futur du programme dont d'importantes ressources du FENU existent pour l'investissement sur le foncier.

Concernant les composantes, il est difficile d'affirmer aujourd'hui que d'ici là, l'ONG/CECI aura complètement assuré le transfert de compétences et de capacités de gestion aux collectivités décentralisées. La cellule crédit est déjà en voie de transfert au Crédit Rural de Guinée avec une phase transitoire dépendant des négociations en cours.

Programme des Nations Unies pour le Développement humain durable

PROGRAMME D'APPUI AU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MOYENNE GUIEE
PROJET PNUD/FENU/UNOPS GUI/98/004-GUI/92/CO/PA/PR/MG-DALABA



VI. PROGRAMME DE REHABILITATION AGRICOLE ET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT LOCAL AU FOUTA DJALLON (PRAADEL)

A - Historique du Programme

Le présent Programme fait suite au PRAFD et il vise à en consolider les acquis tout en capitalisant les enseignements, l'actif et le passif. Les objectifs restent les mêmes, la stratégie diffère. La nécessité d'une seconde intervention au Fouta Djallon a été soulignée en mai 1993 lors de la mission d'identification générale du FIDA qui avait formulé des recommandations sur le choix de la zone d'intervention et de ses objectifs prioritaires. A la suite des missions d'évaluation à mi-parcours du PRAFD en août 1994 et d'identification des grandes orientations en novembre 1994, une mission de formulation/préévaluation s'était rendue en Moyenne Guinée en mai 1995. Des études additionnelles (étude du potentiel des bas-fonds, études d'identification des opérateurs du développement au Fouta, étude socio-économique dans la zone d'intervention) furent réalisées. Le présent rapport de préévaluation a été rédigé par une mission de préévaluation du FIDA pendant la période juillet/août 1996.

B - Zone d'intervention du Programme

1 - Milieu Physique

La zone nord du Fouta Djallon, zone initiale d'intervention du PRAFD, demeure de vue économique la plus défavorisée de cette région. Cette caractéristique ainsi que l'expérience du monde rural foutanien acquise au cours de la première phase du PRAFD amènent à proposer de concentrer l'intervention du PRAADEL sur cette même zone, qui comprend les préfectures du Mali, Koubia, Tougué et les parties nord de Lélouma et Labé. Etant donné l'absence d'expériences et de modèles confirmés en développement participatif du terroir au Fouta qui constituera l'approche du PRAADEL, les activités d'intervention du Programme dans ce domaine se concentreront au cours des trois premières années sur trois zones spécifiquement identifiées pour leur potentiel agro-écologique, économique et humain, et pour le volume des investissements consentis pendant la première phase. Cette option se justifie également par la volonté de consolider et capitaliser les résultats obtenus par le PRAFD.

La zone du Programme est localisée dans la Moyenne Guinée qui est située dans la partie nord-ouest de la Guinée entre 14° et 11°30' de longitude est et 10° et 13° de latitude nord. Le Programme intervient plus précisément dans la partie nord-est de cette région délimitée au Nord et Nord-Est par la République du Sénégal et la République du Mali, à l'Est par la Haute Guinée, à l'Ouest par les préfectures de Koundara et Gaoual et au Sud par les préfectures de Pita et Dalaba. Elle comprend les préfectures de Mali, Koubia et Tougué ainsi que la partie nord des préfectures de Labé et Lélouma, soit 39 sous-préfectures, 169 districts et environ 800 secteurs. Elle est constituée par des zones d'altitude correspondant au nord-est du massif du Fouta Djallon ainsi que ses versants nord et nord-est. La zone du Programme s'étend sur 21 500 km². Sa population peut être estimée à 460 000 en 1996, dont 95% de ruraux répartis de manière très inégale (2 hab/km² dans la sous-préfecture de Follo-Koundoua, et 213 hab/km² dans celle du Douatou).

Climat : La combinaison de l'altitude et de l'influence maritime déclinante explique la formation du "climat foutanien" caractérisé par des précipitations de l'ordre de 1 500 mm par an, marquées par une grande variabilité, surtout au début et à la fin de la saison des pluies, avec un maximum aux façades occidentale et méridionales exposées à la mousson du sud-ouest, et en altitude, une alternance de saisons marquées : une saison de pluies étalées sur 5-7 mois (mai/juin - octobre/novembre), avec un maximum pluviométrique en août; une saison sèche, caractérisée par un vent desséchant (harmattan) et des brouillards nocturnes abondants. Les températures rafraîchies par l'altitude oscillent entre 20 et 25°C, avec un maximum en mars-avril et un minimum en décembre-janvier. L'évaporation moyenne journalière varie à Labé entre 2 mm en hivernage et 8-10 mm de janvier à mai.

Relief et hydrographie : Le Fouta Djallon constitue un ensemble de collines dont l'altitude dépasse généralement 700 m. Les plateaux du Fouta Djallon atteignent couramment 1000 à 1 200 m d'altitude et se relèvent jusqu'à 1 500 sur leur rebord septentrional, avec pour points culminants les monts Loura (1

515 m) et Tinka (425 m) (région de Mali dans la zone du Programme). Des affaissements intermontagneux donnent naissance à quelques plaines intérieures (300 à 600 m) remblayées par des alluvions quaternaires. Par son altitude élevée et l'abondance de ses pluies, le Fouta Djallon est considéré comme le "Château d'eau de l'Afrique Occidentale".

Sols dominants : La zone est constituée par d'énormes épaisseurs de grès subhorizontaux et schistes qui reposent sur des roches anciennes (Précambrien Supérieur), cristallines et métamorphiques, et sont recoupés par endroit par des venues doléritiques plus récentes (partie septentrionale du Fouta Djallon). Ce vaste ensemble tabulaire est parcouru de lignes de fracture qui y ont déterminé des vallées encaissées et bordées par endroits de petites plaines alluviales. La climatologie détermine au Fouta Djallon une pédogenèse de type ferrallitique caractérisée par un lessivage total des bases échangeables accompagnée d'une destruction physico-chimique du complexe argilo-humique qui permettrait la rétention des éléments fertilisants. Ce phénomène est encore accentué par la nature des substrats gréseux ou granitiques présentant une sensibilité particulière à l'acidification. Les sols sont meubles, légers, à faible fertilité minérale, facile à travailler et susceptibles d'assurer une production agricole régulière si un retour suffisant de fertilité est assuré. La cuirasse ferrugineuses dénudées constituent un paysage typique du Fouta Djallon, et c'est ainsi que le terme de Bowal (au pluriel Bowé) est devenu classique pour désigner ces étendues rocheuses aplanies et stériles; ils sont inaptes à tous type de mise en valeur. Les versants des fellos présentent le plus souvent une couverture détritique de colluvions peu évoluées; la charge caillouteuse est importante et la fertilité conditionnée par la présence de matière organique (hansanguéré). Les fonds de vallées sont occupés par des sols alluviaux (dunkiré).

Végétaux : On distingue les types de végétation suivantes : des forêts-galeries ou forêts ripicoles, des formations denses (forêt tropicale dense humide dégradée avec la formation de peuplements arbustifs denses secondaires (Mali), des formations ouvertes qui comprennent: savanes de transition, savanes guinéennes, savanes soudaniennes (Balaki), et prairies. Les forêts -galeries ont été peu touchées par l'action anthropique parce que souvent situées en pentes fortes et parce que l'humidité qui y règne freine la propagation des feux de brousse; elles sont essentiellement exploitées pour l'arboriculture avec quelques cultures maraîchères lorsque la topographie le permet. Les zones de forêt sont des sources de bois et de produits de cueillette, tandis que les formations plus ouvertes sont utilisées pour des cultures et comme pâturage pour le bétail. Dans les zones de Bowé, le couvert végétal a disparu depuis longtemps, le phénomène étant accéléré par la faible qualité des sols.

2 - Milieu humain

Selon les derniers recensements (1996), la population rurale de la zone du Programme est évaluée à 460 000. La taille moyenne de l'exploitation se situe à 6,7 personnes, on compte environ 69 000 exploitants. La densité de population du massif du Fouta Djallon est de 35 hab/km², ce qui est très élevé pour une région rurale en Afrique. Deux ethnies différentes, toutes deux aujourd'hui sédentaires, se côtoient : d'une part des cultivateurs apparentés au groupe mandingue, d'autre part des pasteurs Foulas (peuls). Actuellement, le Fouta Djallon est un important foyer d'émigration des peuls (vers Conakry ou vers le Sénégal).

La migration est un phénomène important et semble toucher presque exclusivement le groupe d'âge de moins de 45 ans. Elle est essentiellement masculine. L'objet de migration dans 80% des cas est de trouver une activité économique, soit dans l'agriculture, soit dans d'autres secteurs, y compris le commerce. Presque 70% de migrants s'installent dans une autre préfecture, à Conakry ou à l'étranger. Les exploitations ayant les surfaces les plus réduites (moins de 0,5 ha) fournissent relativement le plus de migrants. Ce phénomène a un impact direct et significatif sur la charge de travail des femmes qui restent dans l'exploitation et qui doivent faire face à une réduction de la main-d'œuvre familiale.

3 - Régime foncier

La terre est propriété de l'Etat mais le droit traditionnel est maintenu : la terre est à celui qui la travaille, en pratique au premier défricheur. Actuellement, l'attribution foncière au Fouta Djallon est l'objet d'un droit complexe issu de l'histoire et reflétant la hiérarchisation sociale de la société foutanienne. La conquête par les peuls islamisés a fait des terres conquises une propriété collective inaliénable de la communauté musulmane. Dans la pratique, les conquérants peuls utilisaient la loi musulmane pour exclure les

populations autochtones de la propriété éminente et le droit traditionnel du "premier occupant" pour établir les droits des fondateurs de lignage au niveau d'un missidé ou d'un foullasso. Ils introduisent ainsi le droit de la parenté puis du lignage en substitution partielle de celui de la communauté religieuse musulmane. De ce fait, l'appropriation de l'espace au bénéfice exclusif des lignages de statut libre constitue la marque essentiellement du régime des terres dans le Fouta Djallon. Le poids relatif du missidé (représentant la puissance religieuse) ou du foullasso (représentant la parentèle) est le plus souvent affaire de situations locales et de degré de cohésion de l'organisation lignagère. Il se traduit par la reconnaissance de l'une ou l'autre des autorités qui a le pouvoir décisionnel sur les opérations foncières ou les concessions de droit d'usage (transferts, concession de terre à des emprunteurs, ventes internes). A noter qu'en principe le creusement de puits et la plantation d'arbres sont réservés aux seuls hommes libres, propriétaires éminents, à l'exclusion des non-peuls. Cependant, dans la pratique, les sountourés de ces derniers sont plantés et clôturés comme ceux des peuls. Les terres peuvent être prêtée pour des durée d'exploitation variable. Le prêt peut être consenti pour une durée indéterminée et éventuellement hérité, l'emprunteur verse l'aumône (farillah) au propriétaire et reconnaît ainsi sa dépendance vis à vis du bailleur. Les terres peuvent aussi être prêtée pour des durées déterminées. Les femmes, suivant les dispositions de la loi islamique, sont exclues de l'héritage patrilinéaire, elles reçoivent de leur mari l'usufruit d'une parcelle du jardin entourant les cases du ménage. L'ancienne organisation traditionnelle se retrouve toujours dans le paysage : le missidé, chef-lieu religieux/mosquée, est généralement installé sur les hauteurs; les roundés, anciennement habités par les non-peuls (qui cultivaient la terre pour les peuls) se trouvent à proximité des bonnes terres arables.

4 - Systèmes de production

La production agricole est influencée par :

- l'état de fertilité des sols;
- les limitations dérivant du peu de moyens mécaniques pour les travaux agricoles;
- les mécanismes liés à la propriété foncière des terrains agricoles et à la possibilité d'y réaliser des investissements à courts et à moyen terme;
- l'importance de l'élevage dont les mouvements sont réglés par la gestion collective des pâturages; et
- l'orientation vers des productions de rente comme le café (malgré la marginalité de la zone) marchés à proximité et la capacité d'évacuation des produits transformés ou non.

Dans chaque sous-zone agro-écologique, on rencontre les mêmes caractéristiques du terroir villageois qui est composé :

- de champs cultivés en permanence (les sountourés, groupés autour des habitations et protégés des divagations d'animaux par les tapades; la fertilité y est préservée par un apport permanent de déchets ménagers, de cendres, de déjections animales et de feuillages récupérés en brousse (mulching);
- de champs extérieurs (n'guessa) où alternent périodes de culture (céréales, arachide, parfois manioc) et périodes de jachère dont la durée, fonction de la fertilité des terres et de la pression démographique, a tendance à baisser au détriment de la fertilité des terres et du couvert arboré; enfin
- sur les bas-fonds, aménagés ou non, permettant l'irrigation ou l'inondation temporaire, sont pratiquées (encore en faible proportion) les cultures de riz ou de maraîchage de saison sèche. Les activités traditionnelles d'élevage sont dominées par la libre pâture et la divagation généralisées et quasi permanente du cheptel, ce qui entraîne un antagonisme entre l'agriculture et l'élevage plutôt qu'une complémentarité.

La force de travail disponible est essentiellement humaine et fournie par la main-d'œuvre familiale. En cas de pénurie, les familles aisées utilisent de la main-d'œuvre extérieure (dépendants, salariat) ou investissent dans la culture attelée. Inversement, les familles les plus pauvres fournissent de la main-d'œuvre en échange de salaire, nourriture, protection ou accès à la terre. La forte émigration affecte l'exploitation des champs éloignés des habitations. Le calendrier agricole montre une forte concentration des temps de travaux en début de saison des pluies; la quasi-totalité des travaux est exécutée par les femmes aidées par leurs enfants, les hommes participants à la réfection des clôtures (saison sèche) et

parfois au labour. Une très forte contrainte de travail féminin apparaît en mai - juin au moment des activités de préparation des champs.

Principales cultures : Sur les sountourés, les cultures les plus importantes sont le maïs et les tubercules (manioc, taro, patate douce, pomme de terre). Les arachides et le niébé sont moins répandues. Les légumes et les conditions (tomates, courge, aubergine, piment, gombo, oseille de Guinée) sont généralement cultivés près des cases dans les secteurs qui reçoivent la fertilisation la plus importante. Par endroit, on exploite les plantes à fibres, néré ou indigo. Les sountourés sont plantés de nombreux arbres fruitiers (manguiers, orangers, avocats, goyaviers, corosoliers, papayers, etc.).

Comparativement à celle d'autres systèmes de culture traditionnels, la productivité des sountourés, en tenant compte de la nature des sols et de la non - utilisation d'intrants, est élevée: 1.6 t d'équivalent céréales à l'hectares culturale qui dépasse les 15%. Sur les champs extérieurs on retrouve surtout le fonio, l'arachide et le riz pluvial, en pur ou parfois en association. Les rendements sont bas, l'utilisation d'intrants pratiquement nulle. La présence généralisée du fonio est un indicateur du niveau très bas de fertilité des sols. Les bas-fonds sont utilisés pour la culture de riz et le maraîchage (légumes et/ou condiments) avec parfois de la pomme de terre, de l'oignon ou du tabac. Les cultures maraîchères de bas-fonds sont pour une grande partie destinées à la vente et génèrent donc un revenu suffisant pour envisager des investissements tant au niveau de la conduite des cultures (engrais, semences améliorées) qu'à celui des aménagements pour l'irrigation ou la protection des sols. Pour l'oignon et la pomme de terre, il existe des filières organisées de la production jusqu'à la commercialisation.

Elevage : Le Fouta Djallon est la plus importante région d'élevage de Guinée, autant par l'importance du troupeau que par la tradition pastorale de la population peul. La Moyenne Guinée détiendrait ainsi 43,5% du troupeau bovin national (soit 670 000 têtes, dont un tiers dans la zone du Programme). Le cheptel moyen par exploitation est de 5 bovins, 6 petits ruminants et 8 volailles. Les bovins appartiennent tous à la race trypanotolérante N'Dama. Ovins, également trypanotolérants, sont de race Dialloube et les caprins de type Nain d'Afrique occidentale. La productivité bovine reste faible avec une moyenne de 21 kg de production annuelle de poids vif par tête et de 100 l de lait/vache. Le troupeau bovin est relativement peu exploité pour la production de fumier du fait de sa conduite extensive, de la régression du parcage nocturne et de l'absence totale de stabulation. Localement, les bœufs sont utilisées pour la culture attelée sur champs extérieurs, surtout dans les vallées. Le transport attelé est inexistant au Fouta Djallon.

5 - Infrastructures

Les pistes rurales : L'absence et/ou l'état de détérioration des infrastructures routières et des voies d'accès est l'une des principales contraintes au développement du Fouta Djallon. Du plus, le problème de l'entretien est fondamental : les conditions climatiques et édaphiques provoquent une érosion importante et le trafic, concentré en saison sèche et composé de véhicules lourds surtout, entraîne une détérioration rapide de la chaussée, et pas conséquent des coûts au kilo^mètres élevés, une disponibilité du réseau réduite, et une vitesse moyenne inférieure à 20 km/h. Cette situation entrave très fortement le transport et le déroulement des activités commerciales, alors que le potentiel de production (notamment le maraîchage et les fruits) reste sous-exploité et que les populations rurales restent confinées dans une agriculture de subsistance. Cette situation se constate aussi bien au niveau local (accès aux villages, aux bas-fonds) qu'à l'échelle régionale (le Sénégal et la Gambie, qui constituent le marché potentiel le plus intéressant pour de nombreux produits du Fouta). La situation a trouvé un début d'amélioration avec le PRAFD que le PRAADEL devra consolider et développer.

L'hydraulique villageoise : Le traitement précoce des sources diminue fortement les possibilités d'approvisionnement en eau en saison sèche dans de nombreux villages du Fouta Djallon, en particulier pour ceux situés sur les hauteurs, et a un impact sur les femmes surtout (corvée d'eau). Le taux d'accès à l'eau potable est de 44%, ce qui est en dessous de la moyenne nationale.

6 - Organisations paysannes

Traditionnellement, il existe au Fouta Djallon différentes formes d'entraide répondant aux différents niveaux de l'organisation sociale : galle (ménage), bengure (exploitation patriarcale qui peut regrouper

plusieurs galleji), tekung (lignage), et misside (paroisse regroupant plusieurs segments de lignages). Cependant, le recours à ces pratiques d'entraide est moins important que par le passé à cause des évolutions de la société.

La zone du Programme compte plusieurs organisations professionnelles et associatives qui couvrent divers secteurs d'activités, et particulièrement le secteur agricole (169 AV, avec 10 421 adhérents, et 166 GIE créés par le PRAFD, par exemple). On rencontre ainsi des groupements de maraîchers, de production vivrière (maïs, riz, fonio), de transformation de produits agricoles, de teintureriers, de services (vente d'intrants, commercialisation), etc. Dans le cas du PRAFD, les AV rassemblent essentiellement des chefs d'exploitation, ou plus exactement des chefs de famille (hommes adultes mariés, souvent âgés), à l'exclusion des femmes et des jeunes. Les groupements traditionnels d'épargne - crédit sont extrêmement répandus dans la zone du Programme, surtout sous la forme de tontines. La tontine simple est une association de 5 à 15 personnes dont le but est de collecter périodiquement les cotisations des membres qui sont mises à tour de rôle à la disposition de chaque membre. Les membres de la tontine mutuelle se connaissent, se font mutuellement confiance et ont un lien d'affinité entre eux (amitié, famille, quartier, village, profession). Chaque membre bénéficiaire à son tour des cotisations de l'ensemble du groupe pour satisfaire les besoins sociaux et dans une moindre mesure les besoins liés aux activités de production.

C - Groupe cible

Selon les dernières données (lutte contre la pauvreté absolue. Rapport thématique du bloc-thème VI. Bureau de coordination de l'IDH, juin 1996), plus de 50% de la population de la zone du Programme vit en dessous du seuil de pauvreté (fixé à 294 000 FG/pers/an, et les dépenses monétaires annuelles moyennes par personne se situent à 129 000 Fg. La majorité des exploitations, dont la taille excède rarement les 2 ha en champs extérieurs et 0,5 ha en champs de case (tapades), est en moyenne de 1,32 ha. Dans certains cas, ces exploitations mettent en valeur des bas-fonds de 0,2 ha. La taille des unités de production est de l'ordre de 6,7 personnes en moyenne avec une forte migration, surtout des jeunes (1,3 personnes par ménage). Pour la plupart de ces ménages, une partie importante des revenus et des besoins en consommation de viande provient de l'activité agro-pastorale, les produits de l'exploitation représentant 70 à 79% des revenus agricoles et seulement 44 à 61% des revenus totaux, selon les types d'exploitation. Malgré un réel potentiel d'épargne, les investissements productifs restent faibles. Dans cet ensemble,

- environ 34% des ménages exploitent des superficies qui n'excèdent pas 1 ha et dépendent surtout de la production des sountouré et de la cueillette pour couvrir leurs besoins d'autoconsommation, les champs extérieurs ne représentant que 7% de la valeur totale de la production. La production des arbres fruitiers est relativement importante (40% de la valeur totale);
- environ 37% des ménages appartiennent aux exploitations d'un à deux ha, qui dépendent moins des produits de cueillette (25% de la valeur totale de la production), tandis que les champs extérieurs fournissent presque 20% de la production;
- un troisième groupe (29%) est celui des exploitations de plus de deux ha, qui dépendent moins des produits de cueillette (15% de la valeur totale de la production), tandis que les champs extérieurs fournissent presque 24% de la production.

Les interventions du Programme, dont les retombées seront bénéfiques à l'ensemble de la population, cibleront en priorité les besoins des exploitations les plus exiguës (moins de 1 ha), qui représentent 34% du total des exploitations de la zone du Programme, soit environ 22 000 exploitations.

Les ménages dirigés par une femme dont l'époux est durablement absent sont les plus concernés par la pauvreté : 48% d'entre eux vivent en dessous du seuil de pauvreté, sur des exploitations de moins de 0,5 ha. Dans le cadre des organisations paysannes, notamment les AV, elles ont été souvent exclues bien qu'elles constituent le contingent le plus important de la main d'œuvre agricole, qu'elles soient présentes dans tout le processus de production, transformation et commercialisation, et qu'elles se soient montrées particulièrement dynamiques dans la promotion et le développement des GIE. Elles ont difficilement accès aux moyens de production. Le taux d'analphabétisme des femmes adultes est de 90,1% (contre 62,1 pour les hommes).

Par ailleurs, compte tenu de la détérioration de l'environnement politique et économique dans les pays voisins de la Guinée et de la dévaluation du franc CFA, de nombreux jeunes qui trouvaient leur source de revenus à travers l'émigration ont adopté une stratégie de retour dans leur terroir et pourraient s'investir dans les filières porteuses comme la pomme de terre et l'oignon. Une autre catégorie de jeunes s'est montrée particulièrement intéressée par la possibilité de bénéficier d'une parcelle aménagée dans les bas-fonds. Pour encourager et maintenir cette tendance, le Programme appuiera des activités en faveur de ce groupe.

Aussi le Programme ciblera ces deux catégories de jeunes à travers des actions de sensibilisation, de formation, d'alphabétisation fonctionnelle, de promotion de GIE, d'accès au crédit et aux infrastructures socio-communautaires afin de les intégrer davantage et d'en faire de véritables acteurs de leur développement dans la programmation et la gestion du développement local.

D - Raison d'être du Programme

1 - Contraintes de la zone du Programme

Bien que le PRAFD ait eu un impact positif au niveau des infrastructures et de l'organisation du monde rural, la zone du Programme est encore caractérisée par de fortes contraintes qui entravent le développement économique et l'augmentation de la production agricole. La sécurité alimentaire et l'obtention de revenus suffisants chez la population ne sont pas toujours garantis.

Contraintes économiques : L'enclavement est la contrainte principale de la zone. Malgré le gros effort fourni par le PRAFD, les pistes rurales et les ouvrages de franchissement sont dégradés et le plus souvent infranchissables en période de pluies. Etant donné le relief et les affleurements rocheux au niveau des sols, la construction de nouvelles routes et pistes s'avère particulièrement difficile. Pendant la saison des pluies, en dehors des trois axes principaux qui traversent la région, le réseau secondaire est pratiquement inutilisable, ce qui rend difficile l'écoulement des produits vers les grands marchés de Conakry ou sur le Sénégal. Les problèmes de commercialisation sont aggravés par l'inexistence de moyens efficaces de conservation et de transformation des produits provoquant souvent une perte importante et la chute des prix des fruits et légumes.

Contraintes environnementales : La zone du Programme est également marquée par une dégradation perceptible de l'environnement qui est imputable :

- aux systèmes de production (culture itinérante sur brûlis-champs extérieurs, élevage exclusif);
- aux sols légers sur pente de fertilité limitée, sensibles à l'érosion hydrique;
- à la forte variabilité de la pluviométrie; et
- au fait que les besoins en bois de chauffe s'accroissent sous la pression démographique et provoquent l'extension néfaste des déboisements

Contraintes technologiques : Les systèmes productifs (hors tapades) sont peu productifs et pratiqués sur des sols à faible fertilité naturelle (sols légers, peu profonds sur pente). Les intrants modernes (semences améliorées, engrais, produits phytosanitaires) ne sont pas disponibles et les technologies appropriées pour la production, conservation (les pertes au stockage sont élevées et peuvent dépasser 30%) et transformation des produits n'ont pas été vulgarisées. Les difficultés d'acquisition de matériel de transformation imposent une lourde charge de travail aux femmes. D'autre part, malgré un développement important de l'élevage, son intégration à l'agriculture reste faible.

Contraintes sociales : Plus de 50% de la population vit en dessous du seuil de la pauvreté. Ceci est lié d'une part à la forte croissance démographique et d'autre part à l'émigration des jeunes (un mouvement de retour des jeunes est amorcé depuis 1995). La population est faiblement alphabétisée (60% des hommes, et 90% des femmes sont illettrées) limitant les possibilités de gestion plus modernes des exploitations. Les problèmes de santé sont également importants; le paludisme et les maladies parasitaires sont très fréquents et l'accès à l'eau potable est faible (moins de 50% de la population). Le régime foncier est très contraignant pour les femmes, les jeunes et les populations non Peuls, dont l'accès à la terre est limité ou impossible. La forte pression sur les terres occasionne des conflits de plus en plus fréquents entre agriculteurs et éleveurs.

Contraintes institutionnelles : Les quelques résultats sur les vivriers obtenus par les centres de recherche n'ont pas fait l'objet d'essai d'adaptation aux conditions spécifiques de la zone. La recherche sur les cultures maraîchères et fruitières n'a pas donné de résultats vulgarisables, tandis que l'approche systématique (gestion de terroir) ne figure point dans l'agenda de la recherche. La commercialisation est peu développée et l'accès au crédit est limité.

2 - Atouts de la zone du Programme

En dépit de toutes ces contraintes, la zone du Programme a aussi des atouts qu'il serait nécessaire de valoriser pour augmenter la productivité des exploitations de façon durable et les revenus ainsi que pour améliorer le niveau de vie des populations et aider les jeunes à leur insertion dans la vie des villages. La zone du projet est caractérisée par le développement d'une agriculture stabilisée, semi-intensive de tapades, fortement fertilisée par des matières organiques. Un processus d'extension des clôtures sur des champs périphériques des villages est amorcé, cependant il manque de fumières pour en améliorer la fertilité. Une intégration avec l'élevage et une rationalisation de l'utilisation de fumier (compostière/fumières) permettrait d'augmenter sensiblement la production. La race de bovins N'dama, trypanotolérante et rustique, est parfaitement adaptée aux conditions locales et son élevage pourrait être facilement amélioré (embouche si l'enclavement permet la commercialisation, l'attelage, le transport charrette pour l'insertion des jeunes). De nombreux bas-fonds existent dans la zone, une partie est déjà partiellement mise en culture, ce qui laisse espérer un succès dans leur aménagement pour lequel il y a une forte demande.

La zone se caractérise par l'existence d'une forte dynamique associative, qui a permis l'émergence d'organisations paysannes structurées, en mesure de maîtriser l'intégralité d'une filière, celle de la pomme de terre, allant de l'approvisionnement jusqu'à la commercialisation. Elles sont maintenant en mesure de se positionner en interlocuteurs incontournables des pouvoirs publics ainsi que de tous les intervenants en milieu rural.

E - Stratégie d'intervention

En accord avec la politique agricole nationale, et compte tenu de l'expérience acquise au cours de la mise en œuvre du PRAFD et d'autres interventions en Guinée, le Programme vise à mettre en place un développement durable autogéré, conçu et mis en œuvre par les populations locales. La stratégie d'intervention repose sur les considérations suivantes. Les objectifs du PRAFD restera valides et devraient être poursuivis. Il s'agit là d'objectifs à long terme, d'où la nécessité d'envisager une intervention qui soit un véritable Programme et non un simple projet. D'autre part le PRAFD a eu un impact positif en matière de structuration du milieu et d'amélioration de l'accès à l'eau potable, qu'il faut poursuivre et consolider. Ainsi le programme suivra une double approche, d'une part la promotion d'une gestion participative globale des ressources naturelles par tous, permettant aux individus d'améliorer la productivité de leurs systèmes de production, et d'autre part la poursuite du travail entamé par le PRAFD de développement des activités économiques et de l'infrastructure rurale.

L'approche du Programme se fondera sur la participation et le partenariat avec les populations bénéficiaires. A l'exception des actions d'animation, il n'exécutera pas directement les activités, mais développera une approche de "faire faire" en collaboration avec les opérateurs publics, privés et associatifs. La stratégie d'intervention du Programme reposera essentiellement sur :

- la mise en place de mécanismes de gestion participative et communautaire au niveau du terroir villageois (cf. Encadré 1);
- la promotion d'activités génératrices de revenus soutenues par un système de crédit accessible et adapté; et
- la restauration et la gestion de l'équilibre agro-écologique

Pour ce faire, le PRADEL s'appuiera sur l'expérience du PRAFD en matière d'organisation et de structuration du monde rural et apportera un appui à la promotion d'institutions de base spécialisées dans les fonctions économiques (GIE), les services financiers ruraux (ASF), et le développement local (CDT) pour corriger la faiblesse constatée au niveau du fonctionnement des AV dans la gestion des activités communautaires et économiques. La stratégie comprendra un Programme de recherche/action participative pour un développement de terroir durable en parallèle avec un ensemble d'activités et

d'investissements à résultats immédiats : mise en valeur des bas-fonds, réhabilitation et maintenance des infrastructures routières, infrastructures socio-économiques et activités génératrices de revenus.

Gestion durable des ressources naturelles : Sur la base d'une approche "gestion de terroir", le Programme appuiera les communautés pour définir et hiérarchiser de façon participative ses priorités de développement et d'utilisation des ressources naturelles sous le contrôle de ses membres. Ceci implique plusieurs étapes : un diagnostic participatif y compris du niveau de dégradation des ressources et de leur utilisation passée et présente, l'identification des options possibles pour l'amélioration de l'utilisation et de la gestion des ressources ainsi que du rendement des systèmes de production sur la base des connaissances et techniques locales, la définition d'un plan de développement de terroir précisant les moyens à mettre en œuvre et les acteurs possibles tant locaux qu'extérieurs, la programmation et le suivi des activités. Sur la base d'un tel Plan, l'appui matériel et technique serait négocié et un contrat-programme clair serait établi afin de préciser les obligations du Programme et de ses bénéficiaires. Pour tester l'approche et les modalités de mise en œuvre, les activités se concentreront pendant les 4 premières années du Programme sur 3 zones prioritaires.

La participation : La définition des priorités au niveau du village se fera de façon à s'assurer que les besoins de l'ensemble de la communauté soient pris en compte. En particulier, les plus pauvres et les femmes, qui ne sont que rarement partie prenante dans les prises de décision au niveau du village seront impliqués afin d'éviter que seuls les intérêts des mieux nantis soient servis par le Programme. Les techniques d'évaluation participative rapide incluant explicitement les plus pauvres seront utilisées à cet effet.

Les institutions de base : La principale motivation de la constitution des AV de la première phase a été l'accès aux services et bénéfices du projet tels que les ressources du Fonds de Développement ou encore l'infrastructure rurale. Les Fonds des FDV n'ont bénéficié qu'à un nombre réduit d'individus et rarement pour des investissements productifs. Le Programme se concentrera sur l'appui aux activités génératrices de revenus intéressant directement la majorité. Les relations avec les OP existantes seront développées et la création de fédérations ou d'unions sera activement promue.

Le désenclavement : L'intérêt d'améliorer de façon durable les systèmes de production est étroitement lié à la possibilité de commercialiser le surplus de production à un prix suffisamment intéressant. Ceci nécessite l'amélioration de l'accès aux marchés et donc le désenclavement de la zone. Le Programme continuera les efforts commencés dans ce sens au cours de la première phase.

Services financiers ruraux : Bien qu'il ait une forte demande, les services financiers ruraux de proximité sont actuellement globalement inexistantes. Pour satisfaire les besoins, le Programme se propose d'appuyer, au départ à titre pilote, et de tester la mise en place d'associations de services financiers. Ces associations fourniraient une gamme variée de services appropriés aux besoins locaux tels que dépôts et crédit, mais aussi, à un stade ultérieur, d'autres services tels que les transferts. Un lieu fonctionnel serait établi avec une ou plusieurs banques relais du secteur bancaire formel pour, à terme, faciliter les opérations de refinancement. Une opération similaire a été lancée en Guinée Forestière début 1996 et devrait bientôt fournir des éléments pour affiner le montage proposé au Fouta Djallon.

Les femmes, actrices incontournables du secteur agricole, seront les participantes privilégiées du Programme. Elles devraient représenter la moitié des bénéficiaires.

Mise en œuvre : Le Programme ne développera pas de capacités propres pour sa mise en œuvre en parallèle aux services publics, privés et associatifs existants. En revanche, le Programme cherchera, par le biais de contrats de sous-traitance, à utiliser et développer les compétences locales. La structure de gestion du Programme aura un rôle de catalyseur et d'appui aux initiatives locales, de programmation, de gestion financière, de coordination et suivi des opérations.

F - Raison d'être et objectifs

Le Programme se propose de consolider les acquis de la première phase d'une part en renforçant l'appui à l'émergence d'une dynamique de développement des institutions de base et d'autre part, en lançant, à la lumière des résultats décevants en matière de développement agricole, un programme de

recherche/action participative pour un développement agro-sylvo-pastoral durable partant des connaissances et savoir faire locaux, l'amélioration de la gestion du terroir et le développement de filières porteuses. Parallèlement, la poursuite d'actions de désenclavement, entamée en première phase, demeure cruciale.

Les objectifs à long terme du Programme sont :

- l'amélioration des conditions de vie du groupe cible (revenus, sécurité alimentaire, santé);
- la diminution de la dégradation des ressources naturelles et l'amorce d'une amélioration de l'environnement dans un contexte d'agriculture durable;
- l'auto-développement local reposant sur des organisations de base représentatives du groupe cible.

Les objectifs immédiats poursuivis sont les suivants :

- augmentation du rendement, de la production et de la commercialisation;
- gestion participative locale des ressources naturelles suivant une approche gestion de terroir;
- renforcement des institutions de base avec la participation effective du groupe cible et amélioration du statut des femmes;
- mise en place d'un système de services financiers de proximité autogéré et pérenne; et
- désenclavement de la zone et amélioration de l'état sanitaire des populations.

G - Description du Programme

Le Programme, qui sera exécuté sur une période de sept ans, se fonde sur les effets conjugués de trois composantes complémentaires mais relativement autonomes et d'une quatrième concernant la gestion du Programme :

- gestion de terroir et développement local;
- appui au développement des associations de services financiers;
- développement des infrastructures rurales; et
- coordination du Programme.

Gestion de terroir et développement local

Pour à la fois développer des systèmes de production durables et promouvoir les institutions de base et leurs activités économiques, cette composante comprend deux sous-composantes : la mise en place d'activités gestion de terroir et l'appui au développement local (voir DDT2).

i - Gestion de terroir

Le Programme lancera un programme de recherche/action pour élaborer et tester les modalités techniques, financières et organisationnelles d'une gestion de terroir participative, initialement sur trois zones prioritaires à potentiel important. Si les résultats sont probants, l'approche pourrait être étendue à toute la zone du Programme. Les activités du programme comprendraient :

a. Plan de développement de terroir : Sur les trois zones prioritaires, une dizaine de villages sélectionnés avec soin (en fonction de leur potentiel agroéconomique, du dynamisme de leur population, de leur proximité de réseaux routiers) seraient appuyés par le Programme pour effectuer le diagnostic participatif de la situation du terroir, de ses ressources, de leur utilisation et gestion. Des cartes seraient dressés en collaboration avec l'équipe du Programme. Sur cette base, un Plan de développement du terroir serait élaboré, couvrant la gestion et l'amélioration des terres cultivées et l'aménagement de terroir de petits bas-fonds, des espaces pastoraux et forestiers, individuels et communs ainsi que des infrastructures sociales (poste de santé, bâtiment villageois, etc.). Les ressources locales disponibles pour la mise en œuvre du plan seraient identifiées et quantifiées et les responsabilités de chacun clarifiées. Les besoins en appui technique et financier extérieur seraient analysés. Sur cette base, un contrat Programme serait négocié entre le Programme et la communauté intéressée. Pour mettre en œuvre cette approche, une équipe de gestion de terroir, comprenant des spécialistes en aménagement, agronomie, élevage et socio-économie, appuierait les villageois dans l'élaboration du Plan ainsi que pour s'assurer du respect du Contrat. Les détails de l'approche pour la préparation des plans de gestion et d'aménagement de terroir ainsi que la procédure d'approbation des propositions par le Programme sont fournis dans le DT3.

b. Comités de développement de terroir (CDT) : Le Programme encouragera la mise en place de CDT responsables de la hiérarchisation des priorités des plans de développement de terroir intervillageois et de la négociation avec le Programme pour leur mise en œuvre. Les membres des CDT seraient élus par la population et seraient représentatifs des paysannes et paysans du terroir. Les CDT comprendrait un membre de CRD, représentant les collectivités locales. Les 7 autres membres appartiendraient à une AV (2), des GIE féminins (2) et autres organisations paysannes (3). La composition de CDT refléterait le plus possible la stratification sociale du terroir. II

constituerait l'interface entre le Programme et la population. Ses membres seraient formés aux méthodes de diagnostic participatif, de Plans d'aménagement et à la comptabilité. Ils auraient la responsabilité du suivi de la mise en œuvre du Plan et de la négociation du cofinancement par le Programme.

c. Fonds d'investissement Local (FIL) : Le Programme mettra en place d'un FIL pour co-financer, à hauteur de 70% des coûts globaux, les infrastructures communautaires identifiées par les bénéficiaires et les collectivités locales à travers les CDT qui apporteront les 30% sous forme de contribution monétaire et/ou de main-d'œuvre non-spécialisée et/ou de matériaux locaux de construction. Le FIL servira à financer la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du Plan. Environ 40% des fonds serviraient à financer des investissements à rentabilité différée en gestion de terroir tels que aménagement de parcours, diguettes, etc.; 40% couvriraient des investissements productifs à long terme : reforestation, aménagement de petits bas-fonds. Les 20% restant pourraient servir à financer des infrastructures sociales, postes de santé, bâtiments villageois. La gestion du FIL serait du ressort du Programme en collaboration étroite avec les CDT qui en négocieraient l'utilisation et la ventilation sur la base d'un contrat-cadre clair.

Organisation et gestion du Programme

Le siège du Programme sera à Labé. Le Programme mettra en place une UCP légère qui n'assurera pas directement elle-même l'exécution des activités du Programme à l'exception d'activités de coordination, suivi et contrôle, d'animation. Elle s'appuiera sur des institutions partenaires publiques, privées et associatives avec lesquelles elle conclura des contrats de prestation de services. L'UCP sera dirigée par un Coordinateur/Coordinatrice national qui sera choisi par voie de concours ouvert à tous les postulants qualifiés (tous les techniciens employés par le PRADEL seront recrutés selon le même principe). Il sera nommé par arrêté ministériel après accord du FIDA. Le Coordinateur/Coordinatrice sera nommé initialement pour une durée probatoire d'un an et ses performances détermineront sa confirmation. La nomination du Coordinateur/Coordinatrice suivant les modalités indiquées ci-dessus sera une condition d'entrée en vigueur du prêt.

Sous la tutelle du MAEF, l'UCP disposera d'une pleine autonomie administrative et financière. Le Coordinateur/Coordinatrice sera secondé dans ses fonctions par un service administratif et financier, deux services techniques, qui s'occupera de la gestion et du suivi des trois composantes techniques du programme, et d'une cellule de S/M. Le service administratif et financier sera appuyé par un cabinet comptable local suivant des procédures agréées par le FIDA pour la première année qui mettra en place les procédures et assurera la formation du chef-comptable et de l'aide-comptable. Après cette période, il devra effectuer des missions régulières d'appuis de courte durée (1 semaine/mois).

Le Coordinateur/Coordinatrice sera également appuyé par un service technique qui comprendra deux cadres : un spécialiste en génie rural et un spécialiste en gestion de terroir/institutions de base qui se partageront les responsabilités de mise en œuvre, de la gestion et du suivi des 3 composantes techniques du programme. Ces deux cadres devront définir les programmes d'activités annuels et établir les contacts et contrats/convention avec les opérateurs publics et/ou privés et/ou associatifs sur une base de compétitivité.

Au niveau des trois zones de concentration des interventions "gestion de terroir", des cellules décentralisées seront mises en place. Elles seront en prise directe avec les réalités du terrain au travers des animateurs d'initiatives économiques, et d'organisation qui dépendront des opérateurs sélectionnés par le Programme. Elles auront en réalité un rôle d'équipes mobiles d'appui (EMA) aux communautés rurales. L'identification des groupements et de leurs besoins serait faite par les animateurs. La sélection des villages où seront initiés les ASF se fera sur base de l'étude-diagnostic des AV et des GIE initiées sous le PRAFD ou le PRADEL. Les cellules loueront des bureaux (un bureau par cellule) et seront dotées d'équipement et de moyens de déplacement. Chaque cellule comprend un responsable de cellule, son profil étant tel qu'il couvrirait au mieux les différents domaines couverts par les trois composantes technique et financière du Programme. Chaque cellule pourra aussi accueillir des stagiaires de l'Ecole d'agriculture de la région qui aideraient à l'exécution des tâches de la cellule et qui seraient ainsi formés en la matière.

L'UCP, rendra compte de l'état d'avancement du Programme à un comité de pilotage qui sera institué au niveau national, et qui assurera la coordination d'ensemble. Il comprendra les représentants des ministères concernés par les thèmes du Programme et des représentants des ONG et se réunira deux fois par an. Il n'aura pas de responsabilités opérationnelles en ce qui concerne la gestion du Programme. Ses principales tâches consisteront à :

- (i) échanger des informations sur le déroulement des activités du Programme, examiner les résultats au vu du rapport d'activités de l'UCP et formuler des recommandations;
- (ii) veiller à ce que les opérateurs publics, privés et ONG et l'UCP utilisent correctement les fonds;
- (iii) examiner et approuver les programmes et budgets annuels relatifs aux opérations de terrain et l'UCP; et
- (iv) assurer la cohérence et la pertinence des interventions par rapport à d'autres programmes en cours et aux nouvelles orientations politiques du Gouvernement, dans le cadre d'une stratégie nationale d'ensemble. Le

comité se penchera également sur des problèmes précis qui dépassent le domaine de compétence de l'UCP, y compris l'arbitrage de conflits éventuels pouvant surgir entre les différents partenaires.

PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE DU FOUTAH DJALLON **Tenu à Labé, les 14, 15 et 16 Février 2001**

INTRODUCTION

Le Projet de Développement Rural Intégré du Foutah Djallon a été initié par le Gouvernement de la République de Guinée dans le but de promouvoir le développement social et économique de la région. L'étude de faisabilité du projet, financée par le PNUD, était entreprise par la FAO qui a soumis le rapport final en Février 1993.

La pré - évaluation a été par la suite réalisée par une mission de la Banque Islamique de Développement (BID) durant la période du 5 au 18 Février 1994, et l'évaluation proprement dite a eu lieu en Décembre 1994. Le coût total du projet qui était estimé à 35,15 millions de dollars US avec la participation du Fonds Saoudien, du Fonds Koweïtien, de la BADEA et de la BID, est revenu à un total de 22,80 millions de dollars US après retrait du Fonds Saoudien et du Fonds Koweïtien.

Par la suite, les autorités guinéennes avaient demandé de réduire l'envergure et le coût du projet à un niveau acceptable qui peut être financé par la BID et le Gouvernement de Guinée, étant donné que la BADEA aussi ne participait plus au financement.

C'est ainsi que la mission de la BID, qui a séjourné en Guinée du 5 au 16 Juillet 1997 a pris l'opportunité de revoir le projet avec des représentants du Ministère de l'Agriculture, des Eaux et Forêts, du Ministère du Plan et de la Coopération et de l'Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP). La mission a entrepris toutes les étapes nécessaires pour revoir en détail la description et l'envergure du projet, en vue de réduire sa dimension et son coût total, et définir le plan de financement. L'évaluation a été faite du 8 au 19 Septembre 1997, et la zone couverte par le projet a été réduite à deux Préfectures, bien qu'il ait gardé son nom à la dimension régionale.

Deux accords de prêts ont été conclus entre le Gouvernement de la République de Guinée et la Banque Islamique de Développement, pour le financement du Projet, le premier accordé sur les ressources du programme destiné aux Pays les Moins Avancés, membres de la BID et le second sur les ressources ordinaires de la Banque. Ces accords ont été signés le 27 Mai 1998 et leur entrée en vigueur a été déclarée effective à compter du 13 Février 1999.

PRESENTATION DU PROJET

1 - Localisation

Le projet couvre les Préfectures de Mali et Lélouma qui sont parmi les plus déshéritées de la région. La zone a une superficie de 10.945 Km² environ (soit 20% de la région) avec une population de 395.118 habitants qui représente 24% de la population du Foutah Djallon.

2 - Problématique de la zone

Les voies de communication sont en mauvais état ou parfois inexistantes, et les terres sont de plus en plus dégradées du fait des mauvaises pratiques culturales et de la surexploitation qui n'est pas compensée par des apports suffisants d'engrais minéraux et de fumure organique.

En plus cette région est caractérisée par une forte tendance à la migration de la population masculine, et de ce fait la population féminine qui y est très importante assure la plupart des opérations agricoles.

Sur un potentiel de terres cultivables estimé à 160.000 ha, il n'y a que quelques 53.000 ha qui sont mis en valeur, et la superficie moyenne de terre cultivable par habitant est de 0,6 ha alors qu'elle est de 3,14 en Haute Guinée et 1,4 en Basse Guinée.

Les principales contraintes de l'agriculture dans cette région sont donc : la difficulté d'accès aux zones de production, les aléas climatiques, la pratique des techniques de coupe et de brûlis pour le nettoyage des terres qui cause une réduction de la fertilité des sols de plateaux, la faible utilisation des intrants agricoles, la petite taille des exploitations individuelles rendant l'introduction de la mécanisation inefficace, la forte pression sur les terres et l'exode rural entraînant un manque de main d'œuvre.

Si l'on note un accroissement de la production dans ces conditions, il serait essentiellement dû à l'augmentation des superficies cultivées.

Ces contraintes justifient largement la nécessité de développer une agriculture plus stable et intensive dans les zones de plaines et bas fonds à travers des actions de désenclavement, d'aménagement et de mise en valeur des terres, et d'assistance aux producteurs. La production agricole pourrait ainsi être augmentée de façon notable par l'accroissement de la productivité et du rendement.

3 - Objectifs

Le Projet de Développement Rural Intégré du Foutah Djallon vise à :

- * développer et sécuriser la production agricole et l'élevage, dans le but d'assurer la sécurité alimentaire,
- * protéger l'environnement et désenclaver les zones de production,
- * soutenir et renforcer les organisations paysannes,
- * accroître les revenus des paysans en vue d'améliorer leurs conditions de vie.

4 – Composantes principales

Aménagement de terres

Cette composante consiste à aménager 1.090 ha pour l'agriculture irriguée en vue de développer et intensifier la production la production vivrière. Ces terres sont largement divisées en deux catégories, selon la taille : 840 ha de bas fonds (de moins de 50 ha) et 250 ha de plaines relativement larges (de plus de 50 ha).

Réalisation de pistes rurales

Il s'agit là de réhabiliter 253 Km de pistes rurales dans les deux Préfectures, pour désenclaver les zones de production.

Construction de points d'eau

Cette composante consiste à réaliser 154 points d'eau dont : 100 forages, 45 puits villageois et 9 puits pastoraux dans les deux Préfectures.

Construction et réhabilitation de bâtiments

Ceci comprend la construction de 15 magasins avec une capacité de 40 tonnes et une surface bâtie de 150 m² chacun pour stocker des produits et intrants agricoles, réhabilitation et équipement d'un bâtiment comme siège du projet à Labé, réhabilitation et équipement du bureau des DPDRE de Mali et Lélouma.

Acquisition d'équipements et intrants et formation

Cette composante comprend l'acquisition de trois véhicules 4 x 4, quatre motos, des équipements de bureau (ordinateurs, machines à écrire etc.), des petits outillages et intrants agricoles

ainsi que des équipements et produits vétérinaires. La composante comprendra aussi la formation en alphabétisation des adultes pour la gestion et la maintenance des infrastructures et la gestion de l'eau.

En ce qui concerne l'aménagement des terres, la répartition des actions est la suivante :

<u>Préfectures</u>	<u>Bas fonds (ha)</u>	<u>Plaines (ha)</u>	<u>Total (ha)</u>
Mali	400	150	550
Lélouma	<u>400</u>	<u>140</u>	<u>540</u>
TOTAL 800		290	1.090

Pour les pistes rurales à réhabiliter, la répartition suivante a été proposée, après les études d'exécution :

<u>Préfectures</u>	<u>Tronçons</u>	<u>Longueur (km)</u>
Mali	Yembéring- Yéléta	7,400
	R.N. Hydayatou – Dalama	29,500
	Dougoutouni- Linsan Saran	23,300
	Dougoutouni- Badougoula	17,400
	Yémbéring- Dougoutouni-	<u>42,900</u>
	Sous – total	120,500
Lélouma	Carr. Niaka- Madina Dian- Sinthiourou Hafia	18,500
	Diountou- Hafia	14,800
	Lafou centre- Mékè	12,600
	Lélouma centre- Kassa	18,100
	RNS Kororo- Kenté- Sinthiourou- Hafia	28,500
	Carr.kambou(Doo Banga	9,800
	Carr.Thianguel poye- Djinkan	6,200
	Carr.Bakaria- Parawol-Ley Banga- Sagalé	<u>31,300</u>
	Sous - total	139,800

Quant aux points d'eau, la répartition est la suivante:

<u>Préfectures</u>	<u>Forages</u>	<u>Puits villageois</u>	<u>Puits pastoraux</u>	<u>Total</u>
Lélouma	50	25	4	79
Mali	50	20	5	75
Total :	100	45	9	154

5 - Coût

Le coût total du projet estimé à 11,23 millions de \$US dont environ 28% seront en monnaie locale et 72% en devise étrangère, se répartit comme suit :

- Banque Islamique de Développement : 9,48 millions de dollars
- République de Guinée : 1,75 millions de dollars

6 - Acteurs et partenaires

Ce projet du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, est sous la tutelle technique de la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA). Il a pour partenaires tous les projets, ONG et autres acteurs du développement rural opérant dans la région.

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, assisté par les Directions Nationales techniques (Agriculture, Génie Rural, Elevage) et le Bureau Central des Etudes et de la Planification Agricole (BCEPA) sera concerné dans la supervision de la mise en œuvre du projet.

Du côté de la BID, le suivi et l'évaluation sont conduits par sa mission ordinaire, à travers l'atelier de démarrage du projet qui a eu lieu à Mali les 15 et 16 octobre 1999, et un suivi de routine pour apprécier l'évolution du projet. Une évaluation sera faite à la fin de chaque année ; et à la fin de la mise en œuvre, l'impact du projet sur les bénéficiaires sera évalué en ce qui concerne les revenus et la durabilité.

L'Unité de Gestion du projet, basée à Labé, est chargée d'organiser le projet et de veiller à sa mise en œuvre dans les meilleures conditions à travers les Organisations paysannes.

7 - Résultats attendus

L'utilisation de nouvelles techniques culturales en situation avec projet (semences améliorées, engrais, pesticides, irrigation), l'accroissement de la fertilité du sol, le respect du calendrier agricole et des services de proximité adéquats permettront d'atteindre des rendements plus hauts, sans augmentation des superficies cultivées, comme indiqué ci-dessous :

<u>Cultures</u>	<u>Rendements actuels</u> Tonnes/ha	<u>Rendements attendus</u> Tonnes/ha
Riz	1,20	5,50
Maïs	1,70	4,00
Pomme de terre	7,00	20,00
Tomate	15,00	25,00
Oignons	6,00	15,00

Les avantages escomptés du projet sont aussi de toutes sortes : technique, socio - économique, financier et culturel. Techniquement et du point de vue culturel, le projet conduira à la maîtrise des méthodes d'exploitation modernes, l'accroissement des compétences techniques des superviseurs et des paysans dans la zone de développement des schémas d'irrigation et initiera plus tard en gestion des exploitations, utilisation de semences améliorées et la production marchande. Le projet permettra aussi aux responsables locaux concernés d'améliorer leurs connaissances en organisation, exécution, contrôle et supervision des projets de développement avec irrigation.

En termes socio-économiques, le projet créera une capacité locale de production de céréales et légumes et contribuera substantiellement à réduire le déficit alimentaire de la région. L'accroissement de la production résultant des actions du projet impulsera le développement des autres activités économiques de la région telles que le commerce, le transport, l'agro-industrie, l'artisanat et l'élevage du bétail. Il contribuera également à l'augmentation des revenus des paysans.

Le projet sera ainsi une des voies possibles de réduction de l'exode rural par le rétablissement des capacités du village à offrir de bons revenus aux familles restant en zone rurale et à celles qui veulent y retourner.

8 - Etat d'avancement

A son démarrage, le projet a pris contact avec toutes les structures et organisations concernées par sa mise en œuvre. C'est ainsi que des visites ont été effectuées dans la zone du projet auprès de l'Inspection Régionale de l'Agriculture et le BTGR de Labé, les Autorités préfectorales de Mali et Lélouma, pour les informer des objectifs du projet et de son état d'avancement.

Par ailleurs, au cours de l'année 2000, considérée comme l'année effective de démarrage du projet, les activités ont porté sur :

- a) L'information et la sensibilisation des organisations de producteurs sur les Objectifs du projet ;
- b) La signature du contrat de l'ingénieur Conseil (DCEG / SONED - Afrique) et le démarrage des études le 25 février 2000 ;
- c) Le suivi du déroulement des études par l'unité de gestion du projet ;
- d) L'acquisition de trois (3) véhicules ;
- e) Le lancement de l'appel d'offres relatif à l'acquisition de quatre (4) motos ;
- f) La signature du contrat de marché relatif à l'acquisition des quatre (4) motos ;
- g) La préparation du dossier d'appel d'offres relatif à l'acquisition des matériels informatiques, mobiliers de bureau et matériels techniques ;
- h) Le lancement du dossier d'appel d'offres relatif aux travaux de rénovation du siège du projet à Labé et les bureaux des DPRE de Mali et de Lélouma.

9 - Durabilité du projet

La durabilité implique la sécurisation de la production agricole pour aujourd'hui sans mettre en péril demain. Pour cela, l'engagement de tous les partenaires est indispensable.

L'on peut tout de même dire aujourd'hui que le projet contribuera à apporter un développement durable dans la région, étant rassuré :

- 1 - Que les bénéficiaires sont engagés à supporter les coûts récurrents, c'est à dire qu'ils constitueront et réapprovisionneront un fonds commun pour le groupe villageois, en payant une petite somme pour la taxe de production annuelle qui sera instaurée, et qui sera allouée pour le renouvellement de l'équipement et pour la grosse maintenance
- 2 - Qu'ils sont sensibilisés et seront bien formés en alphabétisation des adultes pour la protection de l'environnement, la maintenance et la gestion des infrastructures, l'utilisation des semences améliorées, des engrais et pesticides, ainsi que la gestion de l'eau dans les périmètres aménagés ;
- 3 - Qu'ils sont organisés en des groupements villageois qui prendront progressivement en main la gestion de leur propre développement.

FICHE DE PROJET

Intitulé : Projet de Développement Rural Intégré du Foutah Djallon

Siège : Labé

Préfectures couvertes : Mali et Lélouma

Année de démarrage : 2000

Durée : 5 ans

Composantes détaillées :

- ⇒ Aménagement de 1.090 ha de terres ;
- ⇒ Réalisation de 154 points d'eau;
- ⇒ Réhabilitation de 253 km de pistes rurales;
- ⇒ Construction de 15 magasins de stockage de produits et intrants agricoles de 40 tonnes chacun ;
- ⇒ Réhabilitation de trois bureaux dont le siège à Labé et les DPDRE de Mali et Lélouma ;
- ⇒ Achat d'intrants , matériels et équipement agricoles pour les paysans, 3 véhicules et 4 motos pour le projet ;
- ⇒ Formation des producteurs ;
- ⇒ Etudes et supervision des travaux.

Coût total : 11,23 millions de dollars US.

Bailleurs de fonds :

1. Banque Islamique de Développement pour 9,48 millions de dollars US
2. Etat guinéen pour 1,75 millions de dollars US

Présentation du Centre de Documentation Environnementale de Labé

Par M. Bonata DIENG
Directeur

I - Historique du Centre

Identifié depuis 1987 à la suite de l'invitation d'une mission Belge par le Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de l'époque, le *Centre de Documentation pour l'Environnement et le Développement Rural du Massif du Fouta - Djallon* a vraiment débuté ses activités en mai 1994.

Le projet de création du Centre a été élaboré conjointement par la Direction Nationale de la Recherche Scientifique et Technique (DNRST) et la Fondation Universitaire Luxembourgeoise (FUL) et il a rencontré un écho favorable auprès de la Région Wallonne de Belgique qui a accepté de le financer. Décidé à donner une dimension internationale à cette opération, le bailleur a jugé utile de situer ce financement dans le cadre de sa coopération multilatérale. C'est ainsi qu'une convention régissant le partenariat Guinéo-Wallon a été signée entre l'Agence de la Francophonie (ACCT) et le Gouvernement guinéen en août 1993. Il s'agit d'un véritable partenariat en ce sens que chaque partie contractante a apporté sa contribution : du côté belge, un financement initial de 22 millions de francs belges et du côté guinéen, les infrastructures d'accueil, les salaires du personnel local et l'exonération des taxes d'importation. Ce financement extérieur a permis l'achat de tout l'équipement nécessaire, d'assurer le fonctionnement du Centre et de couvrir le coût de l'assistance technique pendant 4 années.

La mise en œuvre du Projet a été confiée à la DNRST, responsable de la politique documentaire nationale et à un opérateur Wallon, la FUL qui est une institution universitaire belge d'enseignement et de recherche entièrement consacrée à l'environnement.

La mission confiée au Projet est la collecte, le stockage, le traitement et la diffusion de toute information environnementale sur le Massif du Fouta Djallon tant dans une perspective nationale que sous-régionale.

L'idée de créer un Centre de Documentation Environnementale dans le Massif du Fouta Djallon se justifiait à double titre :

- D'une part, par le rôle stratégique de ce massif au niveau hydrologique tant en Guinée que dans la Sous-Région (n'oublions pas que le Fouta Djallon a été qualifié de château d'eau de l'Afrique Occidentale);
- D'autre part, par le fait qu'une énorme littérature a été produite sur cette zone par des chercheurs, des administrations, des projets et qu'il était impératif de tout mettre en œuvre pour qu'elle ne se perde et mieux qu'elle soit aisément accessible.

II - Bilan et acquis

A l'issue de quelques années d'activités, le chemin parcouru a abouti à des résultats fructueux. Dès le début, de nombreuses missions de prospection et d'information ont été accomplies auprès des producteurs d'information. Ces missions ont permis d'identifier le patrimoine exploitable et de gagner la confiance de chacun. Il faut saluer ici tous les responsables de services contactés qui ont bien compris l'importance d'une telle structure jusqu'alors inconnue et qui n'ont ménagé aucun effort pour l'aider dans ses tâches. Sans leur collaboration, le Centre n'existerait que de nom.

Toutes ces investigations menées tant en Guinée qu'au Sénégal, au Mali et Europe, ont permis de constituer un patrimoine bibliographique de 2000 titres tous présents physiquement au Centre et représentant tous les aspects de l'environnement naturel et humain du Massif du Fouta Djallon. La tâche n'est pas terminée, loin s'en faut, mais cet acquis unique en Guinée est déjà très apprécié par tous ceux qui le fréquentent.

Cette moisson de document n'étant pas une fin en soi, chaque référence qui s'y prêtait a fait l'objet d'un résumé analytique et d'une indexation (mots-clés). Ce travail d'analyse qui n'est pas encore achevé sera

présenté bientôt sous la forme d'une bibliographie commentée qui viendra compléter la série des catalogues cumulatifs périodiquement publiés depuis 1995.

Pour affirmer sa dimension internationale, le CDE a largement diffusé ces catalogues tant en Guinée qu'à l'étranger, ce qui lui a valu d'être répertorié comme centre guinéen dans des publications spécialisées étrangères (ACCT - IBISCUS, Mondes en Développement,...).

A l'occasion de ces nombreux contacts, le Centre a tissé d'étroites relations, certes informelles, avec des institutions, des organismes et des programmes en Guinée et à l'extérieur. Pour n'en citer que quelques uns :

- a) En Guinée : au CEDUST, à l'IRAG, au PACIPE, au PNUD, à l'UGANC, au CERE, au CERF - Mamou, aux DPDRE de la zone, au BCI/OUA;
- b) Au Sénégal : à l'OMVG, à l'OMVS, à l'ORSTOM, à l'IFAN, à l'ISE de Dakar;
- c) Au Mali : au Centre Djoliba (coordinateur du REMDOC), à l'Institut du Sahel, au PFIE.

Grâce à tous ces contacts et à la diffusion d'un dépliant de présentation, le Centre est désormais bien connu, sa fréquentation l'atteste. Naturellement bien rares à sa naissance, les visites sont devenues avec le temps plus régulières et plus nombreuses.

Cette fréquentation est essentiellement assurée par deux types de visiteurs : les "décideurs" et les chercheurs. Les premiers, oeuvrant quotidiennement sur le terrain, viennent surtout s'inspirer de l'expérience acquise par leurs prédécesseurs et ainsi éviter de répéter des erreurs déjà identifiées. Les seconds, étudiants et doctorants surtout d'origine étrangère (américains, canadiens, français) y viennent puiser la matière première nécessaire à la rédaction de leurs travaux.

A présent le Centre œuvre à la numérisation des documents à l'intention du Web.

Adresse :

CDE - Labé

B.P : 51

2270 à Conakry

Tél. /Fax : 51 11 33

E-mail : cendolabe@sotelgui.gn.net

SPECIFICITES DE LA PROBLEMATIQUE FONCIERE
AU FOUTA DJALLON

Par Boubacar Sadio Sow
Socio-juriste
PGRR/TZ, N'Zérékoré

Prolégomènes

Les droits sur la terre sont un rapport social. On ne les comprendra pas en partant de la terre, mais en partant de l'étude de la société qui a engendré ces règles foncières, qui ne deviennent intelligibles qu'à partir des logiques sociales qui les ont fait naître.

Il faut donc passer à la conception de la terre comme espace/ressource.

Rappel de quelques dates sur l'occupation de l'espace et de l'organisation sociale

- XIV^{ème} : Installation des Dialonkés au Fouta
- XVI^{ème} siècle : Arrivée des premiers pasteurs peuls animistes
- XVII^{ème} siècle : Arrivées par vagues successives des Peuls éleveurs musulmans
- XVIII^{ème} : Début des accrochages entre musulmans et animistes

En 1758, les musulmans sortirent victorieux, instituent l'islam comme religion d'état, et instaurent un royaume théocratique de type confédéral avec à l'origine neuf provinces ou diwé et un gouvernement fédéral installé à Timbo.

Comme conséquence, la plupart des animistes ont été incorporés de force dans ce système, les réfractaires sont déclarés comme esclaves, de même que les prisonniers de guerre. La plus grande partie a fui vers la côte, le nord-est (Koubia, Mali, Tougué), alors presque vide, et le sud-est à la limite avec la Haute Guinée.

Rappel 1: la guerre sainte entreprise était essentiellement religieuse, non ethnique ; elle a opposé musulmans (peuls de la seconde vague et Diakanké) d'une part, contre les animistes (Poulli et Djallonké), d'autre part.

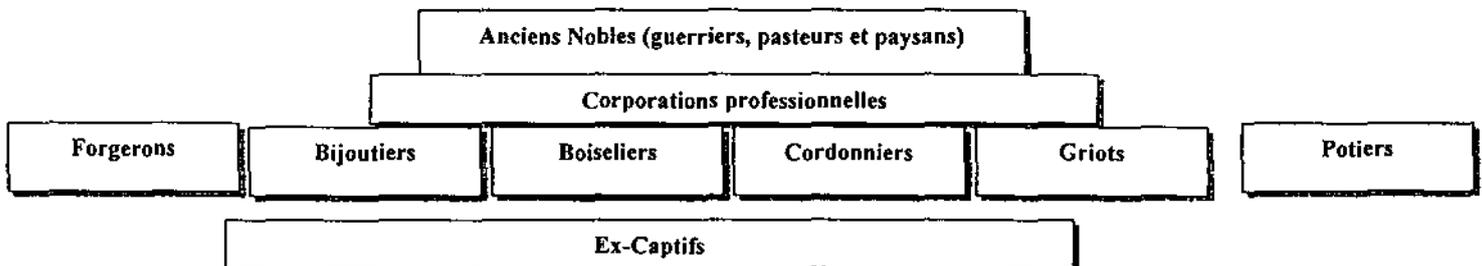
Rappel 2 : les occupants actuels ne sont donc pas premiers occupants au sens de la conception africaniste du terme.

Rappel 3 : En s'installant sur ce territoire conquis, les Peuls se sont radicalement transformés :

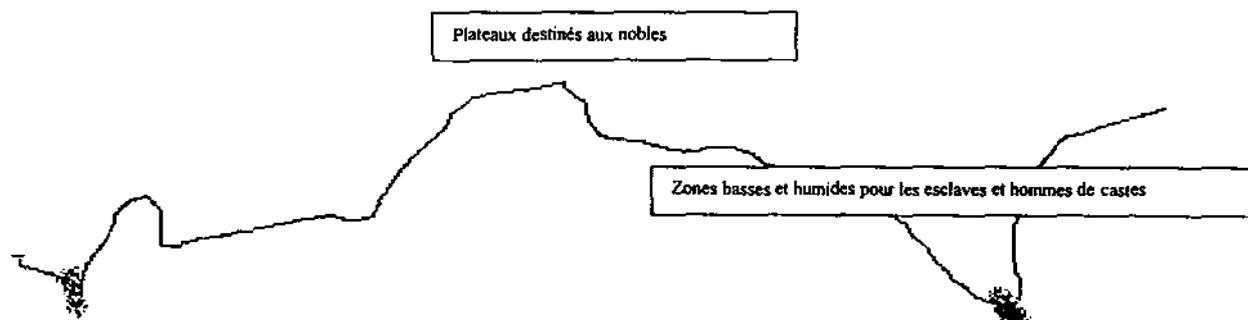
- La sédentarisation, avec une stratification très fine : missidé, foullasso, marga, roundé
- Les activités agricoles sont perçues comme une activité normale.

Conquête spatiale, stratification sociale et explosion démographique ont façonné le milieu et les rapports fonciers.

Le foncier est un sujet tabou ; sa clarification renvoie toujours à cette vision de l'organisation sociale
Les Peuls sont passés d'une tradition de pasteurs nomades à la gestion de l'espace si différent à celle d'une sédentarisation avec des activités pastorales et agricoles.



Schématisation de l'occupation du sol en milieu Peul



Le cadre de l'étude entreprise sur le foncier

2.1. Rappel des objectifs de l'étude

1. Avoir des réponses sur les questions principales sur les pratiques des exploitants guinéens en matière foncière : sécurité, stabilité, mobilité ; et sur résultats de ces pratiques sur la conduite de l'exploitation, la mise en valeur, et l'intensification.
2. Obtenir des résultats valables pour l'ensemble de la Guinée pour élaborer des textes d'application du CFD pour le milieu rural tenant compte de la diversité des situations rurales.

Pour le Fouta, le choix des zones à enquêter a été dicté par la recherche de diversités dans chaque Préfecture : deux villages différents, un très enclavé à l'écart des voies de communication et d'échanges et où les règles coutumières restent très appliquées, et l'autre, très ouvert sur le marché et sur les nouvelles formes de production et d'échange, l'un et l'autre avec une population oscillant entre autour de 100 familles. Dans ces villages tous les ménages ont été enquêtés

Dans le Fouta central, où on note une densité très élevée, Pita a été choisi et les villages sont Diongassy relativement enclavé et Bomboly situé sur la route nationale.

Au Fouta septentrional, le choix est tombé sur Koundara. Il s'agit d'une zone de colonisation marquée par un microcosme d'ethnies, et une très forte proportion de Peuls d'origine servile. Les villages choisis sont Kamabi et Sambaillo. Par ailleurs, on y trouve de vastes plaines fertiles mises en valeur par des procédés améliorés (culture attelée et mécanisée).

2.2. Unité à choisir

Pour une enquête foncière à vocation générale, il s'agit du siège des principales décisions en matière de gestion et d'utilisation des terres. Dans la plupart des enquêtes agro-foncières à travers le monde, on choisit le "le chef de foyer", ou "l'exploitant agricole".

Dans les enquêtes, il a été révélé qu'il y a des régions dans lesquelles ce n'est pas le foyer, ni même la famille élargie (composée de plusieurs foyers), qui est le lieu des décisions principales, mais plutôt le lignage, parfois même le village lui-même, (comme c'est le cas de la Guinée forestière), et dans une certaine mesure en Haute Guinée.

2.3. Typologie des terres

Type 1- Terres constituées des parcelles et des champs sur lesquels la famille a un droit stable et exclusif

Droit de propriété, usufruit des veuves sans progéniture chez le défunt, usufruit de parents proches, usufruit des personnes d'ancienne condition servile.

Type 2- terres prises à bail chez d'autres propriétaires à titre de métayer, locataire, ou d'emprunteur

Type 3- Espaces collectifs sur lesquels la famille a des droits d'utilisation sous le contrôle de certaines familles ou de la communauté villageoise.

Il s'agit d'espaces résiduels (lieux de culte et de sépulture, cours d'eau, bowés.

Type 4- terres étatiques acquises sous l'empire de la première république (plaines des FAPA).

3. Résultats des villages

3.1. Bomboly, Bourouwal Tappe, Pita

Bomboly est un village agricole de 52 foyers (532 personnes) situé en Moyenne Guinée, sur le plateau central du Fouta Djallon, dans la Sous-préfecture de Bourouwal Tapé, Préfecture de Pita, situées respectivement à 2 et 12 km.

La traversée de Bomboly par la Route Nationale n° 3 Mamou-Labé, de même qu'un réseau de pistes rurales réalisées par les projets de développement et les associations de ressortissants, en fait un village très désenclavé et accessible.

Identité du village

Village contemporain de la guerre sainte. Fondé dès après le Congrès des vainqueurs du Fouta tenu à Timbo, convoqué par Karamoko Alpha Mo Timbo, Bomboly a été érigée en "Diwal", pluriel "diwé", c'est-à-dire province fédérée, et les grands marabouts, "wali", qui se sont illustrés par leurs "prières" pendant les batailles, ont été installés comme chefs de ces diwés. Le premier de ces chefs à Bomboly serait Thierno Mamadou Pathé Bah du lignage Modiyanké, de la famille Bah qui exerce le pouvoir. Il est considéré comme "premier occupant" et chef des terres à Bomboly.

Prééminence Peul et du lignage Modiyanké qui n'aurait pas souffert d'une seule modification, attestée par le fait que c'est toujours en son sein que sont choisis les chefs, les imams et la plupart des sages. Des brèches sont ouvertes à présent, consistant principalement en l'entrée de certains "ex-captifs" et d'hommes de castes dans la catégorie des sages et des propriétaires terriens, par suite d'achat, chose qui était inconcevable il y a une vingtaine d'années.

Emigration massive des jeunes vers les villes et à l'étranger, fuyant le monde rural et les activités agricoles, et forte dépendance des habitants aux apports de "l'étranger".

La population de Bomboly serait composée quasi exclusivement de Peuls, répartis en quatre lignages dominants, en plus des ex-captifs, toujours rattachés à ces derniers, leurs anciens maîtres, et les hommes de castes (forgerons, cordonniers, potiers). Forte activité secondaire de l'élevage.

La différenciation sociale par le savoir, le statut ou l'argent est nettement marquée : plus de 56% des chefs de foyer savent ni lire ni écrire et 4% ont accédé à l'école secondaire. On dénombre plusieurs chefs de famille disposant de moyens de déplacement (voitures, motos), qui sont aujourd'hui les signes qui "font" la notabilité.

L'apparition de changements n'est pas absente de leur perception. L'agriculture reste l'activité principale mais la place des activités secondaires grandit dans un artisanat qui rapporte plus que l'agriculture. Les émigrés de retour au village rapporteraient des modes de vie et de consommation de type spécifiquement urbain.

Gestion des terres

Situation de "bouclage" du foncier dans cette partie centrale du Fouta où tout a été morcelé et réparti. Absence de gestion collective des terres.

Par le biais d'un morcellement progressif, les familles ont elles aussi procédé à des partages entre frères, conduisant ainsi à une individualisation des terres (24%). La caractéristique qui fait de l'héritage le mode d'accès quasi exclusif à la propriété foncière existe bien sûr, mais à côté on trouve de plus en plus l'achat de terres (34%), concernant surtout les ex-captifs et les hommes de caste. Le prêt existe également mais est toujours conclu pour une durée d'un an, même s'il est renouvelable, auquel cas interdiction est faite à l'usager de planter des arbres fruitiers.

3.2. Diongassy, Timbi Touni, Pita

Diongassy est un village agricole de 41 familles (360 personnes) situé en Moyenne Guinée, sur le plateau central du Fouta Djallon, relevant de la Sous-préfecture de Timbi Touni et de la Préfecture de Pita, distantes respectivement de 9 et 20 km. Enclavé par rapport aux villages situés les axes routiers importants.

Identité du village

Le récit de la création du village, tel que rapporté par nos enquêteurs, remonterait à la période de formation du royaume théocratique du Fouta Djallon. L'Almamy du diwal, province fédérée, du Timbi, dont relève Diongassy, lors d'une visite qu'il aurait effectuée à Timbo, capitale du Fouta, auprès de l'Almamy de l'époque, Almamy Souleymane, bénéficia des services d'un des cordonniers de celui-ci, originaire de Kankan, Thierno Abdoulaye. Fortement satisfait de ces services, l'Almamy de Timbi demanda à son hôte de se faire accompagner par l'artisan dans sa province.

Arrivé là et séduit par l'accueil dont il fut l'objet à Timbi, il aurait décidé, après en avoir demandé la permission à Timbo, de s'installer à Timbi. Il fit venir quelques uns de ses frères de Kankan, et devant le nombre de ceux-ci, il demanda à l'Almamy de lui donner des terres où s'installer. Celui-ci lui proposa d'aller du côté de la rivière, choisir un lieu, à proximité du campement des potiers. Longeant le cours d'eau, un endroit près de ce campement lui plut, et de retour auprès de l'Almamy, il lui dit "Dhon gassaï", ce qui veut dire en poular, ce lieu me conviendra, mais mal prononcé par le Malinké, l'on entendit "Dion gassi", qui a donné le nom du village, avec Thierno Abdoulaye comme fondateur du village, donc "premier occupant", Malinké en plein territoire du Fouta central.

Les données de la monographie de la zone révèlent un ensemble de hameaux composés de Peul, de Malinké, "d'ex-captifs", et d'hommes de castes (forgerons, potiers, cordonniers) dont les populations partagent des espaces géographiques avoisinants.

Le pouvoir n'est plus exercé aujourd'hui exclusivement par les anciens maîtres d'hier, mais par tous les groupes (Peuls nobles, Malinké mais aussi ex-captifs). Ensuite, l'artisanat du cuir et de la teinture génère, à Diongassy même, mais aussi à Pita centre et dans les autres villes, pour les hommes de métiers, des revenus plus importants que ne permettent toutes les autres occupations (agriculture et élevage, petit commerce de détail). L'artisanat est donc perçu là comme dans les autres villages environnants comme un "métier noble" et respectable. Importance de l'exode rural.

Gestion des terres

Pression démographique exacerbée sur les terres, absence de gestion villageoise collective des terres. **Les terres de type 1, c'est-à-dire celles constituées des champs sur lesquels la famille a un droit stable et exclusif, dominent à Diongassy (88% des cas) contre 12% du type 2 (terres prises à bail chez d'autres propriétaires à titre de métayer, locataire, ou d'emprunteur. La superficie agricole utile comparée à la population est nettement insuffisante : moins de 3 ha, soit 1 are par**

personne. C'est ce qui expliquerait logiquement, au moins en partie le caractère secondaire de l'agriculture dans le village.

Même si l'existence des terres familiales persiste encore, les terres privées dominent (60%). Le mode d'accès le plus répandu est l'héritage (72%), contre 22% de chefs de foyer qui ont acheté leurs terres. Malheureusement, la pauvreté des informations contenues dans les questionnaires empêche de comprendre la dynamique foncière, de même que l'évolution du marché foncier dans le village.

La vente de terres aux anciens captifs et aux hommes de castes n'est plus considérée comme une chose dégradante. De plus, grâce à l'immixtion des ex-captifs et des hommes de métier dans le marché foncier local, les centres de décision changent de lieu (les principaux responsables du secteur de Diongassy, sont ces hommes de métiers ou les ex-captifs).

3.3. Kamabi, Koundara

Kamabi est un village agricole de 53 foyers (459 personnes) situé dans le Nord-ouest de la Guinée, à côté de la frontière avec la Guinée Bissau, dans la Sous-préfecture de Madina Badiar, Préfecture de Koundara..

Identité du village

Zone de terres fertiles argilo-sableuses, le village, comme tout le territoire compris entre les Préfectures de Gaoual et Koundara, est la zone par excellence de la culture du coton pour le Fouta. Le Projet de Développement Rural de Gaoual-Koundara, financée par la Caisse Française de Développement y intervient en appuyant les paysans, par l'encadrement des producteurs, le prêt d'équipements (traction animale) et d'intrants (semences, engrais et produits phytosanitaires).

En plus de ses potentialités pour le coton, la zone est réputée être le grenier de riz du Fouta Djallon, avec des plaines immenses et bien drainées, et une maîtrise de la traction animale

Le village de Kamabi révèle une diversité ethnique intéressante. Les Foulacoundas, sous-groupe Peul, vivant dans un triangle compris entre la Préfecture de Koundara en Guinée, les Régions de Ngabou et de Piche en Guinée Bissau, et la Région de Kolda au Sénégal, sont les pères fondateurs de Kamabi. On y trouve des Badiarankés, des Diakanké.

La création daterait "d'avant la colonisation" et la situation de premier occupant n'aurait pas la portée profonde qu'on lui connaît habituellement, en raison, non seulement de la relative disponibilité de terres fertiles dans le village (plusieurs officiels des Préfectures avoisinantes y ont leurs champs ayant quelque fois plusieurs dizaines d'ha de superficie), mais également du développement de la culture attelée et mécanisée.

L'accroissement démographique ne fait que croître. C'est ainsi que sont venus s'ajouter aux Foulacounda, des Peul venus du Fouta voisin, des Sarakolé, qui passent aujourd'hui pour les plus nombreux, et des Diakanké. L'analyse de la formation démographique fait ressortir le caractère actuel de zone de colonat, permettant, sans doute pour quelques années encore, de nouveaux candidats. De ce point de vue, Kamabi, présente l'apparence d'un village en pleine évolution économique, quoique attaché aux valeurs traditionnelles

Fait marquant à Kamabi, les agriculteurs ont dépassé le stade de l'agriculture de subsistance, et produisent des surplus de riz qui sont collectés et drainés aussi bien vers Labé-Gaoual-Boké que vers le Sénégal voisin. Le coton génère également des revenus appréciables pour ceux qui s'adonnent à cette culture sous l'encadrement technique du PDR.

La différenciation sociale par le savoir, le statut ou l'argent existe : même si près de 57% des chefs de foyer ne savent ni lire ni écrire, soulignons que la richesse confère un statut particulier. Les enquêteurs ont dénombré 15% d'ex-captifs parmi la population, mais qui, du point de vue de la gestion des terres, ne dépendent aucunement "d'éventuels maîtres", hormis le conseil des sages. Les notables (imams, grands propriétaires terriens représentent 9% du total des chefs de famille) appartiennent, dans la majorité des cas, aux lignages dominants.

Gestion des terres

Même si la plupart des familles ont des terres de type 1, 25% parmi eux prennent quand même des terres de type 2, (prises chez d'autres personnes à titre de bail, location et métayage). Les preneurs de ces terres sont surtout les nouveaux venus, et quelques ex-captifs.

Les parcelles sont morcelées, en moyenne 4 par famille. Les terres sont privées à 100%, et le mode d'accès dominant est l'héritage (70%), suivi du don (9%), et d'une catégorie spécifique appelée par les enquêteurs "droit de hache" (11%). Ce mode d'accès dénommé ainsi par les enquêteurs mérite d'être expliqué : il s'agit d'un terroir composé essentiellement de plaines et de terres fertiles de grande étendue exploitées en traction animale et mécanisation.

Etant donné la productivité relativement importante de la zone, les nouveaux défrichements, qui nécessitent beaucoup de travaux préparatoires (déboisement, essartage et dessouchage), sont des tâches ardues que seuls les nouveaux venus sont prêts à affronter. C'est pourquoi les personnes ayant accédé à la terre par ce mode se sont implantées dans le village depuis seulement 10 à 20 ans.

Concernant les terres du type 2, la location domine sur les prêts (54 contre 46%). Les contrats de location se font oralement et les conventions sont bien respectées par les parties. Les montants varient de 10000 à 30000 FG par ha et par an, et sont conclus pour une durée de 2 à 5 ans.

Ces prix concernent les plaines les plus productives et les plus proches des lieux d'habitation. Ici on se trouve devant des exploitants agricoles qui cherchent effectivement à agrandir leur patrimoine foncier, 21% des exploitants l'ont fait.

Important effort de modernisation de l'agriculture par l'utilisation de la traction animale et de la traction mécanique à grande échelle.

4. Essai de systématisation

Contrairement à ce qui a été observé ailleurs dans les régions naturelles, la terre appartient aussi bien aux familles qu'aux individus. Dans tout le Fouta central, la répartition de la terre est inégale, comme le cas de Bomboly et Diongassy, où 10% des chefs de famille détiennent plus des 3/4 des terres agricoles utiles, et plusieurs paysans sans terres, représentant une part importante de la population, sont contraints d'emprunter ou de louer les espaces de culture. La vente de terre est courante dans le Fouta central, tandis qu'elle est inconnue au nord, à Kamabi.

En revanche, dans la frange septentrionale, la terre est relativement disponible, la vente de terre est abondante, tandis que les dons et prêts sont très rares. La location existe, le contrat est oral mais la durée et le prix sont connus d'avance.

Les conflits fonciers sont très fréquents et concernent aussi bien des différends entre frères à l'occasion de la mort du père, entre propriétaires et tenanciers, qu'entre agriculteurs et éleveurs.

L'autorité la plus sollicitée pour régler les conflits est le conseil des sages, mais il est fréquent que les parties en conflit arrivent à la Justice de Paix, qui tranche le plus souvent en faveur du premier occupant ou de ses descendants.

Malgré la sécurité de la détention des terres, on n'a pas enregistré dans les villages des signes d'intensification agricole notables, sauf à Kamabi, où la traction animale et mécanique, ainsi que l'utilisation des engrais sont pratiquées par les exploitants.

Les espaces collectifs sur lesquels la famille a des droits d'utilisation sous le contrôle de la communauté villageoise, les terres de ce type n'existeraient pas dans tous les villages enquêtés en Moyenne Guinée. Néanmoins, les lieux de culte, de sépulture, et les lieux de prélèvement d'eau sont des espaces collectifs qui sont utilisés sous le contrôle du Conseil des Sages des villages.

Les autres utilisations (la coupe de bois de service ou d'œuvre, la cueillette de fruits sauvages, par exemple néré), sur une parcelle ne vous appartenant pas est formellement interdite sauf sur autorisation expresse du propriétaire de ladite parcelle.

4.1. Vivacité de la coutume et méconnaissance du Code foncier et domanial en milieu rural

Concernant le régime juridique, d'après les informations, toutes les terres des villages enquêtés ont été déclarées comme relevant de la coutume, qu'elles appartiennent à des communautés villageoises ou à des individus.

Le droit supérieur des ancêtres fait force de loi. La légitimité du droit d'antériorité symbolique est revendiquée et acceptée par tous. Même si certains ont déclaré avoir entendu parler du Code Foncier et Domanial, aucun n'a pu en donner un contenu précis, et nul n'a acquis une terre en vertu de ce Code.

4.2. Une gestion des terres différenciée selon les régions naturelles.

Si on schématise, on peut dire qu'à l'exclusion de la Moyenne Guinée, la terre est gérée par le lignage ou la famille dans le cadre d'un droit collectif relevant de la collectivité, du lignage ou de la famille. Le droit foncier individuel se résume à un droit de jouissance par opposition à un droit de propriété.

Par contre, dans le Fouta, ce mode d'appropriation a progressivement évolué vers une individualisation des droits gestion, avec les partages et les morcellements progressifs.

La première forme d'appropriation est liée à l'héritage, dans la plupart des cas, par filiation patrilinéaire.

4.3. Prémisses d'un Marché Foncier au Fouta.

En moyenne Guinée, l'héritage est dominant mais ici des formes nouvelles, vente, achat, conventions de prêt, sont devenues des phénomènes qui prennent de l'ampleur. Là une transformation est entrainée de s'opérer dans la mesure où la terre (tapades et champs extérieurs) devient une marchandise échangeable contre de l'argent. C'est ainsi que les hommes de castes, les ex-captifs et les paysans sans terres peuvent accéder à la terre en l'achetant.

4.4- Exclusion des femmes et des jeunes dans la gestion des terres.

D'une façon générale, malgré leurs apports dans les activités agricoles, on constate que les jeunes et les femmes sont marginalisés dans la gestion du foncier. Non seulement ils sont exclus des décisions mais également de la propriété.

Dans tous les villages, le contrôle de la gestion des terres et l'application des règles sur l'utilisation des ressources est une prérogative du conseil des sages, même si dans certains cas, celui-ci doit s'aligner derrière les avis des représentants des lignages dominants.

4.5- Sécurité foncière et degré d'intensification

Dans le contexte de l'agriculture extensive telle qu'elle est pratiquée actuellement dans le pays, le fait d'avoir une garantie sur un fonds, soit parce qu'on est propriétaire, soit parce qu'on dispose d'un autre type de détention à l'abri d'une remise en cause, n'influe pas fondamentalement sur le degré d'intensification des exploitations agricoles. Tout au plus elle garantit à l'ayant-droit un espace de reproduction pour sa famille. Cependant, il en est tout autrement dans les zones aménagées où l'arrière-effet de l'apport d'engrais est connu et est exploité par les propriétaires.

En ce qui concerne des activités comme le reboisement ou la DRS par contre, l'insécurité foncière empêche toute forme d'amélioration des terres.

Par contre, lorsque le degré d'équipement et/ou d'investissement permettent d'exploiter rationnellement la terre - avec amortissement du capital investi et dégagement d'une marge bénéficiaire - alors il est possible que la nature de détention influe sur l'intensification.

En résumé, l'analyse du foncier permet d'éclairer la forme d'organisation sociale, les rapports entre acteurs en vue d'esquisser des propositions permettant de réduire les inégalités et d'accroître les revenus des exploitations familiales.

Cependant, la résolution du foncier est un simple paramètre parmi tant d'autres pour arriver à une amélioration des revenus tirés de la terre.

La politique agricole, avec un plan d'action précis, une recherche agronomique de pointe, une distribution d'intrants et produits phytosanitaires à la portée de chaque paysan, un système de crédit à l'équipement, un réseau de pistes désenclavant les zones de production, un prix au producteur permettant une réelle épargne, est, semble-t-il, ce qu'il faut pour développer le pays.

En attendant une solution d'ensemble, les expériences en cours (conventions et ententes entre acteurs fonciers) tentent de régler les problèmes liés à la sécurité

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

DIRECTION NATIONALE DE DEVELOPPEMENT PEDAGOGIQUE
ET DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Ecole Nationale des Agents Techniques des Eaux et Forêts
Mamadou Oury BAH "Youl"

BP : 15 Mamou

Tél : 68 04 34

PROFIL DE L'AGENT TECHNIQUE FORESTIER Formé à l'ENATEF

A la fin de sa formation, l'agent technique est capable de :

En agroforesterie

- installer des petits systèmes agroforestiers
- conseiller des paysans pour des haies vives, des bandes boisées, des jachères améliorées, des brise-vent, des cultures fourragères

En arboriculture

- produire des porte-greffes pour les manguiers, les agrumes et les avocatiers
- choisir des greffons et greffer
- créer et gérer une pépinière de taille moyenne
- utiliser les produits phytosanitaires

En botanique systématique

- reconnaître et identifier la plupart des essences forestières courantes
- utiliser une flore ou clé de détermination

En comptabilité

- tenir une comptabilité

En dendrométrie

- mesurer les arbres sur pied et abattus (longueur, diamètre)
- cuber les arbres sur pied et abattus
- cuber des stères
- exécuter un inventaire intégral ou par échantillonnage

En défense et restauration des sols

- identifier des problèmes d'érosion
- construire des petits ouvrages anti-érosifs adaptés au milieu paysan

En exploitation forestière

- organiser un chantier d'exploitation (abattage, débardage)
- assurer les conditions de sécurité sur un chantier
- abattre, ébrancher et débiter des arbres de petit diamètre (<0,70m) à la scie passe-partout, la hache ou la tronçonneuse
- intervenir en premier secours lors d'un accident

En génie rural et forestier

- construire un puits profond (7 à 8 m) avec caisson en bois
- construire une clôture moderne ou traditionnelle
- construire et installer les accessoires dans une pépinière (cadres, ombrières, tamis...)
- construire et installer des foyers améliorés en terre
- entretenir des pistes forestières
- construire une passerelle pour piétons
- construire une meule améliorée de carbonisation
- dessiner les plans de petites constructions (ponts, aqueducs...)
- planifier un chantier de petite construction
- étudier la desserte forestière
- conduire et superviser des chantiers forestiers

En maraîchage

- construire des planches de pépinière
- assurer la production d'une pépinière
- repiquer
- suivre et traiter les productions

En protection forestière

- organiser la lutte contre un feu de brousse
- construire un pare-feu
- pratiquer des feux précoces

En pratique administrative

- rédiger un rapport simple

En statistiques

- présenter des données sous forme de tableau, d'histogramme, de polygone de fréquences
- calculer une moyenne

En sylviculture

- produire des plants en pots
- produire des plants à racines nues
- préparer des hautes tiges et des stumps
- organiser un chantier de plantation
- planter selon différentes techniques (pots, hautes tiges, stumps)
- suivre une plantation pour les soins cultureux

- élaguer
- marquer une éclaircie

En topographie

- réaliser un piquetage
- lever une parcelle à la boussole
- reporter des données sur plan
- réaliser un croquis
- interpréter des plans et cartes
- travailler comme boussolier en ouverture de layon
- chaînage horizontal

En vulgarisation

- faire une monographie de village
- identifier des thèmes de travail
- sensibiliser à des nouvelles techniques culturelles
- mener à bien une campagne de vulgarisation
- transmettre ses connaissances en milieu paysan
- utiliser des auxiliaires de vulgarisation

Toutes ces connaissances sont acquises lors de cours théoriques mais surtout pendant les travaux pratiques et les stages

En première année de formation, les travaux pratiques occupent 14 heures sur 32; en deuxième année, 15 heures sur 32; en troisième année, 20 heures sur 32.

Les stages suivis ont été :

- stage de plantation (une semaine)
- stage de vulgarisation (4 semaine)
- stage d'éclaircie-soins culturaux (une semaine)
- stage d'exploitation (une semaine)
- stage d'inventaire en Guinée forestière (10 jours)
- stage divers en Haute Guinée (une semaine)
- stage de carbonisation (10 jours)

PRESENTATION DES MODULES DE FORMATION

I. Modules Paysans

I. 1 - Formation en agroforesterie : 2 jours

Période : juin à juillet

Objectifs de formation :

- haie vives
- bandes boisées
- cultures intercalaires
- brises-vent
- jachères améliorées.....

I. 2 - Formation en Défense et Restauration des sols : 3 jours

Période : janvier à avril

Objectifs de formation :

- repérer les problèmes d'érosion
- construire des petits ouvrages antiérosifs : cordons pierreux, micro-barrages, plantations en courbe de niveau

I. 3 - Formation en génie rural et forestier : 2 jours

Période : janvier à mars

Objectifs de formation :

- faire du béton
- construire des petits ouvrages (pont, puits, case, clôture, passerelle)
- entretenir des pistes

I. 4 - Formation en pépinière forestière : 2 fois 2 jours

Période : janvier à mars et juin à juillet

Objectifs de formation

- produire des plants à racines nues
- produire des plants en pots et
- préparer des hautes tiges et des stumps
- planter des plants en pots et à racine nues
- entretenir une plantation

I. 5 - Formation en maraîchage : 2 jours

Période : novembre à décembre

Objectifs de formation :

- faire une pépinière maraîchère
- faire un semis direct
- planter

- repiquer
- améliorer la nutrition des plants
- fabriquer du compost
- protéger les plants des maladies et insectes
- appliquer des soins culturaux

I. 6 - Formation en arboriculture fruitière : 2 jours

Période : novembre à juin

Objectifs de formation :

- élever des porte - greffes
- prélever des greffons
- greffer selon différentes techniques
- planter un arbre fruitier

I. 7 - Formation en gestion de mini-entreprises rurales : 2 jours

Période : au choix

Objectifs de formation :

- tenir une comptabilité simple
- demander et éteindre un crédit agricole
- commercialiser des produits agricoles

I. 8 - Formation en production de charbon de bois : 3 jours

Période : mars à mai

Objectifs de formation :

- choisir le bois adapté à une carbonisation
- faire une meule
- allumer une meule
- surveiller une meule
- récupérer le charbon
- récupérer les sous-produits (goudrons pyroligneux)

II. Modules assistants de terrain

II.1 - Formation en vulgarisation : 6 jours

Période : au choix

Objectifs de formation :

- pouvoir aborder le milieu rural
- enquêter au niveau des villages pour identifier les actions à mener
- choisir et utiliser des auxiliaires de vulgarisation
- suivre les étapes d'une campagne de vulgarisation
- connaître les différentes méthodes de vulgarisation
- repérer les spécificités du travail avec les femmes en foresterie

II.2 - Formation en agroforesterie : 4 jours

Période : juin et juillet

Objectifs de formation :

- comprendre l'intérêt d'un système agroforestier
- pouvoir proposer quelques systèmes agroforestiers simples et adaptés répondant aux préoccupations des paysans
- lutter contre l'érosion, protéger les parcelles, associer sylviculture et élevage, réaliser plantations forestières communautaires

II.3 - Formation en Défenses et Restauration des Sols : 4 jours

Période : janvier à avril

Objectifs de formation :

- identifier des problèmes d'érosion
- lutter contre l'érosion
- construire de petits ouvrages antiérosifs : (cordons pierreux, fascines, micro-barrages, plantations en courbes de niveau)

II.4 - Formation en génie rural et forestier : 5 jours

Période : janvier à avril

Objectifs de formation :

- réaliser un piquetage
- lever une parcelle à la boussole
- reporter des données sur plan
- estimer une superficie
- construire des petits ouvrages (pont, puits, case, clôture, passerelle)
- entretenir des pistes

II.5 - Formation en pépinière forestière : 2 fois 3 jours

Période : janvier à mars et juin à juillet

Objectifs de formation :

- identifier une site de pépinière
- aménager une pépinière
- récolter et contrôler un lot de semences forestières
- produire des plants à racines nues
- produire des plants en pots et
- préparer des hautes tiges et des stumps
- planter selon différentes techniques
- entretenir une plantation

II.6 - Formation en maraîchage : 3 jours

Période : octobre à décembre

Objectifs de formation :

- faire une pépinière maraîchère
- faire un semis direct
- planter
- repiquer
- améliorer la nutrition des plants
- fabriquer du compost
- protéger les plants des maladies et insectes
- appliquer des techniques culturales élémentaires

II.7 - Formation en arboriculture fruitière : 3 jours

Période : novembre à juillet

Objectifs de formation :

- élever des porte-greffes
- prélever des greffons
- greffer selon différentes techniques
- planter un arbre fruitier
- mettre en place un verger d'agrumes, de manguiers et d'avocatiers et une annaneraie
- entretenir et conduire un verger

II.8 - Formation en gestion de mini-entreprises rurales : 2 jours

Période : au choix

Objectifs de formation :

- calculer le prix de revient et fixer le prix de vente
- tenir une comptabilité simple
- demander et éteindre un crédit agricole
- commercialiser des produits agricoles

II.9 - Formation en carbonisation : 6 jours

Période : mars à mai

Objectifs de formation :

- choisir le bois adapté à une carbonisation
- faire une meule
- connaître et comprendre les quatre phases de la carbonisation améliorée
- surveiller une meule
- récupérer les sous-produits (goudrons pyroligneux)

ESSOR

Echanges Sud Sud-Ouest en milieu Rural
B.P 179 Labé
République de Guinée

PRESENTATION SUCCINCTE DES ACTIONS DE L'ONG ESSOR EN GUINEE

ESSOR est une organisation non gouvernementale française, qui intervient dans le domaine du développement durable. L'objectif général est l'émergence d'acteurs locaux au Sud par la création d'activités économiques et la consolidation des filières professionnelles.

ESSOR intervient en Guinée de puis 1989 dans le cadre de 3 volets d'activité principaux :

- Une action en "Agroforesterie" visant la plantation et surtout l'intégration de l'Arbre dans les systèmes culturaux (voir présentant ci-dessous).
- Un volet "Architecture en Terre Crue" qui a pour objectif la vulgarisation du matériaux BTC (Bloc de Terre Comprimé) en alternative à la brique cuite dont la fabrication nécessite de gros volume de bois. Ce programme s'intéresse en outre à la formation et la structuration des artisans et entrepreneurs du bâtiment.

Aujourd'hui une dizaine de briqueteries privées fonctionnent en Guinée dans les principales villes du pays. ESSOR appuie une quinzaine de groupements d'artisans et des entrepreneurs indépendants qui se sont regroupés au sein de l'Association Nationale des Professionnels Guinéens du BTC comprenant également des départements Génie Rural et Génie Civil des Universités de Faranah et Conakry ainsi que le CERESCOR.

Plusieurs centaines de bâtiments en BTS sont construits chaque année à travers le pays pour une production annuelle de l'ordre d'un million de blocs. La filière fait vivre environ 150 personnes à travers le pays.

Le programme s'intéresse aujourd'hui au bâtiment social avec un premier bâtiment de démonstration exposé à la capitale.

- Un volet "Arboriculture fruitière" qui vise la professionnalisation de l'arboriculture : production de plants fruitiers greffés par des pépiniéristes professionnels, installation de vergers rationnels chez les planteurs, mise en place de filières de commercialisation.

ESSOR appuie une dizaine de pépiniéristes privés qui en 2000 ont produit environ 10.000 plants d'agrumes et 3.000 plants d'avocatiers greffés. Ces pépiniéristes ont permis la diffusion de variétés d'agrumes tolérantes à la cercosporiose, maladie qui ravage le verger foutanien depuis 1993.

Une centaine de vergers rationnels d'agrumes et d'avocatiers à base de variétés améliorées ont été installés par environ 70 planteurs regroupés au sein de l'Association des Arboriculteurs du Fouta Djallon dénommé PILEMA.

Plusieurs essais de commercialisation ont été effectués sur Dakar au Sénégal (orange et avocat) depuis 95 en prévision de l'entrée en production des premiers vergers installés prévue pour 2002.

En Guinée, l'action d'ESSOR se concentre sur le massif du Fouta Djallon pour les volets "Agroforesterie" et "Arboriculture Fruitière", et concerne pratiquement l'ensemble du pays à l'exception de la Haute Guinée pour le volet "Architecture en terre crue".

ESSOR met toujours l'accent sur la formation, l'implication directe et à tous les niveaux des bénéficiaires avec un souci de rentabilité des actions pour ceux qui les mettent en œuvre.

Programme de "Foresterie Rurale Participative"

Objectifs : l'objectif principal est de montrer comment, dans le contexte du Fouta Djallon, l'Arbre est un moyen efficace et peu coûteux de mieux valoriser l'espace d'intensifier, sans investissement en travail trop important, le système cultural traditionnel.

De façon plus globale, le programme s'intéresse à la promotion de l'Arbre au sens large tant en milieu rural qu'urbain. L'expérience acquise et le tissu relationnel qui s'est créé autour du programme permet aujourd'hui de proposer une démarche d'intervention aux autres projets et institutions.

Domaines d'intervention : on peut distinguer :

L'appui individuel aux paysans et propriétaires terriens du Fouta Djallon pour planter des arbres forestiers

Le programme intervient principalement sur 5 préfectures du Fouta Djallon : Labé, Pita, Dalaba (zone de Ditinn-Kankalabé), Téliélé et Lélouma.

Proposition : plantation en plein d'essences à croissance rapide sur les parcelles non cultivées pour intensifier la rotation traditionnelle céréale extensive/jachère longue ou installation de haies vives en bordures de parcelles pour réaliser des clôtures.

Objectif principal : clôtures (préalable à l'intensification) et mise en valeur du foncier par la production de bois en vue de la commercialisation de perches et madriers.

Objectif secondaire : amélioration de la fertilité des terres, production de bois de feu.

Stratégie du projet : production de plants assurée par les paysans eux-mêmes ou par des pépiniéristes spécialisés qui revendent leurs plants aux propriétaires terriens.

Résultats : en 10 ans, le nombre des bénéficiaires du programme est passé de quelques dizaines de personnes à plus de 700 pour une production de plants forestiers qui a été de 650.000 arbres en 2000.

Un tiers des plants ont été produits et vendus par des pépiniéristes spécialisés, signe du développement du marché du plant forestier.

En milieu urbain, le développement d'une activité dans le domaine ornemental

- Appuyer des pépiniéristes spécialisés dans la production de plantes à fleurs, d'arbustes et d'arbres d'ornement.
- En collaboration avec des associations et des ONG locales, les autorités et le service des E&F, réalisation de plantations d'embellissement dans des quartiers de Labé.

Animer une réflexion autour de l'arbre et favoriser une approche globale

- Conduire des actions d'éducation à l'environnement
- Proposer une méthodologie d'intervention aux ONG locales, aux institutions et services techniques
- En s'appuyant sur le réseau de "relais paysans" qui démultiplient le travail des techniciens, lancer le dialogue avec l'ensemble des acteurs au niveau de petits secteurs pour une approche d'aménagement de terroir dans lequel l'arbre aura une place centrale